

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

FIBTP 2022

FIBTP 2021

FIBTP 2020

FIBTP 2019

FIBTP 2018

FIBTP 2017

FIBTP LT

ÉPARGNE
SALARIALE
ÉDITION 2022

SOMMAIRE

Conseil de surveillance des FIBTP millésimés et du FIBTP LT	3
Conjoncture économique en 2022	4
Évolution des fonds FIBTP en fonction de la croissance du BTP en 2022	6
Fonctionnement du Régime Professionnel de Participation	7
Gestion financière des fonds FIBTP	9
Politique financière en 2022	10
Performances financières	14
Politique de meilleure sélection des intermédiaires et contreparties	15
FIBTP 2022	17
FIBTP 2021	21
FIBTP 2020	26
FIBTP 2019	31
FIBTP 2018	36
FIBTP 2017	41
FIBTP LT	46
Annexe aux comptes	51
Rapport des commissaires aux comptes	52
Fonds Regard Monétaire	54
Regard Souverains Euro 1-3	57
Regard Souverains Euro 3-5	60
Regard Souverains Euro 5-7	63
Fonds Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR	66
Fonds Regard Convertibles Euro	72
Fonds Regard Actions Développement Durable	75
Lexique financier	81

Les salariés et entreprises souhaitant investir, obtenir un remboursement ou simplement demander un renseignement sont invités à contacter REGARDBTP dont les coordonnées figurent au dos de ce rapport.

Au 31/12/2022 :

CONSEIL DE SURVEILLANCE DES FIBTP MILLÉSIMÉS ET DU FIBTP LT*

Michel PARSEKIAN	Président - Société SADE - Représentant le Syndicat National des Cadres, Techniciens, Agents de Maîtrise et assimilés des Industries du Bâtiment et des Travaux publics et des activités connexes - CFE-CGC BTP
Nicolas POMEON	Vice-président - Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics - FNTF
Bruno CORNET	Sté SPIE Nucléaire Représentant permanent de la Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement - FNSCBA CGT
Marc du PATIS	Représentant conjointement la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération Nationale des Travaux publics (FNTF)
Jean-Claude APPERT	Représentant la Fédération Française du Bâtiment - FFB
Olivier DONNAY	Représentant la Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois - C.F.D.T.
Jean-Michel VAILLENDET	Sté CEGELEC Nord-Est Représentant la Fédération BATI-MAT-T.P. - CFTC
Jean-Arthur GROSS	Représentant la Fédération Nationale des Travaux publics - FNTF
Edouard MAGDZIAK	Représentant la Fédération Française du Bâtiment - FFB
Marc GIORGIANI	Sté Ponticelli Frères Représentant la Fédération Générale Force Ouvrière du bâtiment, bois, Travaux publics et matériaux de construction - CGT/FO

* Les membres du Conseil de Surveillance représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés sont porteurs de parts d'un ou plusieurs de ces fonds.

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE EN 2022

■ Environnement économique

L'année 2022 restera longtemps gravée dans la mémoire des marchés financiers. Suite à la crise sanitaire, le redémarrage économique a été rapide, à tel point que des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et sur l'inflation ont commencé à se faire sentir courant 2021 et se sont poursuivies en 2022. Au début de l'année, force est de constater que les tensions inflationnistes, initialement jugées temporaires par les banques centrales, se sont sensiblement renforcées avec l'envolée des prix de l'énergie et la persistance des pénuries dans l'industrie. Aux États-Unis, dans un contexte de marché de l'emploi tendu, l'inflation a gagné les salaires et semble désormais s'installer dans la durée. Ces tensions ont poussé les banques centrales à resserrer leur politique monétaire plus fortement qu'attendu, alimentant les craintes d'une économie en récession. Dans ce contexte économique déjà tendu, le risque géopolitique a refait surface avec l'invasion de l'Ukraine par les troupes russes le 24 février. Dans la foulée, les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont imposé des sanctions ayant pour conséquence d'empêcher la Russie de négocier certaines devises, d'accéder aux financements sur les marchés mondiaux et de limiter l'importation de produits. La Russie a répliqué en réduisant fortement ses exportations de gaz, provoquant une envolée des prix et alimentant l'inflation. Face à ce conflit qui s'installe, les impacts économiques apparaissent progressivement. Les enquêtes de conjoncture et indicateurs de confiance marquent le pas. Les entreprises se sont retirées, plus ou moins douloureusement, du marché russe. Leurs résultats sont restés solides au cours de l'année, mais les analystes commencent à réviser à la baisse leurs anticipations. Alors que l'espoir d'une résolution rapide du conflit a disparu, le monde occidental doit s'adapter aux conséquences d'une guerre qui perdure. Les réserves de gaz sont limitées, les prix de l'énergie au plus haut et la souveraineté énergétique européenne est mise à mal, poussant les gouvernements européens à la sobriété énergétique. Enfin, alors que de nombreux pays parviennent à mieux gérer le virus et à lever les restrictions sanitaires, la Covid-19 a continué de se propager à travers la Chine, où les autorités ont adopté une stratégie « zéro covid » stricte, non sans impact sur la croissance et les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La croissance du PIB américain s'est contractée pour la deuxième fois consécutive au 2^e trimestre 2022 (-0,9% après -1,6% au premier trimestre), ce qui correspond à la définition traditionnelle d'une récession. Il s'agit néanmoins d'une récession technique, car le mouvement de faiblesse s'est opéré sous l'effet du commerce extérieur et des stocks au 1^{er} trimestre, et des stocks uniquement au 2^e (coûtant 2 points à la croissance) tandis que la consommation et l'investissement ont continué de bien résister tout au long du 1^{er} semestre. Au 3^e trimestre, le PIB indique une expansion de 3,2%, sous l'impulsion de la hausse du commerce extérieur, des dépenses de consommation privée et publique, ainsi que de l'investissement des entreprises. Il est attendu à +1,4% au 4^e trimestre. Depuis le début de l'année on observe un fléchissement de la plupart des indicateurs économiques mais l'ensemble s'est maintenu à des niveaux signalant une expansion de l'économie. Les créations d'emplois restent fortes, avec au cours de l'année, une création moyenne mensuelle supérieure à 250 000. L'économie est considérée dans une situation de plein emploi, avec un taux de chômage de 3,7%. L'inflation a grimpé tout au long de l'année, atteignant un pic en juin à 9,1% pour terminer l'année à 6,5%. Ce niveau, qui reste relativement élevé, résulte notamment du renchérissement de la composante logement, ainsi que des prix du carburant et de l'alimentation. En conséquence de cette inflation galopante, la Réserve Fédérale a relevé ses taux de 425 pb en 2022 et a signalé dans son dernier communiqué que d'autres resserrements étaient à prévoir, répétant que les autorités portaient « une forte attention aux risques d'inflation ». Le communiqué de la banque centrale a fait part

d'une moindre inquiétude envers les pressions liées au confinement sanitaire en Chine, mais a maintenu son estimation des risques pour les prix dus à la guerre de la Russie en Ukraine. Alors que le rythme des resserrements des taux a commencé à ralentir en décembre, le durcissement de la politique monétaire se poursuivra au premier semestre 2023.

La croissance du PIB dans la zone euro est ressortie en hausse de +0,8% pour le 2^e trimestre, après +0,6% au premier. Elle ralentit au troisième trimestre à +0,2% marquant, pour les pessimistes, le ralentissement de l'économie déjà observée depuis plusieurs mois dans les indicateurs avancés. Pour les optimistes, ce chiffre souligne la résilience de l'économie de la zone euro aux différents chocs, à savoir l'inflation, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et la guerre en Ukraine. Les indices des directeurs d'achats PMI de la zone euro ont continué de refléter la crise actuelle du coût de la vie, sachant que les indices du secteur manufacturier et du secteur des services sont restés sous la barre des 50, affichant un déclin (hors effets du Covid) jamais enregistré depuis juillet 2012 pour le secteur manufacturier et depuis mai 2013 pour les services. Tout comme aux États-Unis, l'inflation a continué d'augmenter tout au long de l'année, pour atteindre un pic en octobre 10,6% sur un an, malgré la baisse des prix du pétrole et les mesures adoptées par les gouvernements nationaux afin d'atténuer le choc des prix énergétiques sur les ménages. Les prix alimentaires, les prix des biens et des services sont les principales sources de cette hausse de l'inflation. Face à l'inflation galopante, la BCE, qui en 2021 ne voyait pas de hausses de taux avant 2023, a été contrainte de réviser la trajectoire de sa politique monétaire et a ainsi relevé ses taux directeurs de 250 pb sur l'année.

Au Royaume-Uni, l'inflation est passée de 5,4% sur un an en janvier à 11,1% sur un an en octobre, principalement sous l'effet du prix des carburants et de l'alimentation. L'inflation sous-jacente est demeurée élevée, jusqu'à 6,5% en octobre. Face à cette inflation, la Banque d'Angleterre a elle aussi procédé à plusieurs tours de vis, augmentant en 2022 ses taux de 325 pb à 3,5%. Par ailleurs, l'actualité politique a été chargée. Boris Johnson, acculé par la crise politique du partygate démissionne et est remplacé par Liz Truss le 6 septembre. Elle démissionnera 44 jours plus tard après l'échec de sa politique budgétaire et le séisme provoqué sur la livre sterling et les taux d'état. Rishi Sunak, son successeur, supprimera par la suite la majeure partie du budget de Mme Truss, réduisant de 32 milliards de livres les réductions d'impôts originellement prévues à 45 milliards de livres. Plus important encore, la garantie des prix de l'énergie, initialement d'une durée de deux ans, fera l'objet d'une révision début 2023.

En 2022, la Chine a fait face à une résurgence de l'épidémie. Face à cette menace, le pays a adopté une stratégie « zéro covid » stricte et n'a pas hésité à placer sous cloche des quartiers ou villes entières, comme en ont fait les frais les villes de Shenzhen, Shanghai et Pékin. Ces confinements ont pesé sur l'économie chinoise, qui affiche un ralentissement de la consommation, de la production industrielle et de l'investissement. Quatre points de PIB ont été rognés par les confinements sanitaires. Après un fléchissement à +0,4% au 2^e trimestre, la croissance du PIB a repris des couleurs au troisième trimestre, à +3,9%. Une telle augmentation s'explique en partie par la résistance de la demande extérieure, qui a été bénéfique au secteur industriel. Le 20^e Congrès national du Parti communiste chinois, qui s'est clôturé le 22 octobre, a confirmé le troisième mandat de Xi Jinping et indiqué qu'il n'y aurait pas de changements majeurs dans l'orientation de la politique, mais plutôt qu'une plus grande importance serait accordée à la sécurité nationale. Dans cet objectif, la politique doit être axée sur la technologie, les chaînes d'approvisionnement, ainsi que la fourniture d'énergie, de

nourriture et d'autres intrants essentiels. L'objectif de croissance reste une « croissance de haute qualité », visant à faire de la Chine une puissance socialiste moderne d'ici 2035. Courant décembre, le gouvernement chinois a finalement révisé sa politique du zéro Covid en vue de son arrêt définitif. Ainsi, de nombreuses villes, dont Pékin et Shanghai, ont considérablement réduit leurs exigences en matière de tests et de quarantaine à la suite des protestations de fin novembre. Toutefois, cette réouverture radicale de l'économie chinoise n'est pas sans alimenter les craintes de résurgence de l'épidémie à l'échelle mondiale.

La Banque du Japon a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année, malgré quelques inquiétudes sur la dépréciation du yen face au dollar américain. Toutefois, en décembre, compte tenu de l'augmentation de l'inflation (sommet à +3,7% en octobre), la Banque du Japon a élargi la fourchette de fluctuation autorisée pour les taux d'état à 10 ans de 25 à 50 points de base. Elle a, ce faisant, surpris les marchés financiers qui y voient un début de resserrement monétaire, après une décennie d'une politique de taux proches de zéro.

■ Situation des marchés financiers

Les records observés sur les marchés en 2021 semblent bien loin. L'année 2022 est marquée par de nombreux chocs, et notamment l'inflation galopante amplifiée par la guerre en Ukraine. Dans ce contexte, les Banques Centrales, une fois n'est pas coutume, ont donné le « la » sur les marchés. Après avoir commenté en automne 2021 sur une inflation transitoire, elles ont dû revoir leur copie pour contrer une hausse des prix durable, qui mois après mois a touché de nouveaux records. Elles ont donc rapidement mis fin à leurs programmes de rachats d'actifs et politiques monétaires accommodantes pour adopter des positions plus restrictives. De part et d'autre de l'Atlantique, les taux directeurs ont été remontés, avec à chaque fois un train de retard face à une inflation qui gagne du terrain. Ce décalage a contraint les Banques Centrales à frapper fort lors de chaque réunion, au risque de déclencher une récession.

Après plusieurs décennies de baisses des rendements des obligations, les taux se sont envolés en 2022. En douze mois, le 10 ans américain est passé de 1,50% à 3,83% et l'OAT française de même maturité de 0,194% à 3,11%. Des niveaux inédits depuis plus de dix ans. Ce violent rebond a réveillé le spectre d'un éclatement de la zone euro, tous les États n'étant pas égaux face aux hausses de taux. La Banque Centrale européenne a mis en place un outil dédié lors de sa réunion de juillet 2022 pour lutter contre l'écart des rendements, notamment celui entre l'Italie et l'Allemagne.

Même histoire du côté des obligations d'entreprises. Après une période de taux bas et de soutien sans faille des Banques Centrales qui a permis aux entreprises de lever toujours plus de dettes avec des coûts d'endettement historiquement faibles, le marché s'est retourné en 2022. Les primes de risque (par rapport aux dettes souveraines) sont fortement remontées. Les investisseurs privilégient les crédits les plus sûrs. Les entreprises qui ont besoin de lever de la dette font face à des difficultés.

Performance des principaux indices obligataires en 2022 :

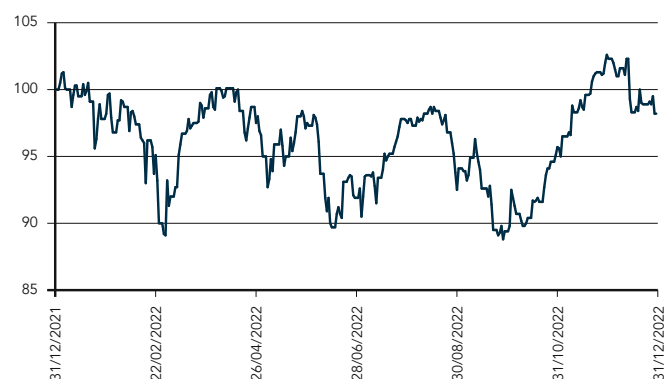
	Depuis le 31/12/2020
Indice BOFA 1/3 ans (emprunts d'état)	-4,82%
Indice BOFA 3/5 ans (emprunts d'état)	-9,91%
Indice BOFA 5/7 ans (emprunts d'état)	-14,20%
Indice Bloomberg 3/5 ans (secteur privé)	-11,09%
€STR (taux sans risque)	-0,02%

Les matières premières ont quant à elles affichées une flambée historique, qu'il s'agisse de l'énergie, des denrées alimentaires ou des métaux, et ont donc alimentées l'inflation. La guerre en Ukraine a renforcé des tensions déjà présentes en 2021 par la reprise post-covid. Le prix du gaz a notamment atteint un pic au mois d'août, s'échangeant sur des niveaux trois fois supérieurs à ceux du début de l'année, alors même qu'il avait déjà été multiplié par cinq par rapport aux niveaux de 2019.

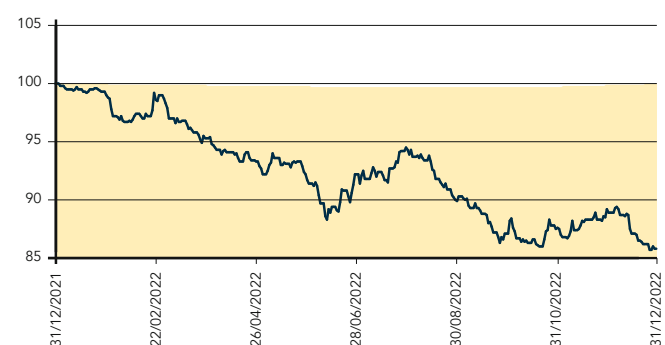
Ainsi, les actions terminent l'année en territoire négatif, plombées par l'envolée des taux, l'inflation galopante, l'invasion russe en Ukraine, la crise énergétique, la politique « zéro covid » en Chine, et bien sûr les politiques monétaires restrictives des Banques Centrales. Malgré des publications de résultats des entreprises, jusqu'alors, supérieures aux attentes, le Dow Jones et le CAC 40 reculent sur l'année de 7,4% (dividendes réinvestis). Le Stoxx Europe 50 fait mieux, -1,8%, porté par des valeurs plus défensives et moins européennes. La grande majorité des secteurs du Stoxx 600 est dans le rouge sur la période. Le Pétrole et Gaz, poussé par les prix de l'énergie, tire son épingle du jeu : +24,4%, suivi par les Ressources de base, +4,3% et les Assurances, -1,0%. En revanche, les secteurs les plus exposés à l'inflation et/ou aux hausses des taux d'intérêts subissent les pertes les plus importantes : Immobilier (-40,1%), Distribution (-32,6%) et Technologie (-28,4%).

Performance des principaux indices actions en 2022 (dividendes réinvestis) :

	Depuis le 31/12/2021
Indice CAC 40	-7,37%
Indice STOXX 50 DR (Europe)	-1,80%
Indice Dow Jones (en \$)	-7,44%
Indice Nikkei (en Yen)	-7,34%



— Performance STOXX Europe 50 DR (Dividendes Réinvestis)



■ Performance ESTER capitalisé (clôture)
— Performance ML BofA 5-7Y (Clôture)

ÉVOLUTION DES FONDS FIBTP EN FONCTION DE LA CROISSANCE DU BTP EN 2022

■ Conjoncture du Bâtiment et des Travaux Publics en 2022 et perspectives pour 2023

Après une année 2021 de fort rebond de l'activité dans le Bâtiment et les Travaux Publics, l'exercice 2022 est plus contrasté en terme d'activité, sous l'effet notamment des conséquences du déclenchement de la guerre en Ukraine. Alors que la Fédération Française du Bâtiment a annoncé une croissance du secteur en 2022, le secteur des Travaux Publics a souffert quant à lui du choc inflationniste et des incertitudes économiques.

Concernant le bâtiment, l'exercice 2022 se clôture sur une hausse d'activité de 3.7%, faisant suite à un rebond spectaculaire de 12.2% en 2021.

Le logement neuf affiche une hausse de 5.1% au cours de l'année, grâce à une bonne dynamique des mises en chantiers engendrées en 2021 et 2022 (environ 400 000 par an), effaçant ainsi la perte d'activité liée à la crise sanitaire.

Après deux années difficiles, l'activité en non résidentiel neuf constitue la bonne surprise de 2022 avec une progression de 6.6% plus forte qu'attendue. Sur l'année 2022, les surfaces mises en chantier progressent de l'ordre de 5% entraînés par les segments des bâtiments industriels et des commerces alors que les bureaux et les locaux agricoles s'affichent en reculs respectifs de 7.5% et 10.2%.

Le marché de l'amélioration-entretien progresse quant à lui de 2.1% retrouvant ainsi quasiment son niveau de 2019.

La croissance observée en 2022 dans le bâtiment a permis la création nette de 15 000 postes salariés et intérimaires toujours marquée par de grandes difficultés de recrutement pour 80% des entreprises de plus de 10 salariés.

Enfin, les marges opérationnelles des entreprises se voient de nouveau fragilisées avec un repli de 2%. Les défaillances d'entreprises s'envolent d'un peu moins de 40% dans la construction, hausse qui s'explique par les très faibles niveaux de 2020 et 2021 grâce aux mesures de soutien prises en phase de crise sanitaire.

Pour les Travaux Publics, l'année 2022 s'achève sur une diminution de la production (travaux réalisés) de -6.4%, production entravée par la hausse historique des coûts de production qui s'établissaient à +9.8% sur un an glissant. Malgré le rebond des travaux constatés au 4^e trimestre 2022, celui-ci n'a pas compensé la baisse prolongée entre Février et Août.

L'année 2022 a été marquée par des prises de commandes erratiques et atones, les marchés conclus retombant à leur plus bas niveau de l'année en fin d'année pour finir sur une baisse annuelle cumulée de 3.1%.

EN 2022, le secteur a connu un tassement de l'emploi salarié et un recul des heures travaillées. Orientés à la hausse en 2021, les effectifs ouvriers permanents stagnent en 2022 (-0,7%) sous l'effet de l'érosion de la production des Travaux Publics et des difficultés de recrutement. Avec une baisse légèrement plus prononcée, le volume des heures travaillées recule au global de -1,1% compte-tenu de la diminution de -1,3% pour les ouvriers permanents et de la stabilisation des heures intérimaires (-0,1%) qui chutent néanmoins en fin d'année (-10,2% sur 3 mois glissants).

Les anticipations pour l'année 2023 sont plutôt moroses de part et d'autre du secteur du BTP sous contraintes d'une inflation persistante, des conditions d'accès au crédit difficile, d'une

croissance économique en ralentissement et des difficultés de recrutement.

Le secteur du Bâtiment table sur une croissance très modeste de l'activité en 2023 grâce notamment au bon niveau des carnets de commandes existant à fin 2022. Cependant le logement neuf verrait son activité se contracter compte tenu de la forte baisse des mises en chantiers et de la chute des permis de construire et de l'effondrement des ventes en 2022. Le secteur du non résidentiel ralentirait lui aussi, seule l'activité en amélioration-entretien resterait bien orientée tirée par les dépenses dans le secteur de la rénovation énergétique. En termes d'emploi, les créations d'emplois devraient se stabiliser sur 2023 dans le meilleur des cas. La situation financière des entreprises resterait un sujet d'inquiétude, la difficulté étant dans le fait de savoir si celles-ci pourront répercuter les hausses de coûts dans leur prix, alors que les donneurs d'ordre subiront une diminution de leur revenu réel.

Pour les Travaux Publics, l'horizon reste très incertain car les efforts d'investissements espérés à cette période de mi-mandat se font toujours attendre. Dans ce contexte une nouvelle érosion de l'activité est anticipée pour 2023, même si l'atténuation récente des tensions inflationnistes et la résistance de la situation financière des collectivités territoriales sont des signaux encourageants. Seul une accélération du cycle d'investissement des pouvoirs publics reste déterminante pour inverser la tendance et éclaircir les perspectives du secteur.

■ La participation versée pendant l'exercice 2022 en augmentation par rapport à l'exercice antérieur

Les entreprises adhérentes au régime professionnel de la participation et celles qui, par un accord particulier, s'y sont rattachées pour la gestion administrative et financière ont eu le choix de réaliser leurs versements sur le FIBTP millésimé créé à cet effet ou sur les autres fonds multi-entreprises proposés dans le cadre des plans d'épargne. Le FIBTP 2022 est un fonds commun de placement créé pour recevoir, dès le début de l'année 2022, les réserves de participation calculées sur les résultats de l'exercice 2021 ainsi que d'autres types de versements. Son horizon de placement est identifié, il vise à optimiser la gestion sur une période de cinq ans. Les actifs qui le composent sont des produits de taux essentiellement (à hauteur de 75% minimum) et des actions (au maximum 25%).

■ Souscriptions

En 2022, les montants versés sur le fonds FIBTP 2022 ont été de 4,1 M€, en augmentation de 10,80% par rapport à l'année précédente (3,7 M€ pour le FIBTP 2021). Le flux global des souscriptions enregistrées en 2022 sur l'ensemble des fonds FIBTP à fin décembre 2022 était de 4,4 M€. Les souscriptions ne se rapportant pas au fonds FIBTP 2022 relèvent principalement de versements effectués par des entreprises dont l'exercice fiscal est décalé par rapport à l'année civile.

■ Rachats

Les rachats de parts (hors fusion annuelle) se montaient, pour les fonds de la gamme FIBTP à 15 M€, en baisse de 2% par rapport aux montants constatés au 31 décembre 2021 (15,3 M€).

La décollecte nette au 31 décembre 2022 sur ces mêmes fonds avoisinait les 10 M€.

FONCTIONNEMENT DU RÉGIME PROFESSIONNEL DE PARTICIPATION

Dès 1969, les partenaires sociaux du BTP ont institué le Régime Professionnel de Participation (RPP) pour aider les entreprises du BTP à mettre en œuvre la participation des salariés aux résultats de l'entreprise.

La «convention relative à la participation des salariés aux résultats des entreprises du BTP» a, depuis, été régulièrement renouvelée, par des accords successifs dont le dernier est intervenu en date du 25 janvier 2018.

La loi ASAP du 7 décembre 2020 ayant instauré un nouveau mécanisme d'agrément des accords de branche d'épargne salariale, entré en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2021¹, le RPP, étant issu d'accords de branche non étendus, ne peut plus depuis cette date accueillir de nouvelles adhésions dans l'attente de faire l'objet d'un agrément dans le cadre de son prochain renouvellement. Il continue néanmoins de s'appliquer dans les entreprises qui y ont adhéré avant cette date.

Le RPP est adossé depuis 2007 au dispositif de plans d'épargne de branches, et notamment au PEI BTP, dont il est aujourd'hui indissociable, la possibilité d'investir la participation dans un plan d'épargne à 5 ans étant obligatoirement prévue par l'accord de participation depuis le 1^{er} janvier 2013². La loi PACTE³ ayant introduit en 2019, le nouveau Plan d'Épargne Retraite d'entreprise (PER), qui succède au PERCO, le PERCO BTP ne peut plus accueillir de nouvelles adhésions depuis le 1^{er} octobre 2020⁴. Il continue néanmoins de s'appliquer dans les entreprises qui y ont adhéré avant cette date, et les salariés de ces entreprises peuvent continuer à y effectuer des versements, et ce sans limite de durée.

Dans l'attente d'entamer des négociations afin de procéder à la mise en place d'un PER de branche, les accords PEI BTP et PERCO

BTP, initialement à durée déterminée de 5 ans, ont, en effet, été passés à durée indéterminée aux termes des négociations menées par les partenaires sociaux le 17 septembre 2020.

Conçu afin de faciliter la mise en œuvre de la participation par les entreprises qui y sont soumises à titre obligatoire⁵, le RPP est ouvert à toute entreprise du bâtiment et des travaux publics qui le souhaite avec des formalités d'adhésion simplifiées. Il reprend la formule légale de calcul de la réserve spéciale de participation (RSP), prévoit une répartition individuelle des droits proportionnelle aux salaires et affecte les quotes-parts de participation que les bénéficiaires ne choisissent pas de percevoir immédiatement au PEI BTP et au PERCO BTP, tout en laissant chaque entreprise libre de prévoir par accord d'autres modalités de fonctionnement (formule de calcul de la RSP plus favorable, autre mode de répartition, adossement au plan d'épargne de l'entreprise).

Les sommes liées à la participation aux résultats des entreprises adhérentes au RPP placées dans le PEI BTP et le PERCO BTP, peuvent être investies au choix du bénéficiaire soit dans les FCPE de la gamme FIBTP, soit dans ceux de la gamme REGARD ÉPARGNE, gérés par PRO BTP FINANCE.

REGARDBTP en sa qualité de teneur de comptes conservateur de parts, assure la collecte et la gestion administrative des droits à participation, et plus généralement, coordonne le fonctionnement du RPP et des plans d'épargne de branches dans leur ensemble.

La Commission Professionnelle de la Participation suit l'application de cette convention de branches et en propose les évolutions.

Composition de la commission professionnelle de la participation

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION, DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT - FNSCBA CGT

représentée par **Bruno CORNET**

LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE DU BÂTIMENT, BOIS, TRAVAUX PUBLICS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - CGT/FO

représentée par **Alain EMILE, Président**

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DE LA CONSTRUCTION ET DU BOIS - CFDT

représentée par **Olivier DONNAY**

BATI-MAT-T.P. - CFTC

représentée par **Loïc PONCET**

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT

représentée par **Véronique MICHELET**

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

représentée par
et **Nicolas POMEON
Jean-Arthur GROSS**

1. Loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et Décret n°2021-1398 du 27 octobre 2021.

2. Date d'entrée en vigueur de la loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites - Article L. 3323-2 du Code du travail.

3. Loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises.

4. En application de l'ordonnance du 24 juillet 2019 (art. 8-II et III, et 9-II) portant réforme de l'épargne retraite, et du décret du 30 juillet 2019 (art. 9-II) portant réforme de l'épargne retraite.

5. Entreprises employant habituellement 50 salariés ou plus.

■ Le fonctionnement du RPP (Régime Professionnel de Participation)

La gamme des fonds FIBTP millésimés est destinée à gérer la Réserve Spéciale de Participation du Régime Professionnel de Participation.

Le RPP étant adossé aux plans d'épargne de branches, c'est par l'intermédiaire du PEI BTP et du PERCO BTP que les sommes issues de la participation de branches peuvent être investies non plus seulement dans les fonds FIBTP, mais aussi dans les fonds REGARD ÉPARGNE au choix des bénéficiaires.

■ Les Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE)

Les fonds FIBTP millésimés ont deux objectifs principaux :

- obtenir sur cinq ans la meilleure performance possible avec un niveau de risque limité ;
- assurer une croissance régulière de la valeur de la part durant ces cinq années.

Le dispositif fonctionne de la manière suivante :

- création d'un FCPE à horizon de cinq ans par exercice - la gestion peut ainsi être adaptée à la durée de blocage des fonds (FIBTP millésimés) ;
- au terme des 5 ans, transfert des avoirs dans un fonds à la gestion plus dynamique pour les épargnants qui veulent consolider des projets à long terme ;
- pour ceux qui n'ont pas demandé de transfert avant la fin de la 7^e année, regroupement des avoirs dans un fonds unique offrant un niveau de risque limité (FIBTP LT).

■ Allocation d'actifs

CRÉATION	FCPE	HORIZON DE GESTION	ALLOCATION D'ACTIFS	
			actions (maxi)	produits de taux (minimum)
avr-17	FIBTP 2017	< 1 an	10 %	90 %
mai-18	FIBTP 2018	1 an	20 %	80 %
mai-19	FIBTP 2019	2 ans	20 %	80 %
avr-20	FIBTTP 2020	3 ans	25 %	75 %
avr-21	FIBTTP 2021	4 ans	25 %	75 %
avr-22	FIBTTP 2022	5 ans	25 %	75 %
> 6 ans	FIBTP LT	indéfini	10 %	90 %

Ce graphique illustre la technique de désensibilisation appliquée dans le cadre de gestion de la gamme FIBTP, avec une diminution de la part actions et une augmentation de celle en produits de taux sur la durée de l'horizon de gestion.

■ Un régime professionnel ouvert

La convention prévoit une application de la formule légale de calcul et de répartition de la Réserve Spéciale de Participation.

Elle rend possible par la conclusion d'un accord d'entreprise, limité à l'objet particulier, les options suivantes :

- l'affectation de la Réserve Spéciale de Participation à un plan d'épargne autre que le PEI BTP,
- une formule de répartition différente de celle de l'accord,
- une formule de calcul de la RSP différente de la formule légale.

■ Un choix de placements diversifiés au terme des cinq ans

Il est offert aux salariés qui veulent, à l'issue de la période de blocage de cinq ans, consolider des projets à plus long terme, la possibilité d'opter pour le transfert de leur épargne vers un fonds à la gestion plus dynamique.

Au terme des cinq ans, le salarié est averti de la disponibilité de ses avoirs.

Il lui est indiqué les conditions dans lesquelles les demandes de remboursement, partielles ou totales pourront être présentées.

Il lui est également proposé :

- soit de maintenir ses avoirs : ils seront alors transférés avant la fin de la septième année dans un fonds de long terme (FIBTP LT) avec un niveau de risque limité ;
- soit de les arbitrer immédiatement dans un ou plusieurs fonds de la gamme de fonds multi-entreprises à profils de risques définis :

Regard Épargne Monétaire : fonds monétaire

Regard Épargne Obligataire : fonds obligataire

Regard Épargne Prudent : fonds à dominante obligataire

Regard Épargne Équilibre : fonds sans dominante

Regard Épargne Dynamique : fonds à dominante actions

Regard Épargne Actions : fonds actions

Regard Épargne Flexible et Solidaire : fonds solidaire

GESTION FINANCIÈRE DES FONDS FIBTP

Les avoirs des fonds de la gamme FIBTP sont principalement investis en produits obligataires avec une diversification mesurée et programmée vers les actions pouvant représenter entre 25% et 5%, suivant l'horizon de placement et l'échéance du fonds.

Dans le contexte précédemment décrit, la gestion des FCPE FIBTP (millésimés et Long terme) s'est caractérisée par :

Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

Les fonds de la gamme FIBTP ont démarré l'année avec une surpondération de la poche actions. Cette position a été maintenue jusqu'en octobre. Toutefois, le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable, a détenu toute l'année de fortes liquidités, allant jusqu'à 9% de son encours. Ainsi, bien que les fonds de la gamme FIBTP étaient facialement surpondérés sur les actions pour l'essentiel de l'année, ils étaient en réalité, par effet de transparence, sur une exposition plus proche du neutre.

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, les fonds ont conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait en début d'année sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 15% pour les FIBTP 2022, 2021 et 2020, 10% pour les FIBTP 2019 et 2018 et 5% pour les FIBTP 2017 et Long Terme.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions Développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions Développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

Ainsi, l'exposition aux actions s'établit en fin d'année à respectivement 14,65%, 15,15% et 15,15% pour les FIBTP 2022, 2021 et 2020 ; 9,90% et 9,86% pour les FIBTP 2019 et 2018 ; et 5,0% et 4,87% pour les FIBTP 2017 et Long Terme.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

Le rapport de gestion financière de ce fonds est décrit en page 75.

Une gestion obligataire prudente et diversifiée

L'exposition globale au risque de taux présente depuis maintenant plusieurs exercices une sensibilité inférieure pour chaque

fonds à celle de l'indicateur de référence (selon l'échéance des fonds, la référence obligataire est un indice 1/3 ans, 3/5 ans ou 5/7 ans), cette sous-sensibilisation étant réalisée au moyen de la constitution d'une poche de produits monétaires et/ou d'obligations de maturité 1/3 ans en complément du fonds obligataire Regard correspondant à l'indicateur de référence. À la fin de l'année 2021, les fonds présentaient un niveau significatif de sous sensibilisation dans les FCPE les plus longs compte tenu des niveaux bas des taux et des perspectives décourageantes sur l'inflation.

Au début de l'année 2022, les fonds sont restés positionnés sur les niveaux préexistants fin 2021. Ainsi, les fonds présentaient un niveau significatif de sous-sensibilisation dans les FCPE les plus longs. En revanche, les fonds positionnés sur les maturités 3/5 ans présentaient une sensibilité très légèrement inférieure à celle de leur indicateur de référence, tandis que les fonds les plus courts (référence 1/3 ans) étaient positionnés un peu au-dessus de la sensibilité de leur indicateur de référence, ces maturités étant relativement protégées par la politique monétaire de la BCE.

L'exposition sur les obligations convertibles a été conservée pour un poids de 8% environ de l'actif de chaque fonds en utilisant le support Regard Convertibles Euro (sauf le fonds FIBTP Long Terme qui n'a pas d'exposition à ce type de produits, la quasi-totalité de la faible part réservée aux placements non obligataires étant investie en actions).

L'exposition sur les obligations du secteur privé a été également conservée autour de 8% de l'actif dans l'ensemble des fonds de la gamme, en utilisant comme support le FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Par ailleurs, deux fonds FIBTP ont, comme chaque année, changé d'horizon de gestion (avec un niveau de risque inférieur) : il s'agit des fonds FIBTP 2017 et FIBTP 2019 dont la structure de l'actif a été alignée le 5 janvier 2022 sur celle des fonds FIBTP 2016 et FIBTP 2018 respectivement, ce qui a conduit notamment à alléger significativement la part des actions sur ces deux fonds et à réduire la maturité des placements obligataires.

Sur l'ensemble de l'année 2022, la sous-sensibilisation de la partie obligataire a été maintenue. Au cours du premier trimestre, le niveau de sous sensibilité dans les portefeuilles s'est un peu réduit, les rachats intervenus sur la période ayant été quasi principalement financés par des ventes d'obligations courtes ou de produits monétaires. À partir du mois de septembre la sous-sensibilité des fonds FIBTP a été ramenée sur leurs niveaux de la fin 2021.

De ce fait :

La sensibilité des fonds FIBTP les plus longs s'établit entre 4,44 et 4,84 (contre 5,42 pour l'indicateur de référence BoFa 5/7ans), les fonds FIBTP intermédiaires (FIBTP 2018 et 2019) sont positionnés à 3,44 contre 3,71 pour la référence BoFa 3/5 ans et le fonds le plus court, FIBTP 2017, à 2,06 contre 1,85 pour sa référence l'indice BoFa 1/3 ans.

La partie obligataire des FCPE est gérée au travers d'une gamme de fonds adaptés aux différents horizons de gestion. Les fonds, leurs indices et leurs performances sont présentés dans le tableau ci-après. Les rapports de gestion financière de ces fonds sont décrits en pages 57 à 74.

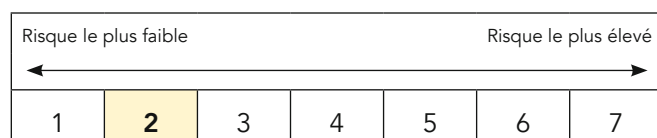
POLITIQUE FINANCIÈRE EN 2022

ACCORD PROFESSIONNEL	FCPE	ALLOCATION D'ACTIFS	INDICATEUR DE RÉFÉRENCE*	SENSIBILITÉ MAXIMUM
RSP versée en 2022	FIBTP 2022			
RSP versée en 2021 et autres sources d'alimentation	FIBTP 2021	75 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles)	85 % BofA ML 5/7 ans 15 % Stoxx Europe 50	7
RSP versée en 2020 et autres sources d'alimentation	FIBTP 2020	et entre 5 % minimum et 25 % maximum d'actions		
RSP versée en 2019	FIBTP 2019	80 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 20 % maximum d'actions	90 % BofA ML 3/5 ans 10 % Stoxx Europe 50	5
RSP versée en 2018	FIBTP 2018			
RSP versée en 2017	FIBTP 2017	90 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 10 % maximum d'actions	95 % BofA ML 1/3 ans 5 % Stoxx Europe 50	3
RSP > 6 ans	FIBTP LT	90 % minimum de produits de taux (dont maximum 10 % d'obligations convertibles) et 10 % maximum d'actions	95 % BofA ML 5/7 ans 5 % Stoxx Europe 50	7

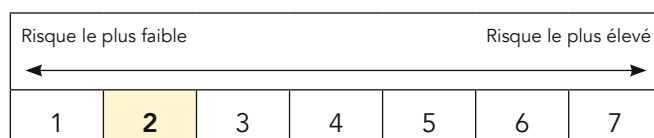
* Dividende réinvesti.

■ Les offres de placement

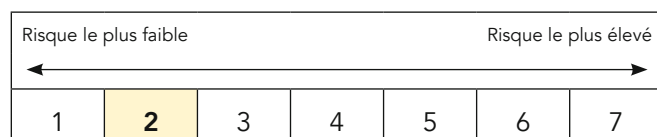
FIBTP 2022



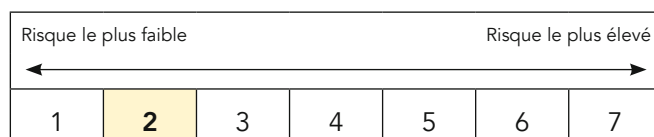
FIBTP 2018



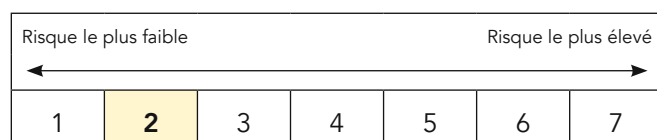
FIBTP 2021



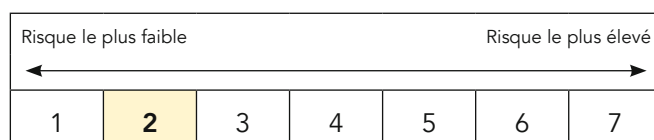
FIBTP 2017



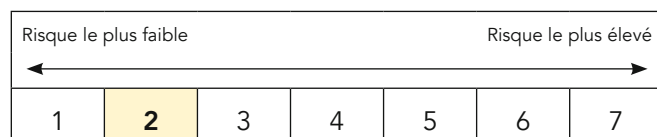
FIBTP 2020



FIBTP LT



FIBTP 2019



Ces indicateurs de risque synthétique se basent sur les résultats passés en matière de volatilité. Les catégories de risque associées à ces fonds ne sont pas garanties et pourront évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

■ Type de placements, orientations générales

Trésorerie :	supports monétaires
Obligations :	2/3 minimum emprunts d'État de la zone euro ou équivalent - 1/3 maximum obligations du secteur privé
Actions :	sociétés européennes répondant à des critères socialement responsables
Futures :	vente de contrats uniquement dans une optique de protection du portefeuille
Options :	achat d'options de vente en protection du portefeuille et/ou vente d'options d'achat sur titres en portefeuille

Conformément aux exigences de l'article D. 533-16-1, 3° du Code monétaire et financier, nous vous précisons que les FCPE de la gamme FIBTP ne prennent pas en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

■ Information réglementaires

Changements substantiels au cours de l'exercice :

Création du FIBTP 2022 :

Le FCPE FIBTP 2022 a été agréé par l'AMF en date du 25 mars 2022. Il est destiné à recevoir, en 2022, les réserves de participation de l'exercice 2021 ainsi que des versements volontaires (y compris l'intéressement) et éventuellement de l'abondement (selon le choix fait par l'entreprise). Les premières souscriptions ont été enregistrées dans le fonds sur la valeur liquidative du 27 avril 2022.

Fusion absorption du FIBTP 2016 par le FIBTP Long Terme : L'AMF a agréé la fusion-absorption du FCPE « FIBTP 2016 » par le FCPE « FIBTP Long Terme » en date du 29 juillet 2022.

La fusion-absorption a eu lieu le 19 décembre 2022 sur les valeurs liquidatives du 16 décembre 2022. À l'issue de cette opération le Fonds « FIBTP 2016 » a été dissout.

Loi Énergie Climat :

Ces OPC ne sont pas concernés par la réglementation sur la Loi Énergie Climat.

Frais d'intermédiation :

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société de gestion www.probtppfinance.com.

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Information sur les critères ESG :

Conformément aux exigences de l'article D.533-16-1, 3° du Code monétaire et financier, nous vous précisons que ce fonds n'est pas un fonds prenant en compte simultanément les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Règlement SFDR (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») :

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion de l'OPC est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement) comme suit :

Le risque en matière de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine

Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion intègre par conséquent à chaque fois que cela est possible, l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet de PRO BTP Finance : <https://www.probtppfinance.com/home/investissement-socialement-respo.html>

Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- **Environnement** : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services.
- **Social** : La société de gestion attache une importance particulière au respect des droits humains et communautaires, au respect des droits du travail et au contrôle des chaînes d'approvisionnement ainsi qu'aux thématiques liées à la protection des clients.
- **Gouvernance** : La société de gestion étudie avec grande attention les facteurs clés suivants : l'équilibre des genres dans les instances, le cumul des mandats des administrateurs

et le montant des jetons de présence, les politiques de rémunérations des dirigeants, la politique de distribution des dividendes.

Plus de détails peuvent être trouvés dans notre politique en matière de risque de durabilité, disponible sur notre site internet.

Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure :

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Méthode de calcul du risque global :

A partir du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

Effet de levier :

	Levier net (%)	Levier brut (%)
FIBTP 2017	100,00%	99,59%
FIBTP 2018	100,00%	99,80%
FIBTP 2019	100,00%	99,62%
FIBTP 2020	100,00%	99,81%
FIBTP 2021	100,00%	99,70%
FIBTP 2022	100,00%	99,90%
FIBTP Long Terme	100,00%	99,97%

Informations relatives au portefeuille de référence :

FIBTP 2022	ML BofA 5-7 Y	85%
	Stoxx Europe 50	15%
FIBTP 2021	ML BofA 5-7 Y	85%
	Stoxx Europe 50	15%
FIBTP 2020	ML BofA 5-7 Y	85%
	Stoxx Europe 50	15%
FIBTP 2019	ML BofA 3-5 Y	90%
	Stoxx Europe 50	10%
FIBTP 2018	ML BofA 3-5 Y	90%
	Stoxx Europe 50	10%
FIBTP 2017	ML BofA 3-5 Y	95%
	Stoxx Europe 50	5%
FIBTP Long Terme	ML BofA 5-7 Y	95%
	Stoxx Europe 50	5%

Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds. Le dispositif mis en place cherche à s'assurer de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

Gestion des risques :

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Montant des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022

FIBTP 2022	3 888 euros
FIBTP 2021	3 888 euros
FIBTP 2020	3 888 euros
FIBTP 2019	3 888 euros
FIBTP 2018	3 888 euros
FIBTP 2017	3 888 euros
FIBTP Long Terme	3 888 euros

■ Information sur les rémunérations de la société de gestion de portefeuille

Politique de rémunération 2022

La politique de rémunération mise en place au sein de PRO BTP Finance est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite «Directive AIFM» et dans la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite «Directive OPCVM V».

Conformément aux dispositions réglementaires, la politique de rémunération de PRO BTP Finance a pour objectifs :

- D'être en lien avec la richesse créée par l'entreprise sur le long terme, et permet un alignement entre l'intérêt de l'entreprise et celui des investisseurs et des salariés,
- D'être compatible avec une gestion saine et efficace des risques.

La politique appliquée par PRO BTP Finance :

- est cohérente avec une gestion efficace de ses risques et n'encourage pas une prise de risque excessive.
- vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de PRO BTP Finance et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise.
- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des fonds gérés, et ne favorise pas les conflits d'intérêts.

La rémunération globale est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Le dispositif ne prévoit pas le versement de «carried interest» ou de commission de performance. La part variable est octroyée sur la base de critères de performance

usuels, les résultats collectifs étant prépondérants.

Le personnel de PRO BTP Finance n'est pas salarié de la société de gestion : il est salarié de l'Association de Moyens PRO BTP puis mis à disposition de PRO BTP Finance dans le cadre d'une convention de mise à disposition à but non lucratif. Ce mode d'organisation est celui appliqué de façon habituelle au sein du Groupe PRO BTP. Dans ce cadre, les rémunérations sont définies selon les principes de l'Association de Moyens PRO BTP.

Chaque année, cette politique de rémunération est revue par le Comité de supervision et sa correcte application est vérifiée par le Comité de contrôle. Le Comité de supervision des rémunérations s'est réuni le 21 novembre 2022 et a constaté la conformité des principes généraux de la politique de rémunération. Le Comité de contrôle des rémunérations se réunira le 21 mars 2023 et contrôlera la correcte application de la politique de rémunération.

Compte tenu des effectifs, la règle de proportionnalité est appliquée. Notamment, du fait du nombre réduit de cadres supérieurs et de personnel ayant une incidence sur le profil de risque des fonds gérés, le montant total des rémunérations versées à chaque catégorie n'est pas publié. Les informations quantitatives portent sur le périmètre de l'ensemble de la société de gestion et ne se limite pas aux preneurs de risques.

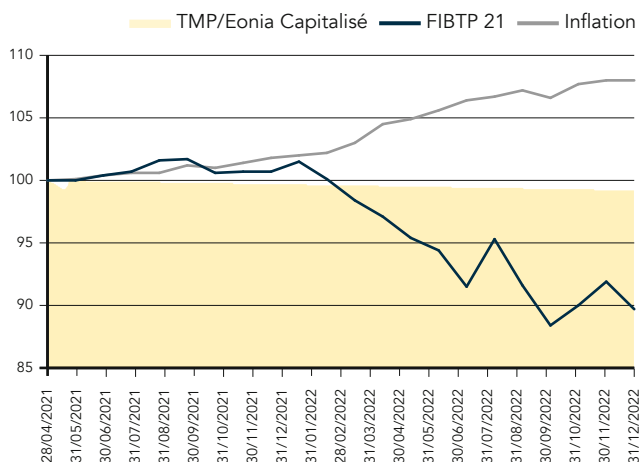
Pour les 43 collaborateurs présents au 31/12/2022, le montant total des rémunérations fixes versé par la société de gestion au titre de 2022 s'élève à 3642000 EUR, la part variable étant inférieure à 10%.

PERFORMANCES FINANCIÈRES

■ Sources : PRO BTP FINANCE, l'INSEE et MORNINGSTAR

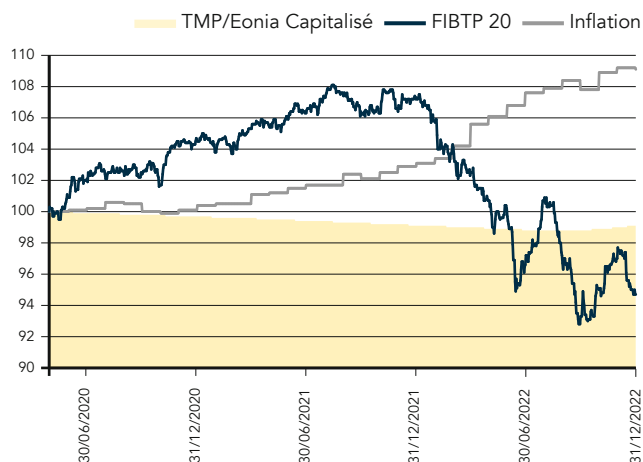
FIBTP 2021 : VL = 8,97 €

Évolution du 28/04/2021 au 31/12/2022



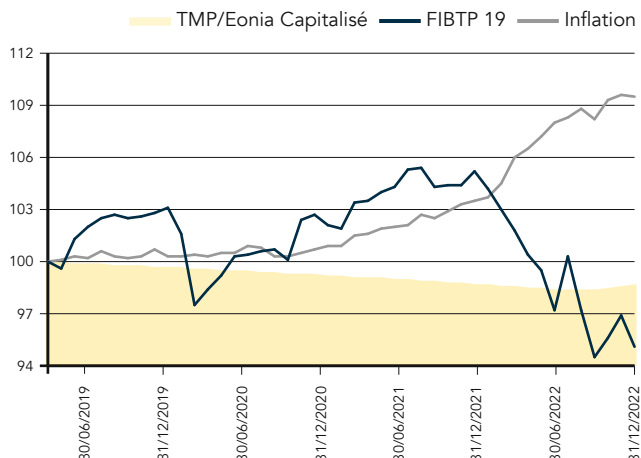
FIBTP 2020 : VL = 9,47 €

Évolution du 28/04/2020 au 31/12/2022



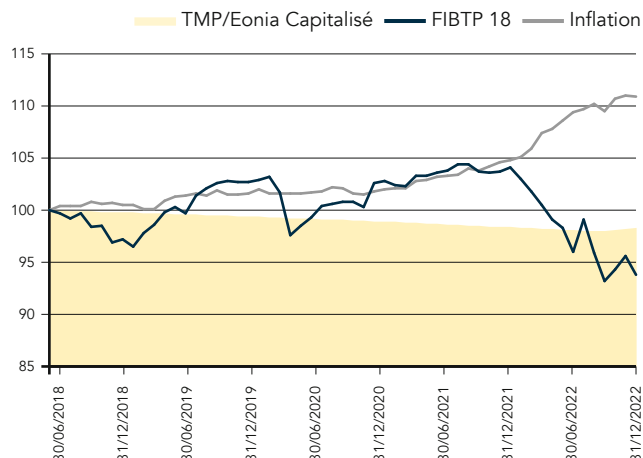
FIBTP 2019 : VL = 9,51 €

Évolution du 03/05/2019 au 31/12/2022



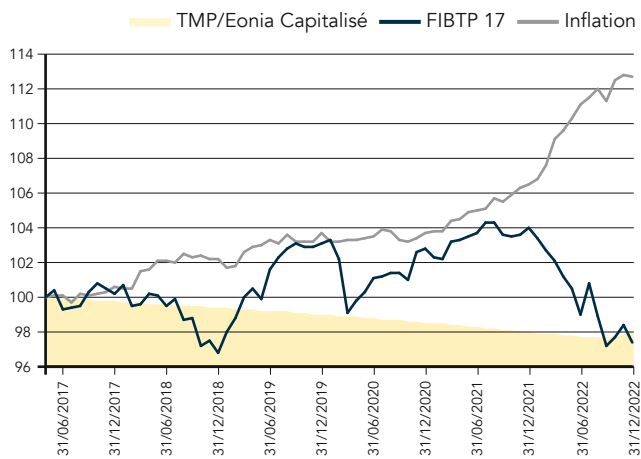
FIBTP 2018 : VL = 9,38 €

Évolution du 03/05/2018 au 31/12/2022



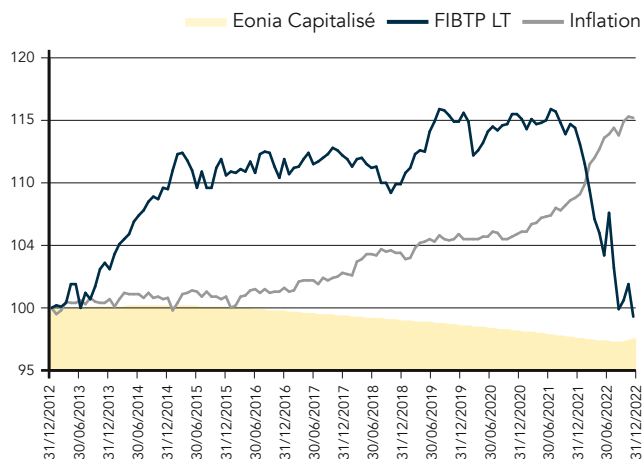
FIBTP 2017 : VL = 9,74 €

Évolution du 04/05/2017 au 31/12/2022



FIBTP LT : VL = 16,81 €

Évolution du 31/12/2012 au 31/12/2022



NB : les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, et notamment à l'article 314-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le FCPE FIBTP 2022 ayant moins de 12 mois complets d'existence, nous ne pouvons communiquer sur ses performances au 31/12/2022.

POLITIQUE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES

■ Objectif de la politique

En application de la Directive n°2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers (la «Directive MIF 2») et conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier, PRO BTP Finance est tenue de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour ses Clients.

PRO BTP Finance, n'exécute pas directement ses ordres sur les marchés financiers.

À ce titre, le principe de meilleure exécution prend, au sens de la réglementation, la forme d'un principe de meilleure sélection. PRO BTP Finance sélectionne donc des intermédiaires financiers, pour chaque catégorie de titre, en vue d'obtenir la meilleure sélection possible.

Le présent document, ainsi que ses mises à jour éventuelles, sont disponibles et consultables sur le site internet de PRO BTP Finance : www.probtpfinance.com.

■ Périmètre de la politique

La présente politique s'applique à tous les clients de PRO BTP Finance (gestion sous mandat et gestion d'OPC). Les intermédiaires sélectionnés sont des établissements agréés, soumis à l'obligation de meilleure exécution. PRO BTP Finance a opté pour le statut de client professionnel vis-à-vis des intermédiaires sélectionnés.

■ Instructions spécifiques

Conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF, en cas d'instruction spécifique d'un client, PRO BTP Finance sera réputée avoir satisfait ses obligations de meilleure sélection pour les aspects couverts par l'instruction spécifique du client.

■ Lieux d'exécution

Le choix du lieu d'exécution appartient à l'intermédiaire conformément à sa propre politique d'exécution. Les ordres pourront être exécutés sur des marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, des OTF ou auprès d'internalisateurs systématiques. Les ordres pourront également être exécutés en dehors des marchés réglementés ou systèmes multilatéraux de négociation. PRO BTP Finance attire l'attention des clients sur les conséquences d'un tel choix (risque de contrepartie, absence de carnet d'ordre...).

■ Processus de sélection des intermédiaires

Depuis fin 2020, PRO BTP Finance externalise l'activité d'exécution des ordres auprès d'Amundi Intermédiation. En conséquence, la sélection des contreparties autorisées est le fruit de la collaboration entre Amundi Intermédiation et PRO BTP Finance, lors de la tenue d'un comité annuel de sélection des contreparties.

De ce fait, les critères qui s'appliquent lors du passage d'ordre sont ceux qui figurent dans la politique d'exécution fournie par Amundi Intermédiation.

■ Contrôle et revue de la politique

La société de gestion revoit annuellement sa politique de sélection des intermédiaires.

Le Pôle Conformité et Contrôle Interne réalise un contrôle de cette politique annuellement ou en cas de changement significatif qui impacterait la capacité de PRO BTP Finance à obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS 2022

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

FIBTP 2017

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		189 535,28
REGARD CONVERTIBLE EURO H		9 245,30
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H		120 950,94
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 881 054,64	262 787,69
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		1 663 302,78

FIBTP 2021

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	33 310,31	230 531,87
REGARD CONVERTIBLE EURO H		9 528,28
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	205 709,01	9 875,22
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	210 805,74	381 142,83
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	12 613,00	1 928,48

FIBTP 2018

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		98 695,68
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H		9 473,20
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	298 873,00	3 192,50
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	57 663,00	469 018,98

FIBTP 2022

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	804 822,64	293 791,84
REGARD CONVERTIBLE EURO H	323 463,91	
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H	329 931,33	
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	385 479,39	28 019,68
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	2 158 418,81	184 015,86
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	292 540,49	20 050,04

FIBTP 2019

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		259 113,01
REGARD CONVERTIBLE EURO H		9 276,88
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H		8 763,80
REGARD MONÉTAIRE H		11 458,96
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	153 887,80	80 342,94
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7		1 429 225,90
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5	1 724 813,55	279 053,76

FIBTP LT

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H		2 252 048,44
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H	198 024,55	1 186 418,83
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	1 724 125,63	1 832 433,39
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	1 599 055,13	8 969 535,19
REGARD SOUVERAINS EURO 3-5		748 535,97

FIBTP 2020

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité") Acquisitions	Cessions
REGARD ACTIONS DÉVELOPPEMENT DURABLE H	37 389,00	368 659,45
REGARD CONVERTIBLE EURO H		66 628,65
REGARD CRÉDIT EURO IG 3-5 ISR H		28 621,10
REGARD MONÉTAIRE H		45 887,87
REGARD SOUVERAINS EURO 1-3	339 608,80	25 520,38
REGARD SOUVERAINS EURO 5-7	308 405,46	595 987,77

FIBTP 2022

(Réserves de participation de l'année 2021 réparties en 2022)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2025 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2025 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2027 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2027 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux années suivantes, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2024 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti-15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2025 au dernier jour de Bourse de l'année 2026: 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2027 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85 %
Actions de la zone Europe	15 %
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75 %
Actions	maximum 25 %

■ Politique d'investissement

Depuis le 29 avril 2022, date de la première souscription, la gestion du FIBTP 2022 s'est caractérisée par :

- Une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2022, la sensibilité a été dès la création du fonds positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 5,16 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,89, dans un contexte de hausses de taux. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 7 % environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (9%) a été également mise en place dès la création du fonds FIBTP 2022. Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,81% de l'actif fin 2022).

Pour les obligations du secteur privé (8,78% de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité largement inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues), complétés accessoirement par des produits monétaires. Cette position a été conservée sans changement significatif depuis la création du fonds jusqu'à la fin de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés tout au long de l'année par la crise sanitaire et les pressions inflationnistes.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2022 s'établit à 4,50 contre 5,42 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

Lors de sa création intervenue fin avril 2022, l'exposition actions du fonds FIBTP 2022 a été initiée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP 2021 et 2020 à cette date soit environ 19,8% du portefeuille (supérieur à la position neutre qui est de 15% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique

FIBTP 2022

de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans les FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, les fonds ont conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 15%.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 14,65% pour le fonds FIBTP 2022 contre 15% pour le portefeuille de référence.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,12% TTC de l'actif net sur la période.

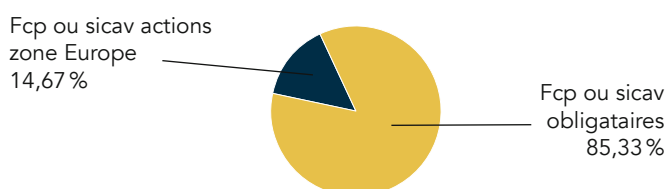
■ Évolution de la valeur de la part

Au cours des huit premiers mois d'existence du fonds, la valeur de part est passée de 10 euros à 9,38 euros.

■ Évolution du FIBTP 2022 en 2022

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, et notamment à l'article 314-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le FCPE FIBTP 2022 ayant moins de 12 mois complets d'existence, nous ne pouvons communiquer sur ses performances au 30/12/2022.

■ Composition de l'actif net



Composition des avoirs depuis la création	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	78,62%	79,06%	85,33%
Trésorerie court terme	0,02%	0,76%	0,00%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	78,64%	79,81%	85,33%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	21,36%	20,19%	14,67%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIÉS	21,36%	20,19%	14,67%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	3 509 552,85	3 697 621,38	3 642 205,87
Valeur de la part	9,57	9,25	9,38
Évolution de la part depuis l'origine	-4,30%	-7,50%	-6,20%
Évolution de la part en 2022	-4,30%	-7,50%	-6,20%
Évolution de la part depuis le 30/06/2022	-	-3,34%	-1,99%
Nombre de parts	366 354,6441	399 466,8976	388 056,9789
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,01	-0,03	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	-0,01	0,00
Capitalisation unitaire	-0,01	-0,04	-0,06

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
27/04/2022	10,00
31/05/2022	9,88
30/06/2022	9,57
29/07/2022	9,97
31/08/2022	9,58
30/09/2022	9,25
31/10/2022	9,42
30/11/2022	9,61
30/12/2022	9,38

Valeur liquidative depuis la création

Date	Euros
30/06/2022	9,57
30/09/2022	9,25
30/12/2022	9,38

FIBTP 2022

Souscriptions rachats

FIBTP 2022 a reçu ses premières souscriptions le 27/04/2022.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 4,14 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,35 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un apport net de capitaux d'un montant de 3,79 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2022 se monte à 3,64 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 388 056.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 4 382.

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,12%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPCVM ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	0,00%
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,08%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022
Titre OPC/FIA	100,00%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,10%
DISPONIBILITÉS	0,10%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	3 642

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF	
OPC européens coordonnés et	
OPC français à vocation générale	3 642 231,64
CRÉANCES	
COMPTES FINANCIERS	
Liquidités	3 509,18
TOTAL DE L'ACTIF	3 645 740,82

HORS-BILAN : NÉANT

Passif

	Exercice 30/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	3 666 856,13
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	-594,30
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-24 055,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3 642 205,87
(montant représentatif de l'actif net)	
DETTES	3 534,95
Comptes financiers	
Concours bancaires courants	
TOTAL DU PASSIF	3 645 740,82

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,10

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,10

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30/12/2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat

	30/12/2022
Produits sur opérations financières	22,84
Charges sur opérations financières	20,28
Résultats sur opérations financières	2,56
Frais de gestion et dotation aux amortissements	20 420,50
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-20 417,94
Régularisation des revenus de l'exercice	-3 638,02
RÉSULTAT	-24 055,96

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	Créances et dettes	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE		CRÉANCES	
Souscriptions dont :	4 135 572,37	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	2 126 563,47	Total des créances	
- versement de l'intéressement	554 489,59	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise		Frais de gestion fixe	2 932,03
- versements volontaires	1 088 444,00	Rachats à payer	602,92
- abondements de l'entreprise	336 434,98	Total des dettes	3 534,95
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	29 640,33		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			
Rachats dont :	-346 401,05	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	346 401,05	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC		Nombre de parts émises	424 159,4805
Plus-values réalisées sur titres	8 520,34	Valeur de parts émises	4 135 572,37
Moins-values réalisées sur titres	-8 992,19	Nombre de parts rachetées	36 102,5016
estimation des titres		Valeur de parts rachetées	346 401,05
Variations de la différence d'estimation		Commissions de souscription et/ou de rachat	
des dépôts et instruments financiers	-126 075,66	Commissions de souscriptions perçues	
Résultat net de l'exercice avant		Commissions de souscriptions rétrocédées	
compte de régularisation	-20 417,94	Frais de gestion	0,96%
Autres éléments*		Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	3 642 231,64
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	3 642 205,87	Rétrocession de frais de gestion	

* Résultats de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022
SOMME RESTANT À AFFECTER		SOMME RESTANT À AFFECTER	
Résultat	-24 055,96	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-594,30
AFFECTATION		AFFECTATION	
Capitalisation	-24 055,96	Capitalisation	-594,30
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution			

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2022 au cours du dernier exercice	Exercice 2022
Actif net	3 642 205,87 €
Nombre de parts	388 056,9789
Valeur liquidative unitaire	9,38 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00

* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupées dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC				
Regard Actions Développement Durable H	534 191,31	1 711	14,66%	
Regard Convertible Euro H	320 868,88	34	8,81%	
Regard Crédit Euro Ig 3-5 Isr H	319 707,15	2 555	8,78%	
Regard Souverains Euro 1-3	350 598,90	2 770	9,63%	
Regard Souverains Euro 3-5	261 403,80	2 289	7,18%	
Regard Souverains Euro 5-7	1 855 461,60	11 736	50,94%	
TOTAL TITRE OPC	3 642 231,64		100,00%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-3 534,95		-0,10%	
Disponibilités	3 509,18		0,10%	
TOTAL ACTIF NET	3 642 205,87		100,00%	

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

FIBTP 2021

(Réserves de participation de l'année 2020 réparties en 2021)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2024 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2024 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2026 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2026 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux années suivantes, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2023 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti-15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2024 au dernier jour de Bourse de l'année 2025 : 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2026 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85 %
Actions de la zone Europe	15 %
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75 %
Actions	maximum 25 %

Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP 2021 s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2021, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 4,54 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement bas sur les échéances longues de la courbe en Zone euro. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 9 % environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (9 %) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,90 % de l'actif fin 2022).

Pour les obligations du secteur privé (9,89 % de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité largement inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues), complétés accessoirement par des produits monétaires. Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par les pressions inflationnistes.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2021 s'établit à 4,41 contre 5,42 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2021 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP longs à cette date soit environ 19 % du portefeuille (supérieur à la position neutre qui est de 15 % pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements

FIBTP 2021

obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 15%.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 15,15% pour le fonds FIBTP 2021 contre 15% pour le portefeuille de référence

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,12% TTC de l'actif net sur la période.

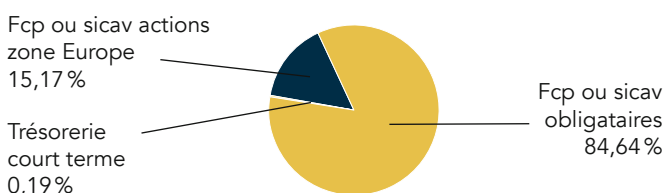
■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 10,15 à 8,97 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -11,63%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -12,25%.

Cette sur performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année (le fonds support des actions affiche une performance de -4,37% sur l'année).

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09% à comparer avec -14,2% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

■ Composition de l'actif net

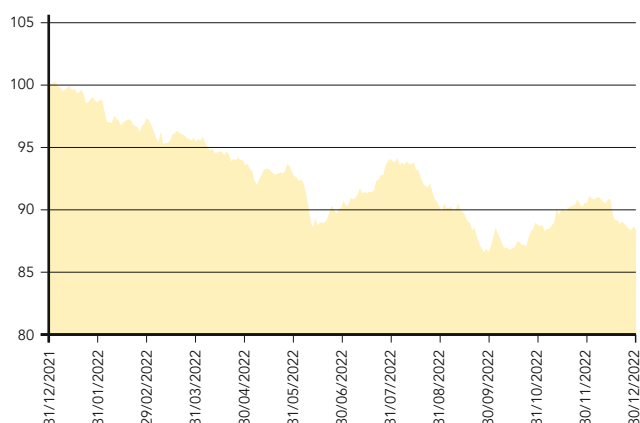


Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	80,48%	80,35%	80,74%	79,80%	84,64%
Trésorerie court terme	0,26%	0,36%	0,10%	0,01%	0,19%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	80,74%	80,71%	80,84%	79,81%	84,83%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	19,26%	19,29%	19,16%	20,19%	15,17%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	19,26%	19,29%	19,16%	20,19%	15,17%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	3 525 899,82	3 429 235,66	3 211 898,83	3 050 744,95	2 969 307,71
Valeur de la part	10,15	9,71	9,15	8,84	8,97
Évolution de la part depuis l'origine	1,50%	-2,90%	-8,50%	-11,60%	-10,30%
Évolution de la part en 2022	-	-4,33%	-9,85%	-12,91%	-11,63%
Évolution de la part depuis le 31/12/2021	-	-4,33%	-9,85%	-12,91%	-11,63%
Nombre de parts	347 302,0571	353 253,6062	350 952,9364	345 140,7441	331 075,0155
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,02	-0,04	-0,06	-0,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,00	-0,01	-0,11	-0,13
Capitalisation unitaire	-0,06	-0,02	-0,05	-0,17	-0,22

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP 2021

Évolution de FIBTP 2021 en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,15
31/01/2022	10,01
28/02/2022	9,84
31/03/2022	9,71
29/04/2022	9,54
31/05/2022	9,44
30/06/2022	9,15
29/07/2022	9,53
31/08/2022	9,16
30/09/2022	8,84
31/10/2022	9,00
30/11/2022	9,19
30/12/2022	8,97

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,15
31/03/2022	9,71
30/06/2022	9,15
30/09/2022	8,84
30/12/2022	8,97

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP 2021	-10,30%	-11,63%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Souscriptions rachats

FIBTP 2021 a reçu ses premières souscriptions le 28/04/2021.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,13 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,28 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,15 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2021 se monte à 2,97 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 331 075.

À cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 3 411.

FIBTP 2021

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,12 %
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00 %
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,08 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,81 %	99,74 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,11 %	-0,08 %
DISPONIBILITÉS	0,30 %	0,34 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 969	3 526

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 963 765,07	3 516 695,63
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	9 035,52	12 076,12
TOTAL DE L'ACTIF	2 972 800,59	3 528 771,75

HORS-BILAN : NÉANT

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 043 746,15	3 547 708,83
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	-44 603,07	2 031,63
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-29 835,37	-23 840,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	2 969 307,71	3 525 899,82
DETTES		
Comptes financiers	3 492,88	2 871,93
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	2 972 800,59	3 528 771,75

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,30

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,30

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	7,83	
Charges sur opérations financières	36,66	150,05
Résultats sur opérations financières	-28,83	-150,05
Frais de gestion et dotation aux amortissements	31 279,66	18 846,94
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-31 308,49	-18 996,99
Régularisation des revenus de l'exercice	1 473,12	-4 843,65
RÉSULTAT	-29 835,37	-23 840,64

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 525 899,82		CRÉANCES	
Souscriptions dont :	132 712,73	3 729 651,94	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	125 962,30	1 635 407,95	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versement de l'intéressement	2 458,41	641 072,27	Frais de gestion	2 392,54
- versements volontaires	6,97	1 102 989,29	Rachats à payer	1 100,34
- abondements de l'entreprise		348 666,97	Total des dettes	3 492,88
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	4 285,05	1 515,46		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise			Compléments d'information	30/12/2022
Rachats dont :	-275 634,41	-220 709,74	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- rachats	-275 634,41	-220 709,74	Nombre de parts émises	13 502,1600
- transferts à destination d'un autre OPC			Valeur de parts émises	132 712,73
Plus-values réalisées sur titres	5 758,44	2 369,46	Nombre de parts rachetées	29 729,2016
Moins-values réalisées sur titres	-52 356,32	-399,22	Valeur de parts rachetées	275 634,41
Frais de transaction			Commissions de souscription et/ ou de rachat	
Variations de la différence d'estimation des titres	-335 764,06	33 984,37	Commissions de souscriptions perçues	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-31 308,49	-18 996,99	Commissions de souscriptions rétrocédées	
Autres éléments*			Frais de gestion	0,96%
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 969 307,71	3 525 899,82	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 963 765,07
			Rétrocession de frais de gestion	

* résultats de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	30/12/2022	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-29 835,37	-23 840,64	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-44 603,07	2 031,63
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-29 835,37	-23 840,64	Capitalisation	-44 603,07	2 031,63
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2021 au cours des 2 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021
Actif net	2 969 307,71 €	3 525 899,82 €
Nombre de parts	331 075,0155	347 302,0571
Valeur liquidative unitaire	8,97 €	10,15 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins values nettes	0,00	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,09	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,13	0,00

* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupées dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	450 519,03	1 443	15,18%
Regard Convertible Euro H	264 244,96	28	8,90%
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	293 554,98	2 346	9,88%
Regard Souverains Euro 1-3	343 004,70	2 710	11,55%
Regard Souverains Euro 3-5	160 451,00	1 405	5,40%
Regard Souverains Euro 5-7	1 451 990,40	9 184	48,90%
TOTAL TITRE OPC	2 963 765,07		99,81%
Opérateurs débiteurs et autres créances			
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-3 492,88		-0,11%
Disponibilités	9 035,52		0,30%
TOTAL ACTIF NET	2 969 307,71		100,00%

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

FIBTP 2020

(Réserves de participation de l'année 2019 réparties en 2020)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2023 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2023 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2025 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2025 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux ans suivantes, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2022 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti-15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2023 au dernier jour de Bourse de l'année 2023 : 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) – 10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2025 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	85 %
Actions de la zone Europe	15 %
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 75 %
Actions	maximum 25 %

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP 2020 s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2020, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau sensiblement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 4,51 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement bas sur les échéances longues de la courbe en Zone euro. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 8 % environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8 %) a été maintenue toute l'année. Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,92 % de l'actif fin 2022).

Pour les obligations du secteur privé (8,27 % de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans. Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité largement inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) et Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues), complétés accessoirement par des produits monétaires. Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année dans un contexte de marchés de taux perturbés par les pressions inflationnistes.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2020 s'établit à 4,44 contre 5,42 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2020 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP longs à cette date soit environ 18,9 % du portefeuille (supérieur à la position neutre qui est de 15 % pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique

FIBTP 2020

de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 15%.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 15,15% pour le fonds FIBTP 2020 contre 15% pour le portefeuille de référence

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,12% TTC de l'actif net sur la période.

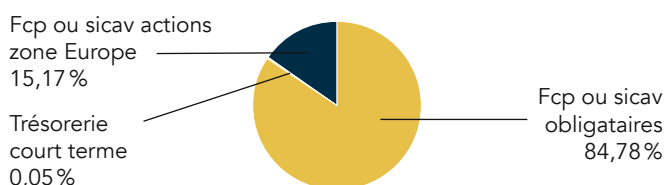
■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 10,72 à 9,47 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -11,66%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -12,25%.

Cette sur performance provient à la fois de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment, et au rebond des actions en fin d'année (le fonds support des actions affiche une performance de -4,37% sur l'année).

Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09% à comparer avec -14,2% pour l'indice Bofa 5/7 ans.

■ Composition de l'actif net

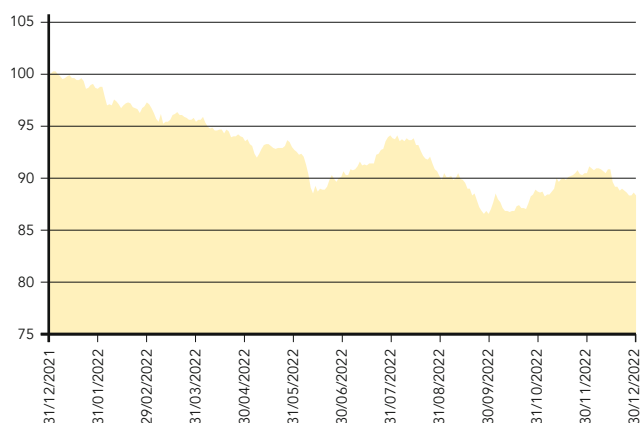


Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	78,20%	80,10%	80,38%	80,97%	79,79%	84,78%
Trésorerie court terme	5,35%	1,02%	0,54%	0,01%	0,02%	0,05%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	83,55%	81,12%	80,92%	80,98%	79,81%	84,83%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	16,45%	18,88%	19,08%	19,02%	20,19%	15,17%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	16,45%	18,88%	19,08%	19,02%	20,19%	15,17%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	3 178 882,53	5 836 150,28	5 490 871,57	5 121 632,77	4 889 111,97	4 759 939,43
Valeur de la part	10,45	10,72	10,25	9,66	9,33	9,47
Evolution de la part depuis l'origine	4,50%	7,20%	2,50%	-3,40%	-6,70%	-5,30%
Evolution de la part en 2022	-	-	-4,38%	-9,89%	-12,97%	-11,66%
Evolution de la part depuis le 31/12/2020	-	2,58%	-1,91%	-7,56%	-10,72%	-9,38%
Nombre de parts	304 078,2951	544 229,8406	535 468,2865	530 240,9234	524 107,2263	502 745,2301
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,07	-0,10	-0,02	-0,04	-0,07	-0,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,05	0,00	-0,01	-0,13	-0,02
Capitalisation unitaire	-0,07	-0,05	-0,02	-0,05	-0,20	-0,11

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP 2020

Évolution de FIBTP 2020 en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP 2020	-5,30%	-11,66%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,72
31/01/2022	10,57
28/02/2022	10,39
31/03/2022	10,25
29/04/2022	10,07
31/05/2022	9,97
30/06/2022	9,66
29/07/2022	10,07
31/08/2022	9,67
30/09/2022	9,33
31/10/2022	9,50
30/11/2022	9,70
30/12/2022	9,47

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2020	10,45
31/12/2021	10,72
31/03/2022	10,25
30/06/2022	9,66
30/09/2022	9,33
30/12/2022	9,47

■ Souscriptions rachats

FIBTP 2020 a reçu ses premières souscriptions le 28/04/2020.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,02 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,43 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,41 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2020 se monte à 4,76 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 502 745.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 9 230.

FIBTP 2020

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,12%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,08%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,95%	99,77%
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,14%	-0,09%
DISPONIBILITÉS	0,19%	0,32%
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	4 759	5 836

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	4 757 641,59	5 822 541,91
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	8 962,47	18 619,81
TOTAL DE L'ACTIF	4 766 604,06	5 841 161,72

HORS-BILAN : NÉANT

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 820 716,49	5 864 382,69
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	-12 947,74	30 797,77
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-47 829,32	-59 030,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	4 759 939,43	5 836 150,28
DETTES		
Comptes financiers	6 664,63	5 011,44
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	4 766 604,06	5 841 161,72

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,19

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,19

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	5,80	
Charges sur opérations financières	35,16	224,44
Résultats sur opérations financières	-29,36	-224,44
Frais de gestion et dotation aux amortissements	50 248,02	59 693,19
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-50 277,38	-59 917,63
Régularisation des revenus de l'exercice	2 448,06	887,45
RÉSULTAT	-47 829,32	-59 030,18

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	5 836 150,28	3 178 882,53	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	24 239,20	2 841 283,92	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation	23 484,01	65 135,19	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versement de l'intéressement	84,18	1 481 924,30	Frais de gestion	3 852,15
- versements volontaires		645 734,78	Rachats à payer	2 812,48
- abondements de l'entreprise		648 489,65	Total des dettes	6 664,63
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	671,01			
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-431 174,31	-328 659,72	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	-431 174,31	-328 659,72	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	2 424,6466
Plus-values réalisées sur titres	74 320,34	31 851,60	Valeur de parts émises	24 239,20
Moins-values réalisées sur titres	-89 215,94	-615,33	Nombre de parts rachetées	43 909,2571
Frais de transaction			Valeur de parts rachetées	431 174,31
Variations de la différence d'estimation des titres	-604 102,76	173 324,91	Commissions de souscription et/ ou de rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-50 277,38	-59 917,63	Commissions de souscriptions perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscriptions rétrocédées	
			Frais de gestion	0,96%
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	4 757 641,59
			Rétrocession de frais de gestion	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	4 759 939,43	5 836 150,28		

* résultats de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-47 829,32	-59 030,18	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-12 947,74	30 797,77
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-47 829,32	-59 030,18	Capitalisation	-12 947,74	30 797,77
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2020 au cours des 3 derniers exercices	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020
Actif net	4 759 939,43 €	5 836 150,28 €	3 178 882,53 €
Nombre de parts	502 745,2301	544 229,8406	304 078,2951
Valeur liquidative unitaire	9,47 €	10,72 €	10,45 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins values nettes	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire* sur résultat	-0,09	-0,10	-0,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	0,05	0,00

* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	722 141,73	2 313	15,17%
Regard Convertible Euro H	424 679,40	45	8,92%
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	393 784,11	3 147	8,28%
Regard Souverains Euro 1-3	691 705,05	5 465	14,53%
Regard Souverains Euro 5-7	2 525 331,30	15 973	53,05%
TOTAL TITRE OPC	4 757 641,59		99,95%
Opérateurs débiteurs et autres créances			
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-6 664,63		-0,14%
Disponibilités	8 962,47		0,19%
TOTAL ACTIF NET	4 759 939,43		100,00%

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

FIBTP 2019

(Réserves de participation de l'année 2018 réparties en 2019)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2022 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2022 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2024 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2024 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux ans suivantes, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2021 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti-15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2022 au dernier jour de Bourse de l'année 2023 : 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2024 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 3/5 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP 2019 s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Le fonds changeant en 2022 de structure d'actif au terme de ses trois premières années d'existence, les emprunts d'états de maturité 5/7 ans présents en portefeuille depuis la création du fonds ont été remplacés dès le début du mois de janvier par des obligations de maturité 3/5 ans, correspondant au nouvel horizon de gestion du FCPE. Sur ce compartiment obligataire du fonds FIBTP 2019 la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau légèrement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 3,51 pour une sensibilité de l'indice BoFa 3/5 ans à 3,81, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 8 % environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8 %) a été maintenue toute l'année. Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,94% de l'actif fin 2022). Pour les obligations du secteur privé (7,93% de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans. Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée sur un niveau de sensibilité légèrement inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 3/5 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille du fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes).

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2019 s'établit à 3,44 contre 3,71 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

Compte tenu du changement d'horizon de gestion évoqué ci-dessus, une partie des actions présentes dans le portefeuille fin 2021 a été cédée dès le début de janvier 2022. Comme pour les autres fonds de la gamme, en début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2019 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP moyens à cette date soit environ 12% du portefeuille (supérieur à la position neutre qui est de 10% pour ces fonds). Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année

FIBTP 2019

au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 15%.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 9,90% pour le fonds FIBTP 2019 contre 10% pour le portefeuille de référence

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de

référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

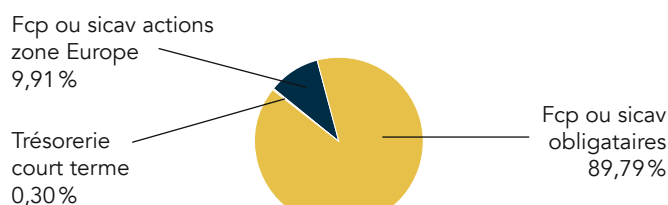
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,11% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 10,52 à 9,51 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -9,60%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -9,0%.

Cette moindre performance provient essentiellement du compartiment actions, dont le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » des FIBTP, recule de -4,37% comparé à -1,80% pour l'indice.

■ Composition de l'actif net

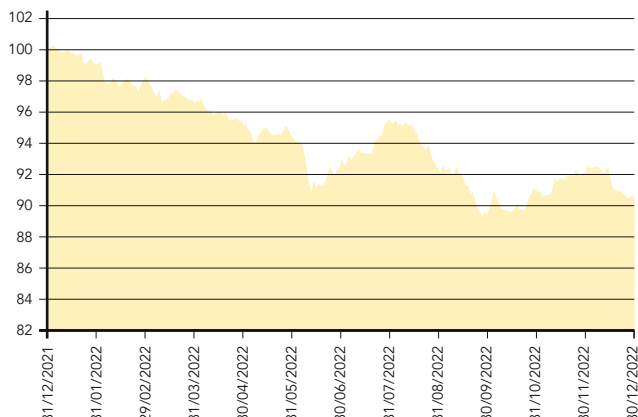


Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	75,10%	78,87%	80,20%	87,00%	87,81%	87,83%	89,79%
Trésorerie court terme	8,55%	5,94%	0,81%	0,79%	0,15%	-0,01%	0,30%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	83,65%	84,81%	81,02%	87,78%	87,95%	87,81%	90,09%
Fcp ou sicav actions zone Euro		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	16,35%	15,19%	18,98%	12,22%	12,05%	12,19%	9,91%
Fcp ou sicav actions internationales		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	16,35%	15,19%	18,98%	12,22%	12,05%	12,19%	9,91%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	2 551 505,51	2 601 690,04	2 526 140,68	2 398 099,64	2 261 784,45	2 166 909,13	2 111 149,16
Valeur de la part	10,25	10,27	10,52	10,18	9,72	9,45	9,51
Évolution de la part depuis l'origine	2,50%	2,70%	5,20%	1,80%	-2,80%	-5,50%	-4,90%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-3,23%	-7,60%	-10,17%	-9,60%
Évolution de la part depuis le 31/12/2019	-	0,20%	2,63%	-0,68%	-5,17%	-7,80%	-7,22%
Nombre de parts	248 867,3127	253 381,4745	240 072,1156	235 618,2961	232 632,3928	229 340,3315	221 900,3190
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,10	-0,10	-0,02	-0,04	-0,07	-0,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,02	0,00	0,05	0,34	0,33	0,26	0,32
Capitalisation unitaire	-0,04	-0,10	-0,05	0,32	0,29	0,19	0,23

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP 2019

Évolution de FIBTP 2019 en 2022



Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,52
31/01/2022	10,42
28/02/2022	10,30
31/03/2022	10,18
29/04/2022	10,04
31/05/2022	9,95
30/06/2022	9,72
29/07/2022	10,03
31/08/2022	9,72
30/09/2022	9,45
31/10/2022	9,56
30/11/2022	9,69
30/12/2022	9,51

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2019	10,25
31/12/2020	10,27
31/12/2021	10,52
31/03/2022	10,18
30/06/2022	9,72
30/09/2022	9,45
30/12/2022	9,51

Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP 2019	-4,90%	-9,60%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

■ Souscriptions rachats

FIBTP 2019 a reçu ses premières souscriptions le 10/05/2019.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,00 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,18 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,18 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2019 se monte à 2,11 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 221 900.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 8 189.

FIBTP 2019

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,11 %
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	0,00 %
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,07 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,70 %	99,64 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,08 %	-0,08 %
DISPONIBILITÉS	0,38 %	0,44 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 111	2 526

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 104 749,49	2 517 076,88
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	8 093,87	11 225,62
TOTAL DE L'ACTIF	2 112 843,36	2 528 302,50

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,38

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,38

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 060 172,43	2 538 812,75
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	72 065,23	12 917,51
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-21 088,50	-25 589,58
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	2 111 149,16	2 526 140,68
DETTES		
Comptes financiers	1 694,20	2 161,82
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	2 112 843,36	2 528 302,50

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	6,74	
Charges sur opérations financières	26,94	86,56
Résultats sur opérations financières	-20,20	-86,56
Frais de gestion et dotation aux amortissements	22 047,65	26 225,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-22 067,85	-26 312,51
Régularisation des revenus de l'exercice	979,35	722,93
RÉSULTAT	-21 088,50	-25 589,58

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	2 526 140,68	2 601 690,04	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	101,95	30 634,12	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale			Total des créances	
- de participation		28 917,49	DETTES	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			Frais de gestion	1 694,20
- versement de l'intéressement			Autres dettes	
- versements volontaires		1 693,85	Total des dettes	1 694,20
- abondements de l'entreprise				
- transferts ou arbitrages provenant				
- d'un autre fonds ou d'un CCB	101,95	22,78		
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-179 232,13	-169 006,08	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	-179 232,13	-169 006,08	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	10,0428
Plus-values réalisées sur titres	101 002,88	14 164,96	Valeur de parts émises	101,95
Moins-values réalisées sur titres	-23 178,23	-991,92	Nombre de parts rachetées	18 181,8394
Frais de transaction			Valeur de parts rachetées	179 232,13
Variations de la différence d'estimation			Commissions de souscription et/ ou de rachat	
des titres	-291 618,14	75 962,07	Commissions de souscriptions perçues	
Résultat net de l'exercice avant compte			Commissions de souscriptions rétrocédées	0,96 %
de régularisation	-22 067,85	-26 312,51	Frais de gestion	
Autres éléments*			Instruments financiers détenus en portefeuille émis	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 111 149,16	2 526 140,68	par les entités liées à la société de gestion (fonds)	
			ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV)	2 104 749,49
			et OPC ou FIA gérés par ces entités	
			Rétrocession de frais de gestion	

*Résultat de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-21 088,50	-25 589,58	Plus et moins-values nettes de l'exercice	72 065,23	12 917,51
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-21 088,50	-25 589,58	Capitalisation	72 065,23	12 917,51
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2019 au cours des 4 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Actif net	2 111 149,16 €	2 526 140,68 €	2 601 690,04 €	2 551 505,51 €
Nombre de parts	221 900,3190	240 072,1156	253 381,4745	248 867,3127
Valeur liquidative unitaire	9,51 €	10,52 €	10,27 €	10,25 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,10	-0,10	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,32	0,05	0,00	0,02

* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupées dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de : REGARD BTP Immeuble le Sari 1 bd du Levant 93160 NOISY-LE- GRAND Tél. 01 49 14 12 12
Regard Actions Développement Durable H	209 180,70	670	9,91%	
Regard Convertible Euro H	188 746,40	20	8,94%	
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	167 423,94	1 338	7,93%	
Regard Souverains Euro 1-3	248 710,05	1 965	11,78%	
Regard Souverains Euro 3-5	1 290 688,40	11 302	61,14%	
TOTAL TITRE OPC	2 104 749,49		99,70%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-1 694,20		-0,08%	
Disponibilités	8 093,87		0,38%	
TOTAL ACTIF NET	2 111 149,16		100,00%	

FIBTP 2018

((Réserves de participation de l'année 2017 réparties en 2018)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2021 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2021 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2023 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2023 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux ans suivantes, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2020 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti -15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2021 au dernier jour de Bourse de l'année 2022 : 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2023 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – -5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 3/5 ans	90%
Actions de la zone Europe	10%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 80%
Actions	maximum 20%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP 2018 s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP 2018, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau légèrement inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 3,49 pour une sensibilité de l'indice BoFa 3/5 ans à 3,85, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement bas et de pressions inflationnistes. D'autre part, la diversification sur les obligations Convertibles, à hauteur de 8% environ de l'actif ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé (8%) a été maintenue toute l'année.

Le fonds Regard Convertibles Euro a été utilisé comme support pour la gestion des obligations Convertibles (8,54% de l'actif fin 2022).

Pour les obligations du secteur privé (8,19% de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

Enfin, l'exposition globale au risque de taux est restée en 2022 sur un niveau de sensibilité légèrement inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 3/5 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille des fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 3/5 (obligations de maturités moyennes). Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année dans un contexte de marchés de taux perturbés par les pressions inflationnistes.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2018 s'établit à 3,49 contre 3,85 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP 2018 a été conservée sur les niveaux d'investissements qui prévalaient au sein des FIBTP moyens à cette date soit environ 12% du portefeuille (supérieur à la position neutre qui est de 10% pour ces fonds).

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période.

FIBTP 2018

Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 10%.

Ce mouvement a été effectué en deux fois, la première étape ayant été réalisée le 28 octobre sur un indice Stoxx50 en hausse de +6,5% depuis le point bas de fin septembre un mois plus tôt (+7,1% pour le fonds Regard Actions développement Durable), et la seconde étape le 18 novembre sur un indice Stoxx50 en hausse de 12,2% (+13,3% pour le fonds Regard Actions développement Durable) depuis le même point bas.

Dans les deux cas, le produit de la vente des actions a été réinvesti en placements obligataires, offrant alors une meilleure rémunération.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 9,86% pour le fonds FIBTP 2018 contre 10% pour le portefeuille de référence

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80% dividendes réinvestis et -4,36% hors dividendes.

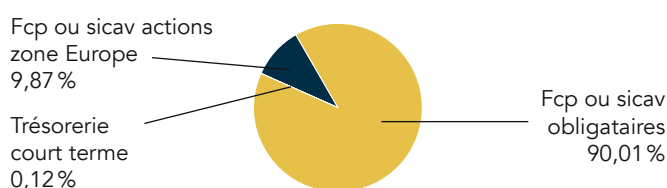
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,11% TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 10,41 à 9,51 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -9,89%. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -9,0%.

Cette moindre performance provient essentiellement du compartiment actions, dont le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » des FIBTP, recule de -4,37% comparé à -1,80% pour l'indice.

■ Composition de l'actif net

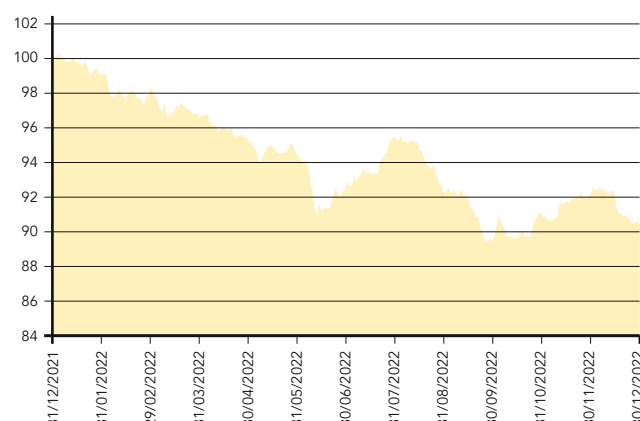


Composition des avoirs depuis 5 ans	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	73,89%	76,58%	81,02%	87,53%	87,53%	87,95%	87,86%	90,01%
Trésorerie court terme	11,86%	7,76%	3,57%	0,27%	0,31%	0,03%	-0,03%	0,12%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	85,75%	84,34%	84,59%	87,81%	87,84%	87,99%	87,83%	90,13%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	14,25%	15,66%	15,41%	12,19%	12,16%	12,01%	12,17%	9,87%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	14,25%	15,66%	15,41%	12,19%	12,16%	12,01%	12,17%	9,87%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	3 082 389,41	3 162 284,87	3 044 435,42	2 916 410,78	2 779 765,15	2 616 096,91	2 505 876,31	2 432 231,61
Valeur de la part	9,66	10,26	10,28	10,41	10,05	9,6	9,32	9,38
Évolution de la part depuis l'origine	-3,40%	2,60%	2,80%	4,10%	0,50%	-4,00%	-6,80%	-6,20%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-3,46%	-7,78%	-10,47%	-9,89%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	6,21%	6,42%	7,76%	4,04%	-0,62%	-3,52%	-2,90%
Nombre de parts	319 175,8517	308 249,0690	296 018,6974	280 217,9418	276 530,9476	272 445,6962	268 786,9845	259 254,0672
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,06	-0,10	-0,10	-0,10	-0,02	-0,04	-0,07	-0,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,00	0,02	0,00	0,53	0,00	-0,01	-0,13	-0,08
Capitalisation unitaire	-0,06	0,08	-0,10	0,43	-0,02	-0,05	-0,20	-0,17

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP 2018

Évolution de FIBTP 2018 en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP 2018	-6,20%	-9,89%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,41
31/01/2022	10,30
28/02/2022	10,18
31/03/2022	10,05
29/04/2022	9,91
31/05/2022	9,83
30/06/2022	9,60
29/07/2022	9,91
31/08/2022	9,59
30/09/2022	9,32
31/10/2022	9,43
30/11/2022	9,56
30/12/2022	9,38

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	9,66
31/12/2019	10,26
31/12/2020	10,28
31/12/2021	10,41
31/03/2022	10,05
30/06/2022	9,60
30/09/2022	9,32
30/12/2022	9,38

■ Souscriptions rachats

FIBTP 2018 a reçu ses premières souscriptions le 04/05/2018.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,00 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,20 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,20 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2018 se monte à 2,43 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 259 254.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 6 583.

FIBTP 2018

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,11 %
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00 %
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,07 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,88 %	99,73 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,08 %	-0,09 %
DISPONIBILITÉS	0,20 %	0,36 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	2 432	2 916

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	2 429 332,94	2 908 392,48
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	4 858,36	10 396,83
TOTAL DE L'ACTIF	2 434 191,30	2 918 789,31

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,20

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,20

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 478 032,17	2 797 585,22
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	-21 478,51	148 529,40
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-24 322,05	-29 703,84
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	2 432 231,61	2 916 410,78
DETTES	1 959,69	2 378,53
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	2 434 191,30	2 918 789,31

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	6,75	
Charges sur opérations financières	25,59	77,84
Résultats sur opérations financières	-18,84	-77,84
Frais de gestion et dotation aux amortissements	25 480,76	30 388,73
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-25 499,60	-30 466,57
Régularisation des revenus de l'exercice	1 177,55	762,73
RÉSULTAT	-24 322,05	-29 703,84

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	2 916 410,78	3 044 435,42	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	1 471,25	18 765,32	Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation			Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versements volontaires			Frais de gestion	1 959,69
- abondements de l'entreprise			Rachats à payer	
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	1 471,25	18 765,32	Total des dettes	1 959,69
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-204 935,64	-182 420,75	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	-204 935,64	-182 420,75	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	152,1375
Plus-values réalisées sur titres	21 717,81	157 552,11	Valeur de parts émises	1 471,25
Moins-values réalisées sur titres	-44 422,40	-1 089,67	Nombre de parts rachetées	21 116,0121
Frais de transaction			Valeur de parts rachetées	204 935,64
Variation de la différence d'estimation des titres	-232 510,59	-90 365,08	Commissions de souscription et/ ou de rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 499,60	-30 466,57	Commissions de souscriptions perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscriptions rétrocédées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 432 231,61	2 916 410,78	Frais de gestion	0,96 %
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 429 332,94
			Rétrocession de frais de gestion	
Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022 31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER	
Résultat	-24 322,05	-29 703,84	Plus et moins-values nettes de l'exercice	-21 478,51 148 529,40
AFFECTATION			AFFECTATION	
Capitalisation	-24 322,05	-29 703,84	Capitalisation	-21 478,51 148 529,40
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution				

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2018 au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	2 432 231,61 €	2 916 410,78 €	3 044 435,42 €	3 162 284,87 €	3 082 389,41 €
Nombre de parts	259 254,0672	280 217,9418	296 018,6974	308 249,0690	319 175,8517
Valeur liquidative unitaire	9,38 €	10,41 €	10,28 €	10,26 €	9,66 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,10	-0,10	-0,10	-0,06
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,08	0,53	0,00	0,02	0,00

* Les données de capitalisation unitaire sur résultat et sur +/- values nettes des exercices antérieurs à 2015 sont regroupés dans la « capitalisation unitaire sur résultat ».

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
Regard Actions Développement Durable H	240 089,49	769	9,87%	REGARD BTP
Regard Convertible Euro H	207 621,04	22	8,54%	Immeuble le Sari
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	199 206,96	1 592	8,19%	1 bd du Levant
Regard Souverains Euro 1-3	294 275,25	2 325	12,10%	93160 NOISY-LE-GRAND
Regard Souverains Euro 3-5	1 488 140,20	13 031	61,18%	Tél. 01 49 14 12 12
TOTAL TITRE OPC	2 429 332,94		99,88%	
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-1 959,69		-0,08%	
Disponibilités	4 858,36		0,20%	
TOTAL ACTIF NET	2 432 231,61		100,00%	

FIBTP 2017

(Réserves de participation de l'année 2016 réparties en 2017)
Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Le FCPE gère de façon discrétionnaire, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actifs financiers français ou étrangers.

L'objectif de gestion consiste à optimiser l'allocation de l'actif entre les produits de taux et d'actions en rapport avec l'horizon de placement dans le but de parvenir à une croissance régulière de la valeur de la part, pendant la durée légale de blocage des plans d'épargne d'entreprise, soit 5 ans.

Pour cela, la part investie en actions diminue progressivement alors que la part investie en produits de taux augmente progressivement, selon le calendrier suivant :

- de la création à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2020 : le fonds sera investi à hauteur de 75% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- les deux années suivantes, de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2020 à, au plus tard, la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2022 : le fonds sera investi à hauteur de 80% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions,
- à partir de la fin de la 1^{re} semaine de l'année 2022 et jusqu'à la fin de vie du fonds : le fonds sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en produits de taux et le solde en actions.

Les emprunts d'État représentent 2/3 minimum des produits obligataires, les obligations du secteur privé et les obligations convertibles représentent 1/3 maximum des produits obligataires. Aucun critère de notation ne sera appliqué pour la sélection des emprunts d'État, l'investissement en obligations du secteur privé se fera à travers des OPCVM ou FIA.

La sensibilité du FCPE au taux d'intérêt évoluera avec l'évolution des pondérations des produits de taux dans le fonds. Elle sera ainsi de 7 maximum les trois premières années, de 5 maximum pendant les deux ans suivants, puis de 3 maximum jusqu'à la fin de vie du fonds. À titre d'exemple, une sensibilité de 3 signifie que lorsque les taux d'intérêt baissent de 1 %, la valeur liquidative du fonds augmente de 3 %, et inversement.

Le solde du FCPE sera investi en actions européennes et assimilées (titres donnant accès au capital).

Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPCVM ou FIA permettant de réaliser cette orientation des placements. D'une manière générale, le fonds pourra investir dans tout OPCVM (de droit français ou de droit européen) ou tout fonds d'investissement à vocation générale de droit français. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE. En majorité, les fonds sous-jacents ont pour société de gestion PRO BTP FINANCE.

À titre indicatif, les indices composites suivants permettent d'illustrer l'évolution de l'allocation d'actifs du fonds :

- De la création jusqu'au dernier jour de Bourse de l'année 2019 : 85% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index) coupon net réinvesti-15% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Les 2 années suivantes, du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2020 au dernier jour de Bourse de l'année 2021 : 90% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans (code Bloomberg EG02 index) – (coupon net réinvesti) -10% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti ;
- Du 1^{er} jour de Bourse de l'année 2022 jusqu'à la fin de vie du fonds : 95% ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index

1-3 ans (code Bloomberg EG01 index) coupon net réinvesti – 5% Stoxx Europe 50 (SX5R Index) dividende net réinvesti.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 1/3 ans	95 %
Actions de la zone Europe	5 %
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 90 %
Actions	maximum 10 %

Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP 2017 s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Compte tenu de la disponibilité en 2023 des sommes investies dans le FIBTP 2017 les emprunts d'états de maturité 3/5 ans présents dans le portefeuille jusqu'à la fin 2021 ont été remplacés début janvier 2022 par des obligations de maturité 1/3 ans. Par ailleurs, la sensibilité de cette partie de la courbe étant faible, le fonds FIBTP 2017 a été positionné dès le début de l'année sur un niveau de sensibilité légèrement supérieur à celui de son indicateur de référence, à 2,13 contre 1,85 pour l'indice BoFa 1/3 ans. Par ailleurs, la diversification sur les obligations convertibles ainsi que sur le compartiment des obligations du secteur privé a été conservée tout au long de l'année 2022. Les obligations convertibles, qui représentent 8,69% de l'actif du fonds, sont gérées par le biais du support Regard Convertibles Euro.

Pour les obligations du secteur privé (2,8% de l'actif fin 2022), ce type de placement est géré par le biais du support Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP créé pour les FIBTP, et correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans. Sur l'ensemble de l'année 2022, la stratégie de légèreté sur sensibilisation de la partie obligataire n'a pas évolué. C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP 2017 s'établit à 2,06 contre 1,85 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

Compte tenu du changement d'horizon de gestion évoqué ci-dessus, une partie des actions présentes dans le portefeuille fin 2021 a été cédée dès le début janvier 2022. Comme pour les autres fonds de la gamme, la position actions FIBTP 2017 a été légèrement surpondérée, à 6,04 %. Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 5%.

FIBTP 2017

À fin décembre, l'exposition actions atteint 5,0% pour le fonds FIBTP 2017 contre 5,0% pour le portefeuille de référence

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37 % pour l'année 2022, inférieure à celle de son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

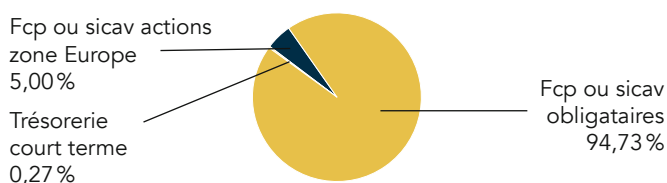
Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,11 % TTC de l'actif net sur la période.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 10,40 à 9,74 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -6,35 %. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -4,60 %.

Cette moindre performance provient d'une part du compartiment actions, dont le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » des FIBTP, recule de -4,37 % comparé à -1,80 % pour l'indice. D'autre part, la diversification en obligations convertibles et privées a pesé sur la performance. Ces fonds ont perdu en 2022 respectivement -9,66 % et -9,62 %, à comparer avec la performance de -4,78 % de l'indice BofA 1/3 du fonds.

■ Composition de l'actif net



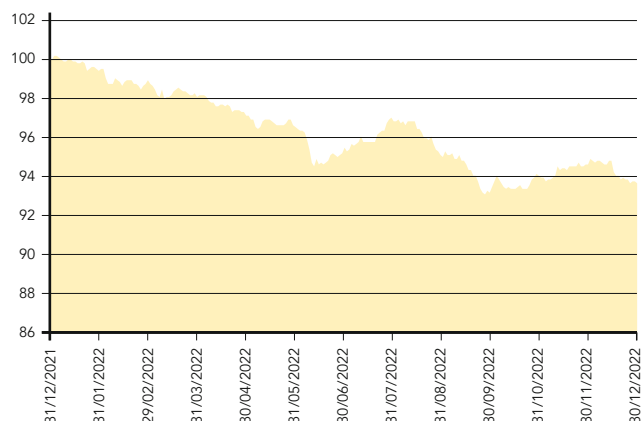
Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	73,36%	76,49%	88,53%	87,39%	93,58%	94,95%	94,87%	94,73%
Trésorerie court terme	12,28%	7,95%	1,01%	0,33%	0,35%	0,08%	0,00%	0,27%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	85,64%	84,44%	89,54%	87,73%	93,93%	95,03%	94,87%	95,00%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	14,36%	15,56%	10,46%	12,27%	6,07%	4,97%	5,13%	5,00%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	14,36%	15,56%	10,46%	12,27%	6,07%	4,97%	5,13%	5,00%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	2 643 046,34	2 609 581,44	2 464 801,65	2 335 224,49	2 250 902,51	2 045 612,82	1 937 033,24	1 846 942,37
Valeur de la part	9,68	10,28	10,28	10,4	10,21	9,9	9,72	9,74
Évolution de la part depuis l'origine	-3,20%	2,80%	2,80%	4,00%	2,10%	-1,00%	-2,80%	-2,60%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-1,83%	-4,81%	-6,54%	-6,35%
Évolution de la part depuis le 29/12/2017	-	6,20%	6,20%	7,44%	5,48%	2,27%	0,41%	0,62%
Nombre de parts	272 958,4596	253 784,7945	239 790,6412	224 541,6163	220 505,1225	206 638,7187	199 358,2386	189 635,8071
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,02	-0,04	-0,07	-0,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,03	0,03	0,36	0,05	0,18	0,20	0,17	0,17
Capitalisation unitaire	-0,07	-0,07	0,26	-0,05	0,16	0,16	0,10	0,08

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP 2017

Évolution de FIBTP 2017 en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP 2017	-2,60%	-6,35%

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	10,40
31/01/2022	10,34
28/02/2022	10,27
31/03/2022	10,21
29/04/2022	10,12
31/05/2022	10,05
30/06/2022	9,90
29/07/2022	10,08
31/08/2022	9,89
30/09/2022	9,72
31/10/2022	9,77
30/11/2022	9,84
30/12/2022	9,74

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	9,68
31/12/2019	10,28
31/12/2020	10,28
31/12/2021	10,40
31/03/2022	10,21
30/06/2022	9,90
30/09/2022	9,72
30/12/2022	9,74

■ Souscriptions rachats

FIBTP 2017 a reçu ses premières souscriptions le 04/05/2017.

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,01 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 0,36 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 0,35 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP 2017 se monte à 1,85 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 189 635.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 5 796.

FIBTP 2017

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96%
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds	0,11%
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	0,00%
Ces autres frais se décomposent en commissions de superperformance et commissions de mouvement.	
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,07%
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00%

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	99,73 %	99,67 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,14 %	-0,08 %
DISPONIBILITÉS	0,41 %	0,41 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	1 846	2 335

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et		
OPC français à vocation générale	1 841 974,52	2 327 454,54
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	7 652,38	9 675,65
TOTAL DE L'ACTIF	1 849 626,90	2 337 130,19

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,41

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,41

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 831 222,30	2 347 776,44
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	33 934,53	11 231,40
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-18 214,46	-23 783,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 846 942,37	2 335 224,49
(montant représentatif de l'actif net)		
DETTES	2 684,53	1 905,70
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	1 849 626,90	2 337 130,19

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	6,64	
Charges sur opérations financières	25,17	62,67
Résultats sur opérations financières	-18,53	-62,67
Frais de gestion et dotation aux amortissements	20 075,55	24 549,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-20 094,08	-24 612,37
Régularisation des revenus de l'exercice	1 879,62	829,02
RÉSULTAT	-18 214,46	-23 783,35

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	2 335 224,49	2 464 801,65	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	8 270,19		Autres créances	
- versement de la réserve spéciale de participation			Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versements volontaires			Frais de gestion	1 474,56
- abondements de l'entreprise			Autres dettes	1 209,97
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	8 270,19		Total des dettes	2 684,53
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-355 745,56	-157 909,23	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	-355 745,56	-157 909,23	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	819,1484
Plus-values réalisées sur titres	53 537,66	11 781,71	Valeur de parts émises	8 270,19
Moins-values réalisées sur titres	-12 792,39	-279,50	Nombre de parts rachetées	-35 724,9576
Frais de transaction			Valeur de parts rachetées	-355 745,56
Variation de la différence d'estimation des titres	-161 457,94	41 442,23	Commissions de souscription et/ ou de rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-20 094,08	-24 612,37	Commissions de souscriptions perçues	
Autres éléments*			Commissions de souscriptions rétrocédées	
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 846 942,37	2 335 224,49	Frais de gestion	0,96 %
			Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaires(s) financiers(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	2 327 454,54
			Rétrocession de frais de gestion	

* résultats de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-18 214,46	-23 783,35	Plus et moins-values nettes de l'exercice	33 934,53	11 231,40
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-18 214,46	-23 783,35	Capitalisation	33 934,53	11 231,40
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP 2017 au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	1 846 942,37 €	2 335 224,49 €	2 464 801,65 €	2 609 581,44 €	2 643 046,34 €
Nombre de parts	189 635,8071	224 541,6163	239 790,6412	253 784,7945	272 958,4596
Valeur liquidative unitaire	9,74 €	10,40 €	10,28 €	10,28 €	9,68 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,09	-0,10	-0,11	-0,10	-0,10
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,17	0,05	0,36	0,03	0,03

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net	
TITRE OPC				Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
Regard Actions Développement Durable H	92 414,16	296	5,00%	REGARD BTP
Regard Convertible Euro H	160 434,44	17	8,69%	Immeuble le Sari
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H Regard	51 553,56	412	2,79%	1 bd du Levant
Regard Souverains Euro 1-3	1 537 572,36	12 148	83,25%	93160 NOISY-LE-GRAND
TOTAL TITRE OPC	1 841 974,52		99,73%	Tél. 01 49 14 12 12
Opérateurs débiteurs et autres créances				
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-2 684,53		-0,14%	
Disponibilités	7 652,38		0,41%	
TOTAL ACTIF NET	1 846 942,37		100,00%	

FIBTP LONG TERME

Fonds commun de placement d'entreprise diversifié régi par l'article L. 214-164 du code monétaire et financier.

Classification "FCPE obligations et autres titres de créance libellés en euro".

Le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marché(s) de taux de pays de la zone Euro. L'exposition au risque action ne doit pas excéder 10% de l'actif net.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure (hors frais de gestion) à celle d'un benchmark composé à 5% de l'indice Stoxx Europe 50 (SX5R Index) et à 95% de l'indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans (code Bloomberg EG03 index). Ces deux indices sont pris en compte dividendes (Stoxx Europe 50 – SX5R Index) et coupons nets (ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans – code Bloomberg EG03 index) réinvestis. La description des indices et de leur méthode de construction ainsi que des informations sur leur composition et la pondération respective de leurs composants sont disponibles sur les sites Internet suivants :
- pour l'indice Stoxx Europe 50 <https://www.stoxx.com/indices>
- pour l'indice ICE BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans <https://indices.theice.com/>

De classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euros », le FCPE est en permanence exposé sur un ou plusieurs marchés de taux de pays de la zone Euro. L'exposition au risque action ne doit pas excéder 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change doit rester accessoire. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCPE est géré est comprise entre 1 et 7. La sensibilité représente la variation à la baisse de la valeur d'une obligation pour une variation unitaire de taux d'intérêt à la hausse.

Principales catégories d'instruments financiers dans lesquelles le FCPE peut investir : produits de taux (obligataires et monétaires) et, actions et assimilés.

Le FCPE a une gestion active à très forte dominante obligations. Il investit à hauteur de 90% minimum de son actif en produits de taux d'intérêts et assimilés. Pour cette fraction, la société de gestion choisira majoritairement des OPCVM ou FIA investissant leurs actifs en dettes souveraines de la zone Euro de maturité 1/3 ans, 3/5 ans et 5/7 ans et accessoirement des OPCVM ou FIA investissant sur des obligations privées de la zone Euro.

Pour la fraction de l'actif investie à hauteur de 10% maximum en actions et assimilés, la société de gestion choisira des OPCVM ou FIA investissant leurs actifs sur les marchés actions européennes et assimilées. Le processus de gestion repose sur les considérations de la société de gestion en matières de perspectives macroéconomiques et de dynamique des taux d'intérêts à moyen terme, en vertu desquelles le gérant prend des positions, à l'achat comme à la vente des OPCVM ou FIA sélectionnés. Le FCPE pourra être investi à plus de 50% de son actif dans divers OPC permettant de réaliser cette orientation des placements, à savoir OPC monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ou court terme et obligations (emprunts d'État et obligations du secteur privé de la zone Euro). Les fonds dans lesquels le FCPE pourra investir plus de 50% de son actif sont les suivants : FCP REGARD SOUVERAINS EURO 5-7, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 1-3, FCP REGARD SOUVERAINS EURO 3-5. Ils ont pour société de gestion de portefeuille PRO BTP FINANCE. Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

■ Politique financière

Indicateur de référence :	
Emprunts d'État taux fixe 5/7 ans	95%
Actions de la zone Europe	5%
Composition des actifs :	
Produits de taux	minimum 90%
Actions	maximum 10%

■ Politique d'investissement

Au cours de l'année 2022, la gestion du FIBTP LT s'est caractérisée par :

- une gestion obligataire prudente et diversifiée

Sur le compartiment obligataire du fonds FIBTP LT, la sensibilité a été dès le début de l'année positionnée sur un niveau inférieur à celui de l'indicateur de référence, à 4,71 pour une sensibilité de l'indice BoFa 5/7 ans à 5,69, compte tenu d'un contexte toujours atypique de taux particulièrement bas sur les échéances longues de la courbe en Zone euro. D'autre part, la diversification sur les obligations du secteur privé, à hauteur de 9% environ de l'actif a été maintenue toute l'année.

Ce type de placement est géré par le biais du support FCP Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR, FCP correspondant à une gestion répondant aux critères de l'Investissement Socialement Responsable d'obligations de type crédit de maturité 3/5 ans.

L'exposition globale au risque de taux est restée tout au long de l'année sur un niveau de sensibilité inférieure à celle de l'indicateur de référence BoFa 5/7 ans, cette sous-sensibilisation étant réalisée principalement par la présence en portefeuille du fonds Regard Souverain 1/3 (obligations de maturités courtes) aux côtés du fonds Regard Souverain 5/7 (obligations de maturités longues). Cette position a été conservée sans changement significatif tout au long de l'année, dans un contexte de marchés de taux perturbés par les pressions inflationnistes.

C'est ainsi qu'au 30 décembre 2022 la sensibilité du fonds FIBTP LT s'établit à 4,84 contre 5,42 pour son indicateur de référence.

- Une surpondération de la part allouée aux actions jusqu'en octobre, puis neutre pour la fin de l'année

En début d'année, l'exposition actions du fonds FIBTP LT a été conservée sur un niveau de surpondération, soit 6,1% contre un neutre à 5%.

Cette structure d'actif n'a guère évolué tout au long de l'année au gré des fluctuations des marchés d'actions et de taux sur la période, avec en particulier cette année une symétrie historique de performance entre le compartiment actions et les placements obligataires, tous deux en territoires négatifs sur la période. Ainsi, en l'absence de mouvement d'allocation d'actif dans le FCPE jusqu'à la fin du mois d'octobre, le fonds a conservé la position légèrement surpondérée qui prévalait jusqu'alors sur le compartiment actions. En octobre, afin de sécuriser une partie de la surperformance des précédentes semaines du compartiment actions, il a été décidé de ramener l'exposition aux actions sur un niveau de pondération neutre soit 5%.

À fin décembre, l'exposition actions atteint 4,87%.

Pour le fonds Regard Actions Développement Durable, qui est le support « actions » géré selon le processus d'investissement socialement responsable pour les FIBTP, la performance s'établit à -4,37% pour l'année 2022, inférieure à celle de

FIBTP LONG TERME

son indicateur de référence le Stoxx50 (grandes valeurs européennes) qui s'établit à -1,80 % dividendes réinvestis et -4,36 % hors dividendes.

Les frais de gestion indirects prélevés au niveau des fonds investis dans le portefeuille du FCPE n'ont pas dépassé 0,11 % TTC de l'actif net sur la période.

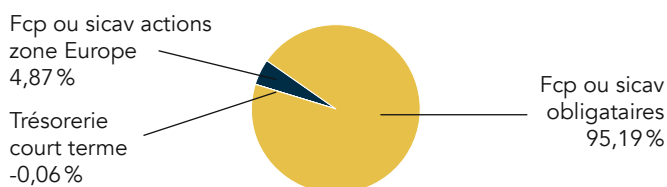
Il faut également souligner que la diversification en obligations du secteur privé a été profitable cette année, le compartiment affichant en 2022 une performance meilleure que celle des emprunts d'état de maturité 5/7 ans qui constituent la référence obligataire dans l'indice composite du fonds. Ainsi, l'indice représentatif des obligations privées (indice Barclays 3/5 ans) recule de 11,09 % à comparer avec -14,2 % pour l'indice Bofa 5/7 ans.

■ Performances

Sur l'exercice, la valeur de part est passée de 19,36 à 16,81 euros, ce qui représente une performance après frais de gestion de -13,17 %. Cette performance est à comparer à celle de l'indicateur de référence à -13,55 %.

Cette modeste sur performance provient de la position de sous sensibilité de la partie obligataire du fonds sur une année de performance négative du compartiment.

■ Composition de l'actif net



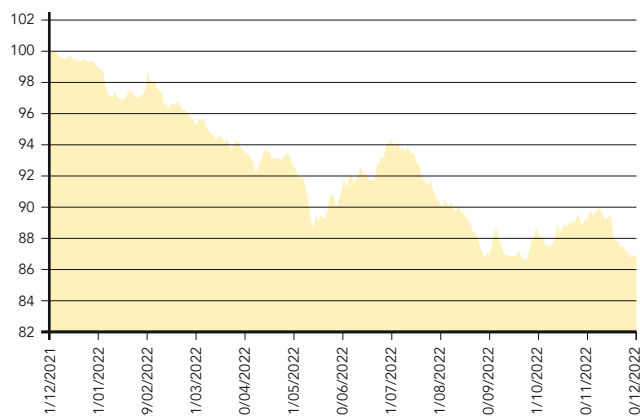
Composition des avoirs depuis 5 ans

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	30/12/2022
Fcp ou sicav obligataires	93,09%	93,68%	94,60%	93,76%	93,36%	93,67%	93,53%	95,19%
Trésorerie court terme	0,06%	1,12%	0,18%	0,16%	0,26%	-0,03%	-0,06%	-0,06%
TOTAL PRODUITS DE TAUX	93,15%	94,80%	94,78%	93,93%	93,63%	93,64%	93,47%	95,13%
Fcp ou sicav actions zone Euro	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fcp ou sicav actions zone Europe	6,85%	5,20%	5,22%	6,07%	6,37%	6,36%	6,53%	4,87%
Fcp ou sicav actions internationales	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIONS ET DIVERSIFIES	6,85%	5,20%	5,22%	6,07%	6,37%	6,36%	6,53%	4,87%
TOTAL PORTEFEUILLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ACTIF NET	142 806 636,88	132 866 002,40	126 284 149,07	114 533 656,66	103 728 556,49	96 650 545,29	90 199 298,16	89 625 834,90
Valeur de la part	18,61	19,40	19,56	19,36	18,52	17,64	16,92	16,81
Évolution de la part depuis l'origine	22,07%	27,26%	28,31%	26,99%	21,48%	15,71%	10,99%	10,27%
Évolution de la part en 2022	-	-	-	-	-4,34%	-8,88%	-12,60%	-13,17%
Évolution de la part depuis le 31/12/2018	-	4,25%	5,10%	4,03%	-0,48%	-5,21%	-9,08%	-9,67%
Nombre de parts	7 674 490,2570	6 848 316,0240	6 457 701,1675	5 915 460,6631	5 599 799,6990	5 480 453,9045	5 331 622,7489	5 333 078,0215
Capitalisation unitaire sur le résultat	-0,20	-0,20	-0,20	-0,19	-0,04	-0,08	-0,13	-0,17
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes *	0,64	0,59	0,11	0,22	0,23	0,28	0,35	0,56
Capitalisation unitaire	0,44	0,39	-0,09	0,03	0,19	0,20	0,22	0,39

* Le montant de capitalisation unitaire correspond à la somme des plus ou moins values nettes compte tenu du nombre de parts en circulation.

FIBTP LONG TERME

Évolution de FIBTP LT en 2022



Performances au 30/12/2022

Date	Depuis la création	2022
FIBTP LT	10,27 %	-13,17 %

NB : Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Valeur liquidative en euros

Date	Euros
31/12/2021	19,36
31/01/2022	19,15
28/02/2022	18,88
31/03/2022	18,52
29/04/2022	18,13
31/05/2022	17,95
30/06/2022	17,64
29/07/2022	18,21
31/08/2022	17,47
30/09/2022	16,92
31/10/2022	17,04
30/11/2022	17,26
30/12/2022	16,81

Valeur liquidative sur 5 ans en euros

Date	Euros
31/12/2018	18,61
31/12/2019	19,40
31/12/2020	19,56
31/12/2021	19,36
31/03/2022	18,52
30/06/2022	17,64
30/09/2022	16,92
30/12/2022	16,81

■ Souscriptions rachats

Les souscriptions enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre 2022 se sont élevées à 0,08 M€.

Les rachats de parts au cours de l'exercice se sont élevés à 12,78 M€.

Au total, ces opérations de souscriptions/rachats se soldent par un retrait net de capitaux d'un montant de 12,70 M€.

Au 30 décembre 2022, l'actif net de FIBTP Long Terme se monte à 89,63 M€.

Le nombre de parts en circulation est de 5 333 078.

A cette date, le nombre de porteurs de parts s'élève à 46 570.

FIBTP LONG TERME

Tableau récapitulatif des frais facturés au fonds et à l'entreprise au cours du dernier exercice clos

Frais de fonctionnement et de gestion	0,96 %
Coût induit par l'investissement dans d'autres fonds d'investissement	0,11 %
Ce coût se détermine à partir des coûts liés à l'achat d'OPC ou de FIA, déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du fonds investisseur.	
Autres frais facturés au FCPE	
Ces autres frais se décomposent en commissions de surperformance et commissions de mouvement.	0,00 %
Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos	1,07 %
Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos	0,00 %

Ventilation simplifiée de l'actif net

	30/12/2022	31/12/2021
Titre OPC/FIA	100,06 %	99,84 %
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-0,10 %	-0,09 %
DISPONIBILITÉS	0,04 %	0,25 %
TOTAL ACTIF NET en milliers d'euros	89 625	114 534

Ratio d'engagement sur les marchés dérivés

Néant. Il n'existera aucun engagement sur les marchés dérivés.

Documents comptables

BILAN

Actif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF		
OPC européens coordonnés et OPC français à vocation générale	89 683 230,06	114 345 810,35
CRÉANCES		
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités	32 901,52	287 168,76
TOTAL DE L'ACTIF	89 716 131,58	114 632 979,11

HORS-BILAN : NÉANT

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE

Néant.

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX EN %

Autres – Actif – Comptes financiers 0,04

VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE EN %

0-3 mois – Actif – Comptes financiers 0,04

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION

Néant, étant donné qu'au 30 décembre 2022, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en euros.

Passif	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	87 523 436,16	114 403 153,77
Plus ou moins-values nettes de l'exercice ^(a,b)	3 017 932,19	1 307 137,63
Résultat de l'exercice ^(a,b)	-915 533,45	-1 176 634,74
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (montant représentatif de l'actif net)	89 625 834,90	114 533 656,66
DETTES	90 296,68	99 322,45
Comptes financiers		
Concours bancaires courants		
TOTAL DU PASSIF	89 716 131,58	114 632 979,11

a) Y compris comptes de régularisations.

b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Compte de résultat	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	74,39	
Charges sur opérations financières	615,10	1 133,42
Résultats sur opérations financières	-540,71	-1 133,42
Frais de gestion et dotation aux amortissements	943 895,90	1 224 017,40
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-944 436,61	-1 225 150,82
Régularisation des revenus de l'exercice	28 903,16	48 516,08
RÉSULTAT	-915 533,45	-1 176 634,74

FIBTP LONG TERME

Annexe aux comptes

Les règles et méthodes comptables ainsi que les règles de valorisation du portefeuille sont celles exposées page 51.

Évolution de l'actif net	30/12/2022	31/12/2021	Créances et dettes	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	114 533 656,66	126 284 149,07	CRÉANCES	
Souscriptions dont :	2 015 233,28	2 792 102,36	Souscriptions à recevoir	
- versement de la réserve spéciale de participation		1 713,23	Total des créances	
- intérêts de retard versés par l'entreprise			DETTES	
- versements volontaires des salariés			Frais de gestion	72 120,01
- abondements de l'entreprise			Rachats à payer	18 176,67
- transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un CCB	2 015 233,28	2 790 389,13	Total des dettes	90 296,68
- droits d'entrée à la charge de l'entreprise				
Rachats dont :	-12 783 230,35	-13 352 457,78	Compléments d'information	30/12/2022
- rachats	-12 783 230,35	-13 352 457,78	Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
- transferts à destination d'un autre OPC			Nombre de parts émises	118 248,0554
Plus-values réalisées sur titres	3 209 099,36	1 340 494,96	Valeur des parts émises	2 015 233,28
Moins-values réalisées sur titres	-90 512,71	-3 858,73	Nombre de parts rachetées	700 630,6970
Frais de transaction			Valeur des parts rachetées	12 783 230,35
Variations de la différence d'estimation des titres	-16 313 400,43	-1 301 622,40	Commissions de souscription et/ou de rachat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-944 436,61	-1 225 150,82	Commissions de souscription perçues	
Autres éléments*	-574,30		Commissions de souscription rétrocedées	
			Frais de gestion	0,96%
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	89 625 834,90	114 533 656,66	Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC ou FIA gérés par ces entités	89 683 230,06
			Rétrocession de frais de gestion	

* résultats de fusion

Affectation du résultat	30/12/2022	31/12/2021	Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	30/12/2022	31/12/2021
SOMME RESTANT À AFFECTER			SOMME RESTANT À AFFECTER		
Résultat	-915 533,45	-1 176 634,74	Plus et moins-values nettes de l'exercice	3 017 932,19	1 307 137,63
AFFECTATION			AFFECTATION		
Capitalisation	-915 533,45	-1 176 634,74	Capitalisation	3 017 932,19	1 307 137,63
Nombre d'actions ou parts ouvrant droit à distribution					

Résultats et autres éléments caractéristiques du FIBTP LT au cours des 5 derniers exercices

	Exercice 2022	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019	Exercice 2018
Actif net	89 625 834,90 €	114 533 656,66 €	126 284 149,07 €	132 866 002,40 €	142 806 636,88 €
Nombre de parts	5 333 078,0215	5 915 460,6631	6 457 701,1675	6 848 316,0240	7 674 490,2570
Valeur liquidative unitaire	16,81 €	19,36 €	19,56 €	19,40 €	18,61 €
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus ou moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,17	-0,19	-0,20	-0,20	-0,20
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,56	0,22	0,11	0,59	0,64

Inventaire	Valeur totale en € au 30/12/2022	Nombre de titres en portefeuille au 30/12/2022	% Actif Net
TITRE OPC			
Regard Actions Développement Durable H	4 366 881,27	13 987	4,87%
Regard Crédit Euro IG 3-5 ISR H	8 327 401,50	66 550	9,29%
Regard Souverains Euro 1-3	9 786 012,69	77 317	10,91%
Regard Souverains Euro 5-7	67 202 934,60	425 066	74,99%
TOTAL TITRE OPC	89 683 230,06		100,06%
Opérateurs débiteurs et autres créances			
Opérateurs créditeurs et autres dettes	-90 296,68		-0,10%
Disponibilités	32 901,52		0,04%
TOTAL ACTIF NET	89 625 834,90		100,00%

Tout souscripteur peut obtenir le portefeuille détaillé sur simple demande auprès de :
REGARD BTP
Immeuble le Sari
1 bd du Levant
93160 NOISY-LE-GRAND
Tél. 01 49 14 12 12

ANNEXE AUX COMPTES

■ I. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n°2014-01, modifié. Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus. La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

■ II. Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers ci-après, qu'ils soient régis par le droit français ou un droit étranger pouvant être utilisés seront les suivants :

- Les parts ou actions d'organismes de placement collectif conformes aux directives 2009/65/CE, 2011/61/UE, ou au Règlement (UE) 2017/1131, de droit français ou étranger ;
- Les dépôts.

Le FCPE n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global (« total return swap »), et aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

À compter du 08/02/2022, la méthode de calcul du ratio risque global est la méthode de l'engagement.

Les valeurs mobilières et instruments financiers figurant à l'article 3 du Règlement et inscrits à l'actif du fonds sont évalués de la manière suivante :

- Les parts ou actions d'OPCVM ou de FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.
- Si, pour assurer la liquidité du FCPE, la société de gestion de portefeuille est contrainte à réaliser une transaction significative à un prix différent de cette évaluation, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix.

■ III. Éléments non audités par les commissaires aux comptes

Conformément aux règles de déontologie des OPC, il est précisé que :

- les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille ont été régulièrement exercés,
- aucune commission de mouvements n'a été perçue.

■ IV. Frais de gestion

Le taux de frais de gestion appliqué est de 1,08% TTC maximum. Ces frais sont à la charge du fonds.

Ils incluent les honoraires CAC qui sont réglés par la société de gestion.

Ces frais n'incluent pas les frais de transaction et couvrent les frais de gestion financière, administrative, comptable, de conservation et distribution.

Aucune commission de mouvement ne sera prélevé sur chaque transaction.

Les frais de tenue de compte conservation sont pris en charge, en fonction des accords d'entreprise :

- par l'entreprise pour les salariés ;
- et conformément aux dispositions de l'article R. 3332-17 du Code du travail, sont à la charge des porteurs quand ces derniers ont quitté l'entreprise depuis plus d'un an, par prélèvement sur leurs avoirs.

Les contreparties sont sélectionnées par la Société de gestion dans le cadre de sa politique de meilleure sélection et dans l'intérêt des porteurs de parts. Pour toute information complémentaire, les porteurs de parts peuvent se reporter au rapport annuel du FCPE.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022

FIBTP 2017

Fonds d'Épargne Salariale régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PRO BTP FINANCE
7, rue du Regard - 75006 PARIS

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale FIBTP 2017 relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

■ Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

■ Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 5 mai 2023

Les commissaires aux comptes :

**PricewaterhouseCoopers
Audit**

Frédéric SELLAM



2023.05.30 16:34:09 +0200

**Audit et
Communication**

Jérôme SZLIFKE



Les comptes des fonds FIBTP 2017, FIBTP 2018, FIBTP 2019, FIBTP 2020, FIBTP 2021, FIBTP 2022 et FIBTP LT ont été certifiés dans les mêmes termes.

Objectifs et Politique d'investissement

Regard Monétaire est un fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme, Regard Monétaire a pour objectif la préservation du capital investi ainsi que la réalisation sur la période de placement recommandée d'une performance égale à celle de l'indice de référence €STR capitalisé, après déduction des frais de gestion. En cas de très faibles niveaux des taux d'intérêt du marché monétaire, le fonds pourra voir sa valeur liquidative baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre fonds et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital.

La stratégie d'investissement du fonds consiste à construire un portefeuille permettant de répondre à son objectif de gestion dans le respect de son profil de risque.

Les titres en portefeuille seront choisis en fonction de critères qualitatifs (qualité de notation minimale des instruments, risque de liquidité des entités émettrices, ...), quantitatifs (maturité, rendement, liquidité, ...) ainsi que des anticipations du gérant sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro. Les investissements se limiteront à des actifs dont la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale est inférieure ou égale à 397 jours. La MMP (Maturité Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours. La DVMP (Durée de Vie Moyenne Pondérée) du portefeuille jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers, et calculée comme la moyenne des maturités finales des instruments financiers devra être inférieure ou égale à 120 jours.

Les titres en portefeuille pourront être indexés sur la référence monétaire EONIA ou €STR capitalisé, soit directement en raison de leurs conditions d'émission, soit indirectement après adossement à des contrats d'échange de taux d'intérêt (« swaps de taux »). Une gestion active du risque de taux sera possible et fonction des anticipations d'évolution des taux courts de la zone euro.

Chiffres clés

VL part H: 11 491,84 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 453,50 M€

Durée de placement recommandée

Moins de trois mois

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le fonds est classé dans la catégorie 1, niveau reflétant le risque des fonds monétaires court terme.

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Classification : Monétaire VNAV court terme
Date de création : 04/08/2005
Affectation des revenus : Capitalisation
Indicateur de référence : €STR capitalisé depuis le 07/04/2021
Eonia capitalisé jusqu'au 06/04/2021
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro
Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,01% TTC
Commission de surperformance : Non, depuis le 01/03/2019
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN : FR0010450908
Modalités de souscription rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 11 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée le jour ouvré de leur réception et réglées en J ouvré. Les ordres reçus après 11 heures seront exécutés sur la valeur liquidative suivante.
Souscription initiale min. : Néant
Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : Yann VERRIER depuis le 02/05/2013

Données techniques

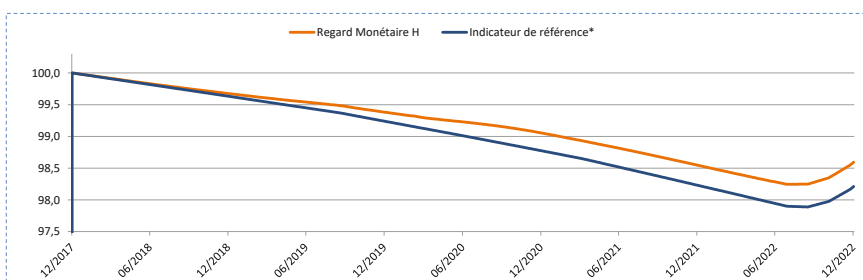
Sensibilité : 0,00
WAL (en jours) : 103
WAM (en jours) : 1
Nombre de lignes (dont OPC) : 41 (3)

Performances annualisées (Base 360 jours) et Volatilités

	Mensuelles						YTD et Annuelles				Volatilités**
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	YTD	1 an	3 ans	5 ans	
Regard Monétaire H	1,642%	1,528%	1,266%	1,059%	0,830%	0,630%	0,050%	0,050%	-0,260%	-0,277%	0,108%
Indicateur de référence*	1,559%	1,454%	1,182%	0,976%	0,742%	0,543%	-0,019%	-0,019%	-0,341%	-0,353%	0,107%
Ecart	0,083%	0,074%	0,083%	0,083%	0,089%	0,087%	0,069%	0,069%	0,080%	0,076%	0,001%

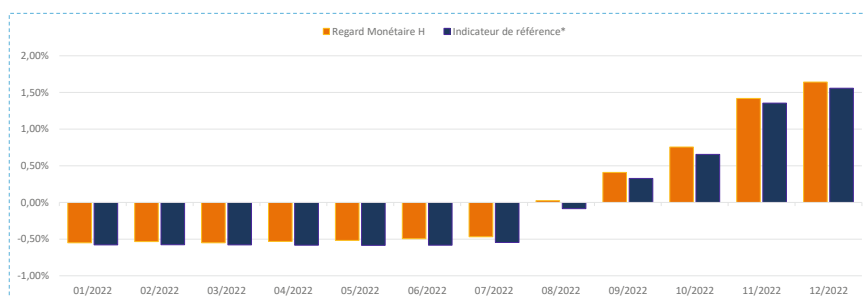
** Volatilités calculées sur les 52 dernières observations hebdomadaires.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Performances cumulées sur les 5 dernières années (Base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Performances mensuelles annualisées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE et Banque de France

Historique fin de mois des Weighted-Average Life (WAL) et Maturity (WAM)

	01/2022	02/2022	03/2022	04/2022	05/2022	06/2022	07/2022	08/2022	09/2022	10/2022	11/2022	12/2022
WAL	96	85	77	84	65	58	117	102	91	86	91	103
WAM	26	20	18	30	24	15	1	1	1	1	1	1

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
Sources : PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

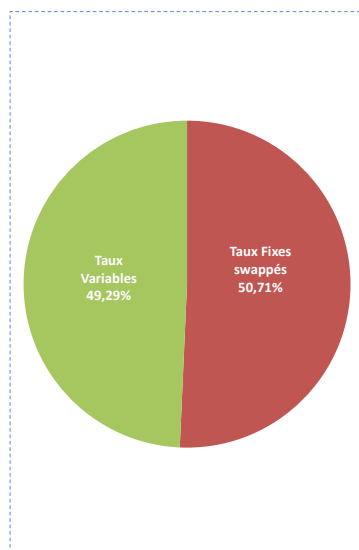
Sur le marché monétaire, le fixing de l'Ester a suivi l'évolution du taux de dépôt et progresse pour s'établir à +1.568% en moyenne sur le mois. Sur le marché interbancaire, l'Euribor 3 mois poursuit également sa hausse franchissant la barre des 2% (première fois depuis début 2009 !), avec une moyenne à 2.063%. Le spread Euribor 3 mois / Swap Ester 3 mois est stable et reste négatif à 2bp en moyenne sur le mois.

La gestion privilégie la sécurité des placements ainsi que la régularité de la performance. La partie du portefeuille ayant une maturité supérieure à 3 mois augmente à 46% (+3). L'ensemble des investissements sont à taux variable, la WAM est donc à 1 jour à la fin du mois. La durée de vie moyenne pondérée (WAL) progresse à 103 jours (+12 jours) en fin de mois.

Les investissements se sont concentrés sur des maturités entre 3 et 6 mois, ainsi que sur émetteurs bancaires sur 1 an.

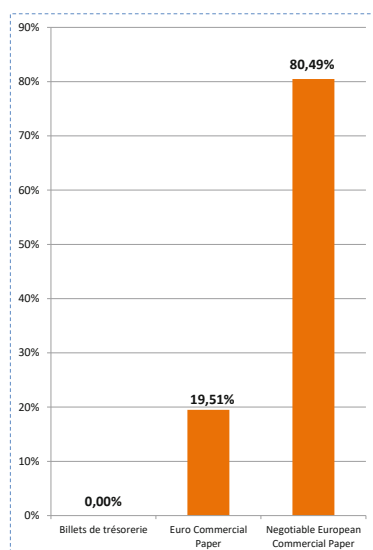
Sur le mois, la performance mensuelle du fonds est positive à +1.642%, tandis que les performances depuis le début de l'année sont de 0.05% contre - 0.019% pour l'indice en annualisées.

Répartition par type de taux



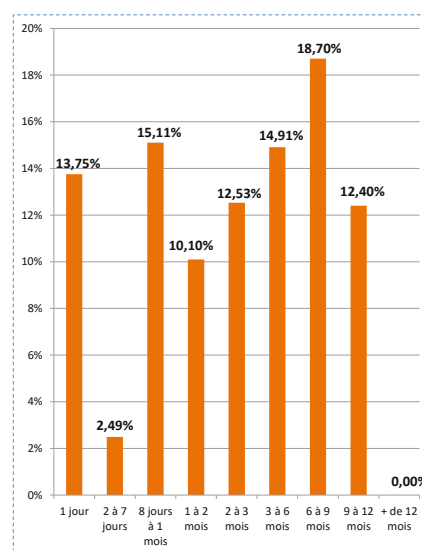
Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par type d'instrument monétaire



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux Groupes en portefeuille

LIBELLE	POIDS	NOTATION
SOCIETE GENERALE	6,64%	1
Groupe Credit Mutuel	6,63%	1
Groupe BPCE	6,63%	1
Credit Agricole Group	5,53%	1
UNION FINANCES GRAINS	4,76%	1
BNP PARIBAS	4,43%	1
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4,41%	1
KLEPIERRE SA	4,36%	1
Banco Santander SA	4,31%	1
Veolia Environnement SA	3,42%	1

Sources : PRO BTP FINANCE

Exposition du portefeuille par rating et par maturité (hors liquidités et OPC)

	1	2	3	4	NR	Total
0 à 1 mois	19,83%	2,81%	-	-	-	22,64%
1 à 2 mois	8,58%	2,80%	-	-	-	11,38%
2 à 3 mois	7,83%	6,29%	-	-	-	14,12%
3 à 6 mois	16,80%	-	-	-	-	16,80%
6 à 9 mois	21,08%	-	-	-	-	21,08%
9 à 12 mois	13,98%	-	-	-	-	13,98%
+ de 12 mois	-	-	-	-	-	0,00%
Total	88,10%	11,90%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

Sources : PRO BTP FINANCE

* Les ratings sont des notations internes allant de 1 à 4 (1 étant la meilleure note)

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Volatilité

La Volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La Sensibilité Taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

WAL - Weighted average life

La Durée de Vie Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAL - Weighted average life - est le nombre de jours moyen jusqu'à la date de maturité des instruments financiers. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de crédit et au risque de liquidité. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 120 jours.

WAM - Weighted average maturity

La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille, dénommée en anglais WAM - Weighted average maturity - est le temps moyen pondéré jusqu'à la prochaine révision du taux de référence des titres. Elle permet de mesurer la sensibilité au risque de taux. Elle est calculée selon les modalités prévues par les dispositions CESR du 19 mai 2010 dans la rubrique « définitions ». Pour Regard Monétaire, elle doit être inférieure ou égale à 60 jours.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
 - Un investissement dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts.
 - Le fonds n'est pas un investissement garanti.
 - La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
 - L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
 - Le fonds ne s'appuie pas sur un soutien extérieur pour garantir sa liquidité ou stabiliser sa valeur liquidative par part.
 - Les principaux risques associés au produit supportés par l'investisseur sont: risque de crédit, risque de taux, risque de perte en capital, risque lié à la commission de risque de contrepartie, impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.
- La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE.
Données à caractère indicatif.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 1-3 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 1-3 est principalement (60% minimum) exposé sur les titres de créances, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexées, ainsi que des titres de créances négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 1 et 3.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C : 126,57 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 101,26 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Réglementation SFDR : Article 8
Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro
Indicateur de référence : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3 ans
*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 1-3 ans
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
Date de création : 28/05/2003
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,10% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083381

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Souverains Euro 1-3	-4,74%	-0,78%	-0,66%	-4,74%	-5,36%	-5,08%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3*	-4,82%	-0,81%	-0,71%	-4,82%	-5,47%	-5,26%
Performance relative	0,07%	0,04%	0,07%	0,07%	0,10%	0,17%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Souverains Euro 1-3	-0,71%	0,06%	0,44%	-0,15%	-0,34%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3*	-0,71%	0,03%	0,30%	-0,07%	-0,34%
Performance relative	0,00%	0,03%	0,14%	-0,08%	0,00%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 1-3	1,86
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 1-3*	1,85
Sensibilité relative	0,01 (100,6%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	2,30	2,24	1,48	1,44
Bêta	1,00		1,01	
Tracking Error	0,48		0,34	
Ratio d'information	0,16		0,11	

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Ralentissement du momentum économique

- Zone euro : Faible momentum

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

- Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2% t/t ann. (après -0,6% t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57% sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans.

Après avoir enregistré de très forts écarts au 3ème trimestre, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Italie (10 ans), 9 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bp en fin d'année.

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99% et 102%.

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période ; la position à la pentification de la partie longue initiée mi-septembre sur un niveau de + 5 bp (9 bp de sensibilité) a été maintenue.

Pays / Emetteurs : Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 20 bp).

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100% au cours de la période.

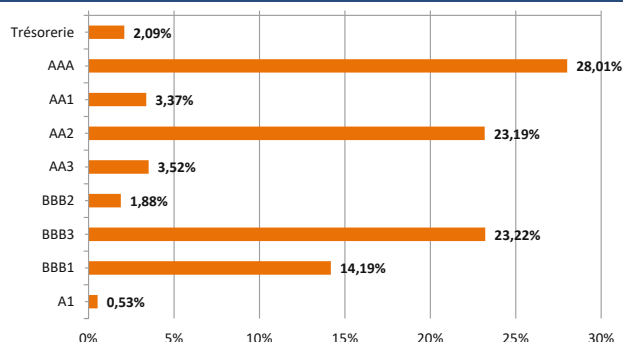
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 41

Quotient Durable : 100,13%

Sensibilité du portefeuille : 1,86

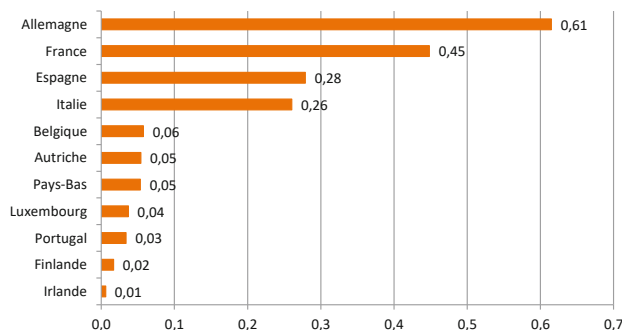
Répartition par notation (hors Futures)



Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

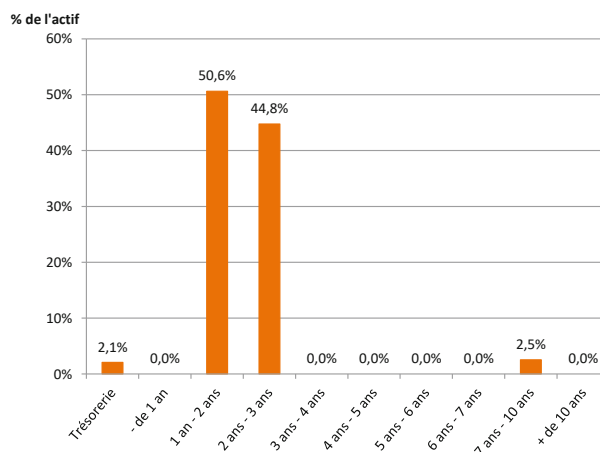
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat allemand	AAA	24,6%
Etat italien	BBB3	23,2%
Etat français	AA2	23,2%
Etat espagnol	BBB1	14,2%
Etat belge	AA3	3,5%
Etat néerlandais	AAA	3,0%
Etat autrichien	AA1	2,6%
Etat portugais	BBB2	1,9%
Etat finlandais	AA1	0,7%
Etat irlandais	A1	0,5%

Part des 10 premiers émetteurs : 97,4%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Classification
AMF :

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 3-5 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 3-5 est principalement (60% minimum) investi en titres de créances, libellés en euros émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro. La fourchette de sensibilité de l'OPCVM est comprise entre 1 et 5.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C : 114,20 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 24,05 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Règlementation SFDR : Article 8
Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en euro
Indicateur de référence : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5 ans
*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 3-5 ans
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
Date de création : 07/10/1983
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,10% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007385372

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : BNP Paribas Securities Services

Valorisateur : PRO BTP FINANCE

Gérant : Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Souverains Euro 3-5	-9,72%	-1,90%	-1,32%	-9,72%	-9,62%	-7,55%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5*	-9,91%	-1,93%	-1,27%	-9,91%	-9,83%	-8,02%
Performance relative	0,18%	0,03%	-0,05%	0,18%	0,21%	0,46%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

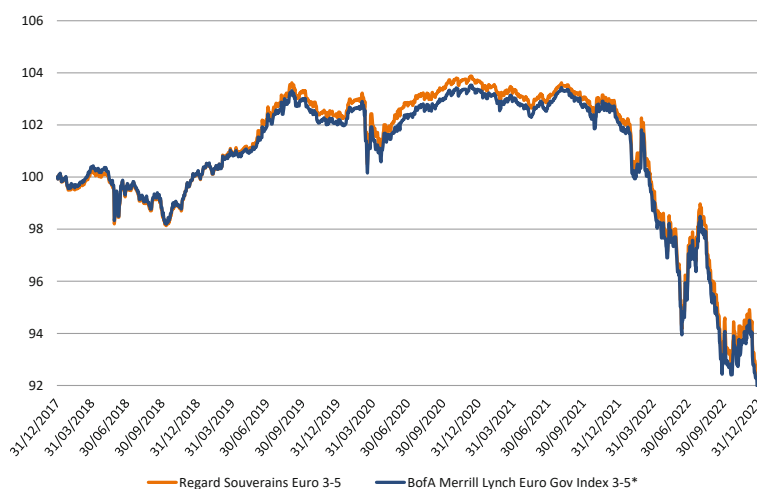
Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Souverains Euro 3-5	-1,24%	1,37%	2,18%	0,11%	0,03%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5*	-1,19%	1,29%	1,88%	0,14%	0,01%
Performance relative	-0,05%	0,08%	0,30%	-0,04%	0,02%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 3-5	3,73
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 3-5*	3,71
Sensibilité relative	0,02 (100,4%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	5,27	5,13	3,39	3,34
Bêta	1,01			1,00
Tracking Error	0,98			0,61
Ratio d'information	0,21			0,12

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Ralentissement du momentum économique

- Zone euro : Faible momentum

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

- Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0,6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57 % sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans.

Après avoir enregistré de très forts écarts, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Italie (10 ans), 9 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bp en fin d'année.

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99 % et 101 %.

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période ; la position à la pentification de la partie longue initiée mi-septembre sur un niveau de + 5 bp (13 bp de sensibilité) a été maintenue

Pays / Emetteurs : Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 20 bp). Les autres positions sont restées inchangées et l'OPC est toujours exposé sur la signature KFW (2031) en arbitrage contre l'Allemagne.

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

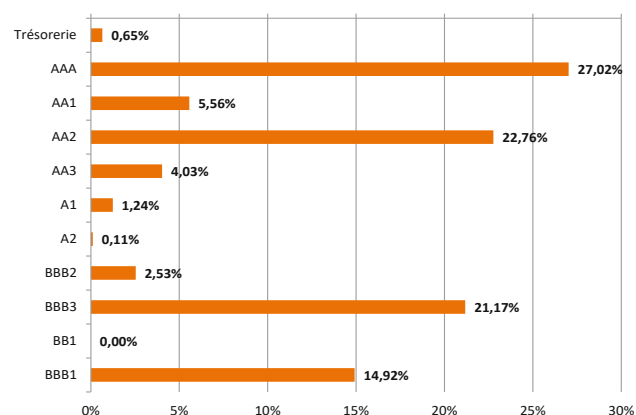
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 43

Quotient Durable : 100,11%

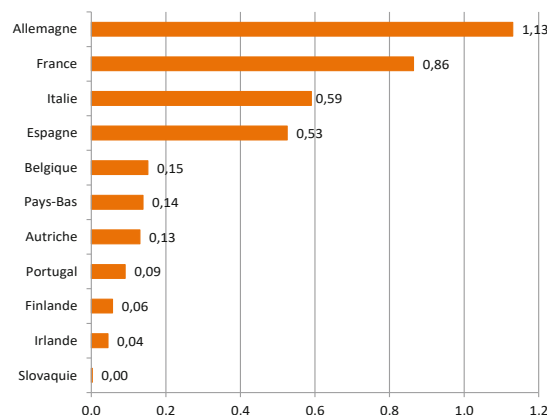
Sensibilité du portefeuille: 3,73

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

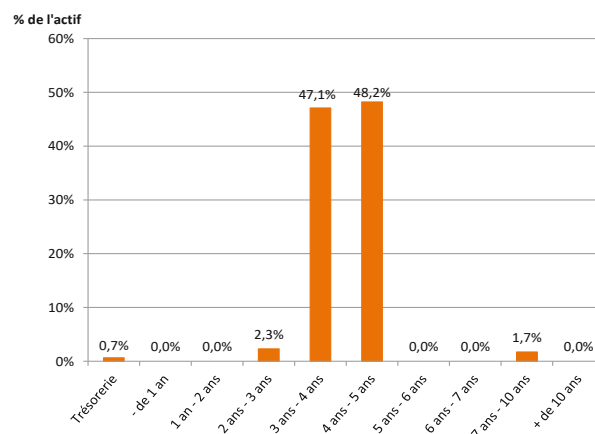
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat allemand	AAA	23,4%
Etat français	AA2	22,8%
Etat italien	BBB3	21,2%
Etat espagnol	BBB1	14,9%
Etat belge	AA3	4,0%
Etat néerlandais	AAA	3,6%
Etat autrichien	AA1	3,4%
Etat portugais	BBB2	2,5%
Etat finlandais	AA1	2,2%
Etat irlandais	A1	1,2%

Part des 10 premiers émetteurs : 99,2%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice BofA Merrill Lynch Euro Government Index 5-7 ans. L'indice inclut les coupons des obligations qui le composent.

Regard Souverains Euro 5-7 est principalement (60% minimum) exposé sur des titres de créances, libellés en euros, émis ou garantis par un Etat membre de la zone Euro et accessoirement par un Etat membre de l'OCDE ou de l'Union Européenne ne faisant pas partie de la zone Euro (obligations à taux fixe, zéro coupon, à taux variable ou indexées, ainsi que des titres de créances négociables). La fourchette de sensibilité du fonds est comprise entre 3 et 8.

Le fonds respecte une contrainte ISR ; son Quotient Durable doit, en permanence, être supérieur à 100%.

Chiffres clés

VL part C : 158,10 €
Actif net total du fonds en millions d'€ : 345,53 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Règlementation SFDR : Article 8
Classification AMF : Obligations et/ou titres de créances libellés en €
Indicateur de référence : BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7 ans
*Jusqu'au 31/12/2015 : EuroMTS 5-7 ans
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
Date de création : 28/05/2003
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max : 5%
Droits de sortie max : Néant
Frais de gestion max : 0,10% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN : FR0007083373

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : Stephane MATALON, depuis le 01/03/2004

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Souverains Euro 5-7	-14,24%	-2,93%	-1,42%	-14,24%	-13,44%	-9,24%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7*	-14,19%	-3,01%	-1,48%	-14,19%	-13,43%	-9,58%
Performance relative	-0,05%	0,08%	0,06%	-0,05%	-0,01%	0,34%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

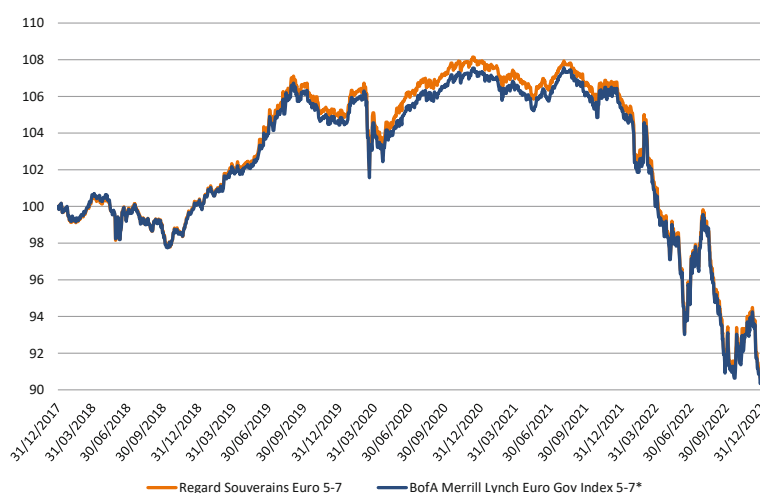
Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Souverains Euro 5-7	-1,92%	2,91%	4,63%	0,21%	0,47%
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7*	-1,79%	2,73%	4,31%	0,14%	0,49%
Performance relative	-0,13%	0,18%	0,32%	0,07%	-0,02%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Sensibilité au 30/12/2022

Regard Souverains Euro 5-7	5,43
BofA Merrill Lynch Euro Gov Index 5-7*	5,42
Sensibilité relative	0,01 (100,2%)

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	7,58	7,47	5,04	5,01
Bêta	1,00		0,99	
Tracking Error	1,47		0,89	
Ratio d'information	-0,04		-0,01	

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Ralentissement du momentum économique

- Zone euro : Faible momentum

La croissance du PIB de la Zone Euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

- Etats-Unis : Les services sont résilients

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2 % t/t ann. (après -0,6 % t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devaient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

- Evolution des marchés

Sur la période, le taux allemand 10 ans a progressé de 46 bp à + 2,57 % sous l'effet de la hausse des indices d'inflation et de la réponse des Banques Centrales. La courbe s'est aplatie de 45 bp sur le 2/10 ans et de 7 bp sur le 10/30 ans.

Après avoir enregistré de très forts écarts, les spreads se sont resserrés de 21 bp sur l'Italie (10 ans), 9 bp sur l'Espagne et 4 bp sur la France. Sur la période, les swap-spread ont atteint un plus haut historique à 109 bp (sur le Bund) avant de revenir à 62 bp en fin d'année.

Sur le trimestre, la sensibilité de l'OPC, comparée à celle de son indice de référence, a évolué entre 99 % et 101 %.

Courbe : Pas de modification de l'exposition courbe sur la période ; la position à la pentification de la partie longue initiée mi-septembre sur un niveau de + 5 bp (26 bp de sensibilité) a été maintenue.

Pays / Emetteurs : Le resserrement du spread Italie-Allemagne, réagissant à la publication d'un CPI US sorti en dessous des attentes mi-novembre, nous a incité à mettre en place une position vendeuse sur le spread. La stratégie a été montée en deux temps via des contrats futures (10 ans) sur un niveau moyen de 202 bp (contribution de 19 bp). Les autres positions sont restées inchangées ; l'OPC est toujours exposé sur la dette de l'Union Européenne en arbitrage contre la France ainsi que sur la signature KfW en arbitrage contre l'Allemagne.

Le Quotient Durable du fonds est resté au-dessus de 100 % au cours de la période.

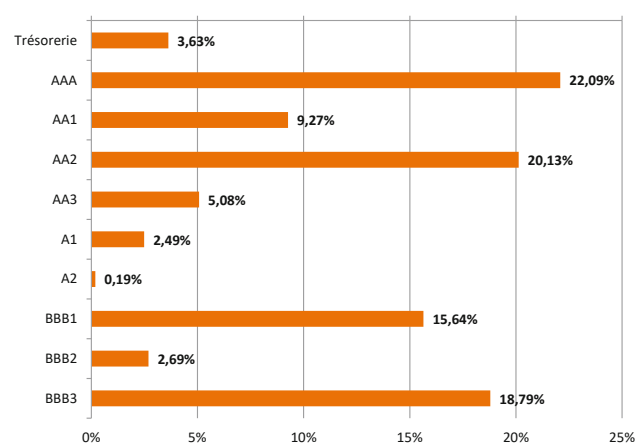
Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille : 45

Quotient Durable : 100,38%

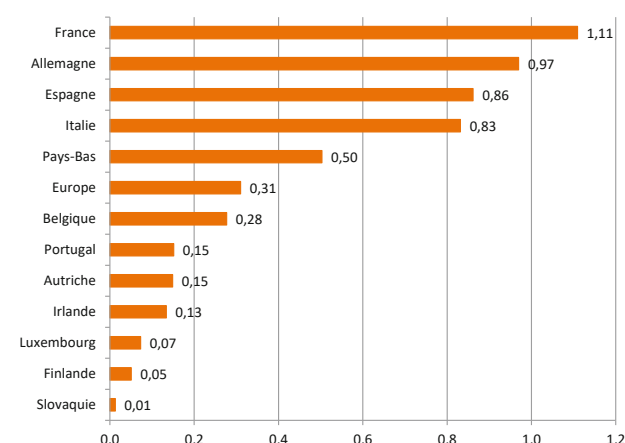
Sensibilité du portefeuille : 5,43

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition géographique (en sensibilité)



Sources : PRO BTP FINANCE

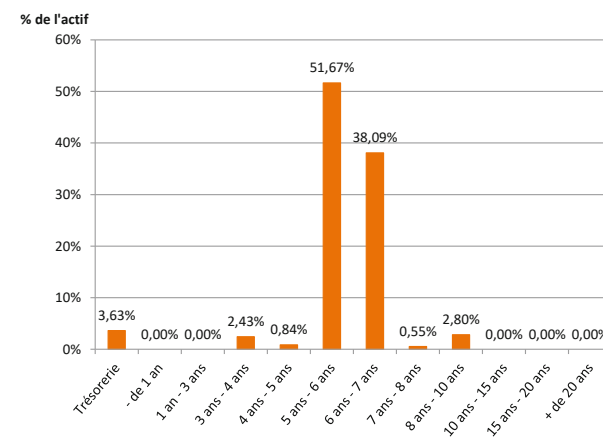
Principaux émetteurs

Emetteurs	Notation	% actif
Etat français	AA2	20,1%
Etat italien	BBB3	18,8%
Etat espagnol	BBB1	15,6%
Etat néerlandais	AAA	10,7%
Etat allemand	AAA	10,4%
Etat belge	AA3	5,1%
European Union	AA1	5,0%
Etat portugais	BBB2	2,7%
Etat autrichien	AA1	2,7%
Etat irlandais	A1	2,5%

Part des 10 premiers émetteurs : 93,6%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

PRO BTP FINANCE, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 01/07/1997 sous le n° GP 97083.

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
 - Les principaux risques associés au produit sont: risque de taux, risque de crédit, risque en capital, risque de contrepartie, Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC.

La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Quotient durable

Le quotient durable d'un fonds est défini comme le rapport entre la note moyenne ISR pondérée de ce fonds et la note moyenne ISR pondérée de son indice de référence. La note moyenne ISR pondérée du fonds est obtenue en calculant la somme des contributions de chaque émetteur, c'est-à-dire le produit du poids du pays dans le fonds par la note ISR du pays considéré. On applique le même calcul sur l'indice de référence pour déterminer la note ISR de cet indice.

Reporting mensuel au :

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5.

L'indice de référence est l'indice Barclays Euro Aggregate Corporate 3-5.

Le fonds investit au minimum à 90% de son actif net sur des emprunts du secteur privé libellés en euros, dont les émetteurs possèdent leur siège social dans la zone euro ou non. Les investissements se porteront sur des émetteurs du secteur privé ayant une notation minimum « investment grade » des agences de notation reconnues : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et répondant à des exigences d'ISR (Investissement Socialement Responsable). Les principales sources de performances résident dans une gestion active du niveau de sensibilité globale et de sa répartition sur les différents segments de courbe de taux (fourchette de sensibilité entre 1 et 6), du niveau d'exposition au risque crédit, de l'allocation en termes de notation et de la sélection des émetteurs du secteur privé, tant au niveau de choix des valeurs que de l'allocation sectorielle.

Dans la limite de 5% maximum, le fonds pourra être investi sur des émetteurs n'étant pas encore couverts par une notation ISR.

Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE (www.probtpfinance.com).

Chiffres clés

VL part H :	125,13 €
VL part N :	932,13 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	272,88 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM
Règlementation SFDR : Article 8
Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en €
Indicateur de référence : Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation
Date de création part H : 07/01/2010
Date de création part N : 12/02/2019
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max part H : 5%
Droits d'entrée max part N : 1%
Droits de sortie max part H : Néant
Droits de sortie max part N : Néant
Frais de gestion max part H : 0,10% TTC
Frais de gestion max part N : 0,25% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN part H : FRO010822130
Code Bloomberg : PRORISR FP Equity
Code ISIN part N : FRO013400876
Code Bloomberg : PBFROPN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant

Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €

Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : David EDERY, depuis le 06/11/2013

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	-9,62%	-1,04%	0,81%	-9,62%	-8,76%	-6,02%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-9,82%	-1,06%	0,76%	-9,82%	-9,28%	-
Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5	-11,09%	-1,21%	0,77%	-11,09%	-9,88%	-6,88%
Performance relative part H	1,47%	0,17%	0,04%	1,47%	1,12%	0,86%
Performance relative part N	1,27%	0,15%	-0,01%	1,27%	0,60%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

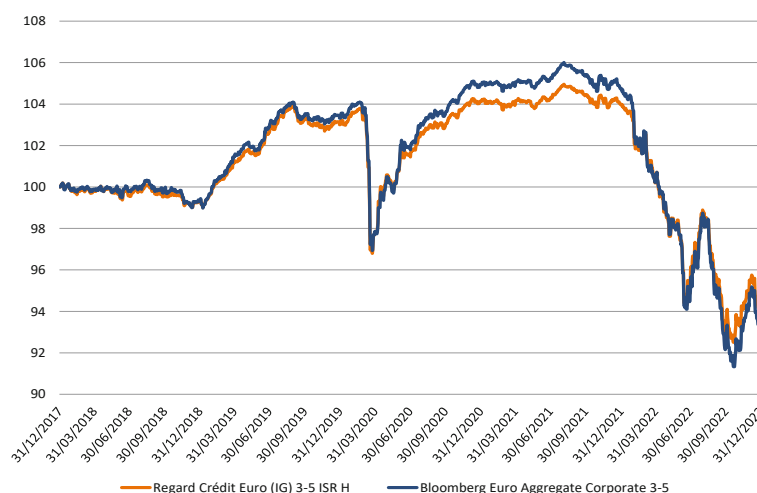
Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR H	-0,14%	1,09%	3,74%	-0,70%	1,47%
Regard Crédit Euro (IG) 3-5 ISR N	-0,33%	0,93%	-	-	-
Bloomberg Euro Aggregate Corporate 3-5	-0,18%	1,56%	4,00%	-0,65%	1,64%
Performance relative part H	0,04%	-0,47%	-0,26%	-0,05%	-0,17%
Performance relative part N	-0,15%	-0,63%	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performance sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Données financières au 30/12/2022

	Fonds	Indice
Rendement	3,99	4,38
Duration	3,22	3,59
Sensibilité Crédit	3,78	3,94
Duration Times Spread	3,27	4,51

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	4,98	5,46	4,14	4,38
Bêta	0,90		0,93	
Tracking Error	1,13		0,75	
Ratio d'information	1,46		0,56	

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

La croissance du PIB de la zone euro a ralenti au troisième trimestre à un rythme de 0,3% t/t (après 0,8% t/t). Dans le détail, la consommation des ménages est restée résiliente mais relativement faible. Les données disponibles pour le T4 pointent vers un momentum très faible : la production industrielle et les ventes au détail se contractent, le sentiment des chefs d'entreprises s'installe à un niveau déprimé et l'inflation continue sa progression. Si les composantes volatiles expliquent encore l'essentiel des chiffres élevés, l'inflation sous-jacente ne s'essouffle pas. En parallèle, le marché de l'emploi continue de montrer des signes de tensions, mais la croissance des salaires reste encore contenue. Dans ce contexte, la BCE a réalisé une hausse de taux de 75 bps en octobre puis de 50 bps en décembre. Le taux de dépôts se situe dorénavant à 2%. Sa volonté de poursuivre le durcissement monétaire reste très forte. Elle a mis en place une incitation à rembourser plus tôt les prêts de long terme (TLTRO) ce qui a réduit la taille de son bilan d'environ 800 milliards d'euros. En décembre, elle a dévoilé son plan de réduction du programme d'achat d'actifs (APP) qui interviendrait dès le mois de mars.

Après la récession technique du premier semestre, l'économie américaine a rebondi au troisième trimestre à 3,2% t/t ann. (après -0,6% t/t ann.). Les dernières données disponibles font état d'une amélioration continue dans l'ensemble des services. L'industrie se contracte et le sentiment s'installe à des niveaux déprimés. Sur le plan de l'inflation, la décélération se poursuit pour le 5ème mois consécutif. Cependant, les tensions restent vives sur les coûts du logement. Par ailleurs, la croissance des salaires reste forte et sa transmission aux prix continue de préoccuper les banquiers centraux.

Ces derniers ont relevé les taux de 75 bps en novembre et 50 bps en décembre. La réduction du bilan est d'environ 400 milliards de dollars depuis début 2022. Ils ont maintenu un discours agressif, précisant que les taux devraient rester élevés tant que l'inflation reste menaçante. Enfin, sur le front politique, les élections de mi-mandat ont abouti à un congrès divisé comme attendu.

Les spreads poursuivent leur resserrement commencé mi-octobre. Ils terminent l'année sur des niveaux de 167 bp, dans un marché où la liquidité a été très faible (marché primaire fermé, marché secondaire au ralenti). Les taux ont d'abord baissé avant de se tendre sur la fin d'année, suite à certains propos de Banquiers Centraux.

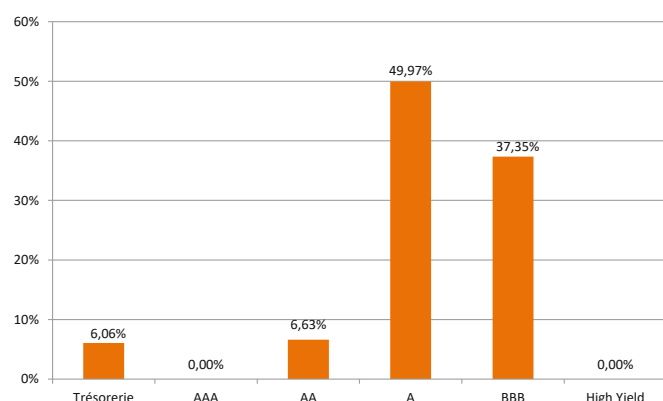
La performance est négative sur le mois, pénalisée par la hausse des taux sur la période.

Sur la période, le fonds surperforme son indice de référence. L'effet courbe est positif (+20 bp), dans un contexte de tension sur les taux sur la fin d'année. L'effet crédit est négatif sur la période (effet sélection : -6 bp ; effet allocation : -2 bp). Au niveau sectoriel, les sous-expositions à certains secteurs sont bénéfiques à la performance relative (Biens de consommation non cycliques +10 bp, Immobilier +10 bp, Autos +7 bp). Au niveau des séniorités, la sous-exposition aux dettes senior est très favorable dans ce contexte (+58 bp), partiellement compensée par la surexposition subordonnées (-4 bp). Au niveau individuel, nos absences d'expositions sont bénéfiques, notamment au secteur Immobilier (Aroundtown +5 bp, GCP +2 bp,) et au secteur Auto (VW +3 bp, BMW +1 bp). A l'inverse, nos surexpositions subordonnées sont couteuses (BPCE -4 bp, Crédit Agricole -2 bp, SG -2 bp).

Informations complémentaires

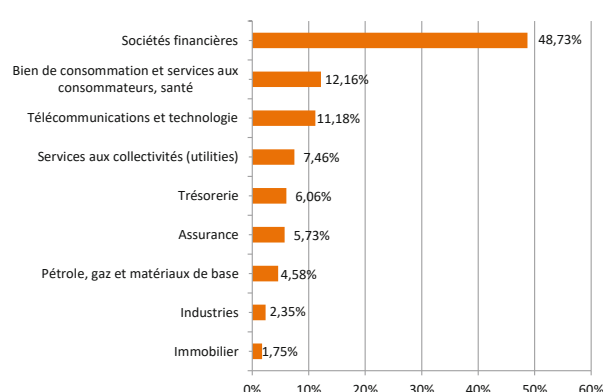
Nombre de lignes en portefeuille : 117

Répartition par notation (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition Sectorielle (hors Futures)



Sources : PRO BTP FINANCE

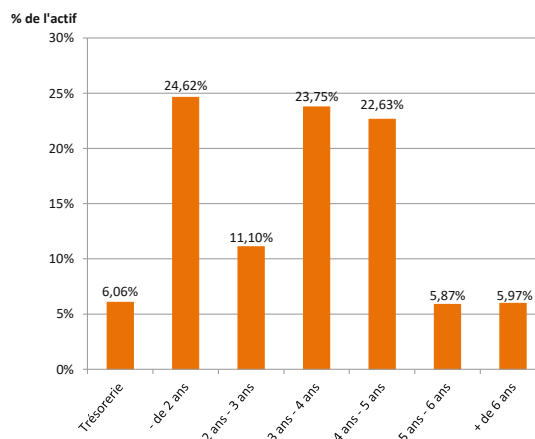
Principaux émetteurs

Emetteurs	Secteurs	% actif
SOCIETE GENERALE	Sociétés financières	4,1%
BNP PARIBAS	Sociétés financières	3,7%
BPCE SA	Sociétés financières	3,7%
Credit Agricole SA	Sociétés financières	3,6%
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Sociétés financières	3,5%
ING Groep NV	Sociétés financières	3,2%
Orange SA	Télécommunications et technologie	3,0%
Banque Federative du Credit Mutuel SA	Sociétés financières	2,9%
ABN AMRO Bank NV	Sociétés financières	2,8%
Banco Santander SA	Sociétés financières	2,7%

Part des 10 premiers émetteurs : 33,3%

Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité



Sources : PRO BTP FINANCE

Stratégie durable du fonds

31/12/2022

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculé d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportées en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



Exclusions normatives et sectorielles

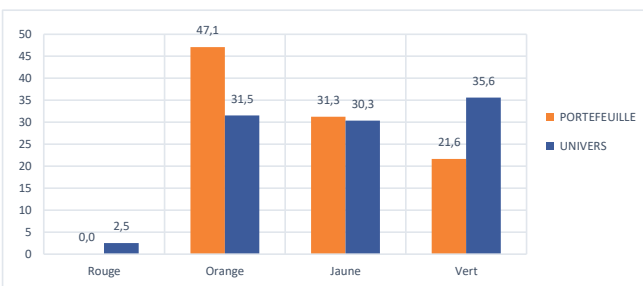
Exclusions normatives



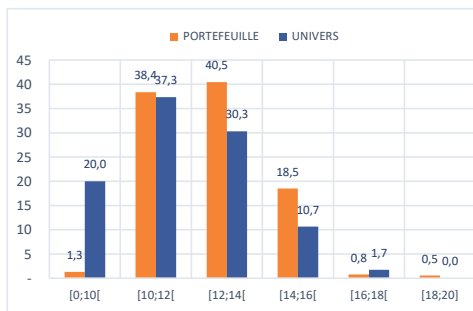
Exclusions sectorielles



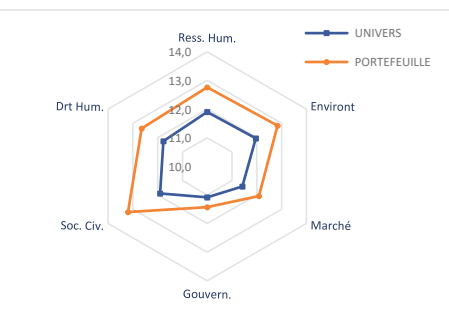
Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



Répartition des notes ESG (%)



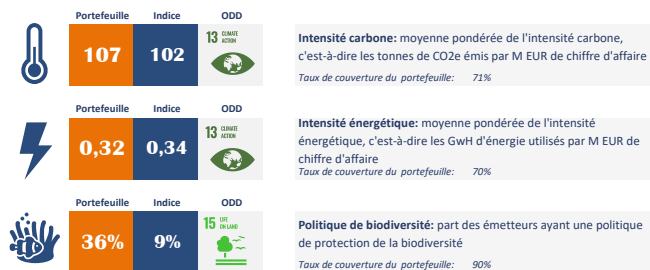
Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental



Indicateurs d'impact social



Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



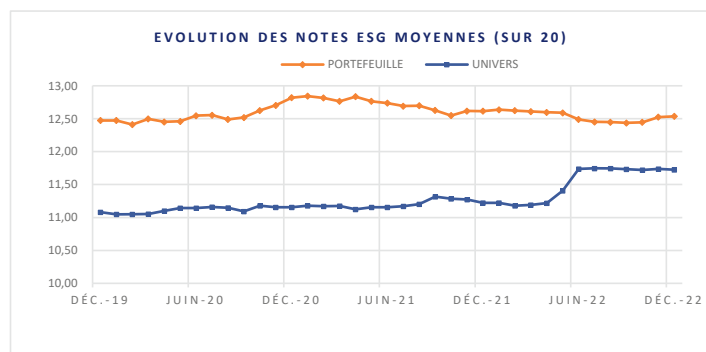
Commentaire

Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres **AKER** (9,47->10,01), **BAWAG** (9,96->10,03) et **HUTCHISON** (9,15->10,76) deviennent éligibles et les titres **BABCOCK** (10,00->9,86), **E.on** (10,10->9,997), **KERRY GROUP** (10,04->9,97) et **TELIA** (10,01->9,91) deviennent non éligibles.

Sur le mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- la vente de la ligne **CARMILLA**,
- un allègement en **BPCE**.

Zoom sur les notes ESG



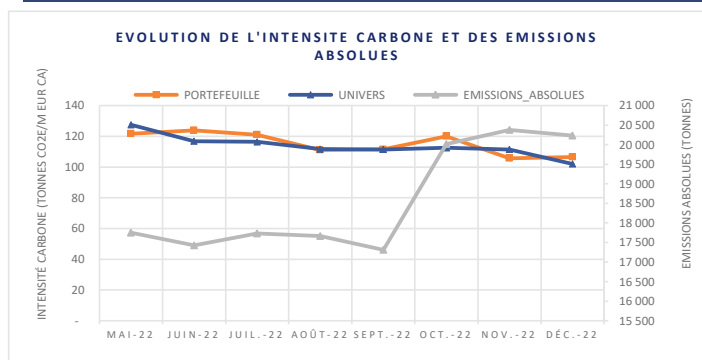
Meilleures notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
La Banque Postale	0,54%	18,05	=
Abbott Ireland Financing Dac	0,78%	16,15	=
Carrefour	0,96%	15,18	=
Pepsico	0,68%	14,97	=
Bnp Paribas	4,01%	14,92	=

Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Argentum (Zurich Ins)	1,12%	9,74	=
Aqua Inv (Zurich Ins)	0,20%	9,74	=
Swedbank	2,07%	10,00	=
Citigroup	1,12%	10,08	=
Tesco Corporate Treasury Services	0,90%	10,10	=

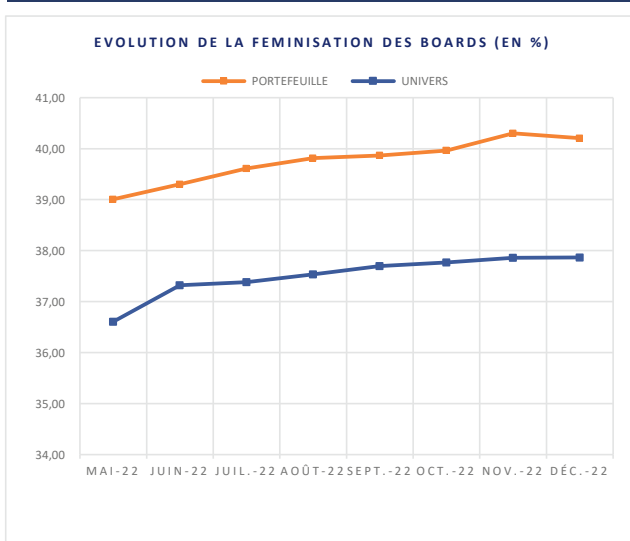
Zoom sur l'impact climatique du portefeuille



Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Empreinte (T)	Poids	Changement
Heidelbergcement	8 120,46	1,1%	=
Eni	4 956,33	3,3%	=
Engie	2 410,99	1,5%	=
Veolia Environnement	1 573,23	1,0%	=
Totalenergies	1 124,68	2,5%	=
		9,34%	

Zoom sur la féminisation du portefeuille



Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE traite les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile). Le traitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centré-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération hétérogène définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleurs définis par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves qui n'ont pas encore été réglées
- **Orange** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans une controverse très grave ou continue d'être impliquée dans une controverse très grave liée à ses partenaires commerciaux, ou directement impliquée dans un ou plusieurs cas graves
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Exclusions normatives et sectorielles :

Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

Féminisation

La moyenne pondérée du nombre d'heure de formation par employé des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Objectifs de gestion

Le fonds a pour objectif d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Exane ECI-Euro sur l'horizon de placement recommandé (supérieur à 2 ans).

Regard Convertibles Euro est investi essentiellement (minimum 60%) en obligations convertibles et obligations échangeables en actions de la zone Euro. Des obligations convertibles ou échangeables en actions libellées en une autre devise que l'euro peuvent accessoirement faire partie de l'actif. L'OPCVM recherche en permanence l'optimisation du couple rendement risque via la gestion de la convexité des différentes expositions (la convexité implique qu'en cas de baisse ou de hausse de l'action sous-jacente, l'obligation convertible adopte un comportement de marché proche respectivement des obligations ou des actions). Les obligations convertibles doivent avoir une sensibilité action suffisante pour bénéficier de l'évolution de l'action sous-jacente. De son côté, la composante taux permettra par son aspect protecteur d'amoindrir fortement un éventuel repli des marchés actions.

Chiffres clés

VL part H :	9 437,32 €
VL part N :	1 061,42 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	252,54 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 2 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Caractéristiques du fond

Forme juridique : OPCVM
Règlementation SFDR : Article 8
Indicateur de référence : Exane ECI-Euro, coupons réinvestis
Affectation des revenus : Capitalisation
Date de création du fond : 19/06/1985
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Devise de référence : Euro

Caractéristiques des parts

Date de création part H : 19/06/1985
Date de création part N : 30/12/2014
Droits d'entrée max part H : 5%
Droits d'entrée max part N : 1%
Droits de sortie max part H : Néant
Droits de sortie max part N : Néant
Frais de gestion max part H : 0,10% TTC
Frais de gestion max part N : 0,40% TTC
Commission de surperformance : Non
(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN part H : FR0007389853
Code Bloomberg : PBFRECB FP Equity
Code ISIN part N : FR0012407104
Code Bloomberg : PBFRECN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée chaque jour à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.
Souscription initiale min. part H : Néant
Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €

Dépositaire : CACEIS Bank
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Gérant : Arnaud CHAUSSEBLANCHE, depuis le 01/01/2001

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Convertibles Euro H	-9,66%	-1,09%	6,05%	-9,66%	-2,68%	-4,12%
Regard Convertibles Euro N	-9,93%	-1,11%	5,97%	-9,93%	-3,55%	-5,54%
Exane ECI-Euro	-14,20%	-0,83%	4,80%	-14,20%	-9,23%	-7,42%
Performance relative part H	4,54%	-0,26%	1,25%	4,54%	6,55%	3,30%
Performance relative part N	4,27%	-0,28%	1,17%	4,27%	5,68%	1,88%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

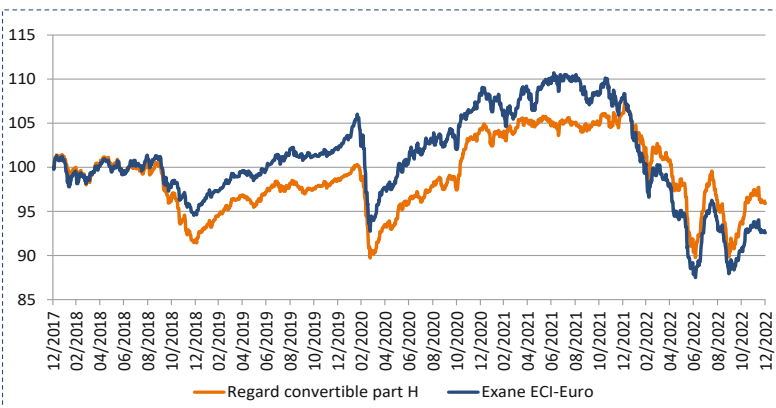
Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Convertibles Euro H	1,82%	5,81%	7,32%	-8,20%	6,73%
Regard Convertibles Euro N	1,52%	5,49%	7,00%	-8,48%	6,19%
Exane ECI-Euro	-0,25%	6,06%	7,57%	-5,18%	6,99%
Performance relative part H	2,07%	-0,25%	-0,25%	-3,02%	-0,26%
Performance relative part N	1,77%	-0,57%	-0,57%	-3,29%	-0,80%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

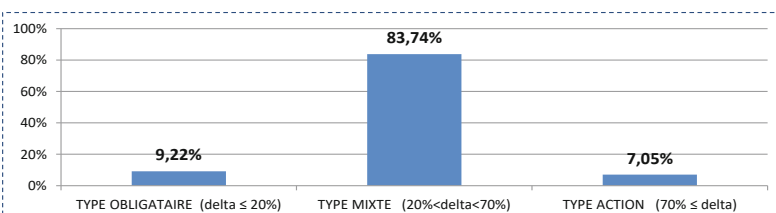
Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	9,58	9,38	7,45	8,34
Bêta		0,98		0,82
Tracking error		2,60		3,33
Ratio d'information		1,98		0,72
Alpha		4,89		1,80
Coefficient de corrélation		0,96		0,92

Sources : Morningstar et PRO BTP FINANCE

Répartition delta

Delta moyen du portefeuille: 45,02



Sources : PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Décembre a été marqué par deux éléments majeurs. Le premier concerne la FED avec le ralentissement du rythme de son resserrement monétaire en relevant les taux directeurs de 50 pb à 4,25-4,5% (vs +75 pb les mois précédents) en tenant compte du fait que le pic d'inflation a été atteint aux Etats-Unis. Mais la Fed a opté pour un ton en faveur d'une politique monétaire restrictive. Le second concerne la Chine avec l'abandon de la politique zéro covid à travers la généralisation de l'assouplissement des règles sanitaires : autorisation pour les personnes asymptomatiques ou aux symptômes légers à effectuer leur quarantaine à domicile et l'allègement des exigences de tests Covid imposés aux voyageurs entre régions. Pour le reste, la BCE a réussi à surprendre le marché malgré une hausse de 50pb à 2,5% avec une communication assurément « hawkish » qui n'était pas attendue et tranche avec celle de ses homologues (FED, BOE et BNS). Le communiqué est de fait, on ne peut plus clair sur ses intentions puisque les taux d'intérêt devront encore être augmentés sensiblement à un rythme régulier, afin d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers son objectif de 2%. Avec le temps, le maintien des taux d'intérêt à des niveaux restrictifs permettra de réduire l'inflation. Sur le plan géopolitique le conflit ukrainien se poursuit malgré l'arrivée de l'hiver mais suite aux victoires de l'armée ukrainienne Moscou a intensifié ses pillonnages sur les infrastructures ukrainiennes afin de priver d'électricité les citoyens ukrainiens. Coté indicateurs économiques, les enquêtes de confiance se stabilisent dans les zones de contraction laissant envisager une récession au cours des prochains trimestres.

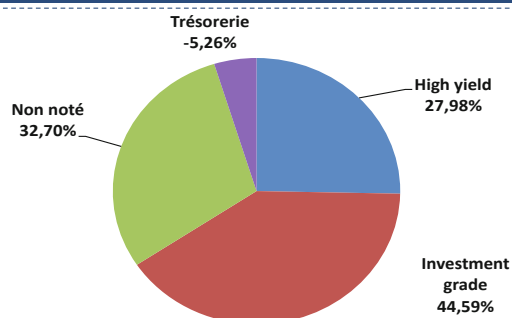
Dans ce contexte, les taux d'intérêt n'ont cessé d'augmenter avec un 10 ans allemand qui est passé de 1,81% à 2,54%. L'Eurostoxx50 a entamé une phase de consolidation avec un repli de -4,04% principalement concentré sur la deuxième partie du mois après deux mois d'un rebond puissant. L'indice convertibles ECI Euro a logiquement reflué de -0,83% principalement sous l'effet des sous-jacents avec une baisse de -3,10% pour ces derniers. Et la hausse des taux a amplifié le recul en contraignant la partie obligataire avec une baisse d'environ -0,9%. L'effet valorisation toujours sous l'effet de la réduction des spreads implicites et d'une hausse des volatilités implicites a contribué positivement de l'ordre de +1,47%.

Sur le portefeuille uniquement une vente, avec la cession de l'échangeable Engie/GTT suite à l'activation du call par l'émetteur. Côté achats, retour progressif sur des valeurs qualifiées croissance avec mise à profit de la baisse du dossier Zalando et du dégonflement de la valorisation du sous-jacent pour initier une nouvelle ligne sur la 2027 ayant un profil plus mixte que la 25 avec un delta 0,5 et un rendement de 5,5% et renforcement progressif de la ligne sur Ubisoft 0,625% 2028 en secondaire.

Le delta du portefeuille est de 0,45 toujours supérieur au niveau de l'indice à 0,35. Sur la période le fonds réalise une performance inférieure à l'indice de référence de 28 pb. Le fonds a été pénalisé par l'absence d'exposition aux sociétés de livraison de repas avec -17pb en agrégé, mais également par son exposition à des valeurs défensives comme JDE Peets -4pb, ou encore Pharming -4pb. A contrario la sous-exposition au dossier GTT contribue positivement avec +19pb dans un contexte de baisse du prix du gaz et de « call » activé par l'émetteur.

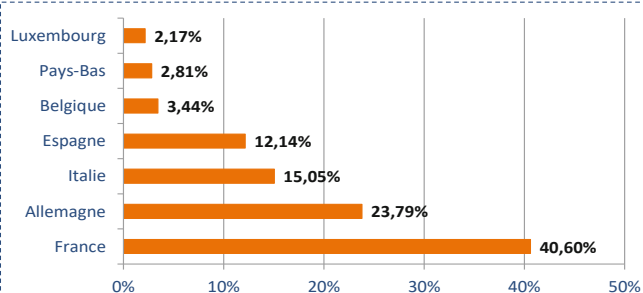
Aucune stratégie optionnelle enclenchée sur la période.

Répartition par notations



Sources : Agences de notation

Répartition géographique des émetteurs



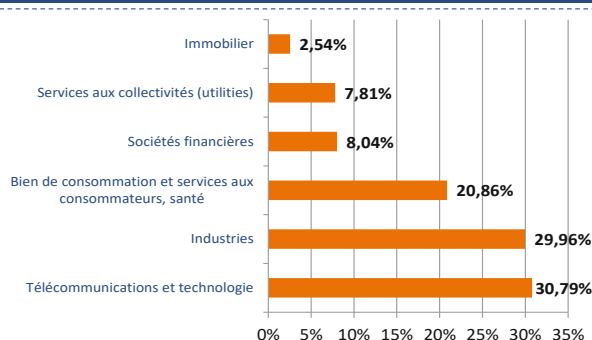
Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux contributeurs au delta du portefeuille

Libellé	Sous-jacent	Delta pondéré
SAFRAN 0.875% 15-05-27 CV	SAFRAN SA	3,17
PRYSMIAN 0.000010% 02-02-26	PRYSMIAN SPA	2,50
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	2,29
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	MTU AERO ENGINES AG	2,04
AMADEUS CM 1.5% 09-04-25 CV	AMADEUS IT GROUP SA	1,79
ARCHER OBLIGATIONS ZCP 31-03-23	KERING	1,75
CELLNEX TELECOM 1.5% 16-01-26 CV	CELLNEX TELECOM SA	1,53
SAFRAN ZCP 01-04-28 CV	SAFRAN SA	1,46
BNP PAR ZCP 13-05-25 CV	BNP PARIBAS	1,38
NEXI ZCP 24-02-28 CV	NEXI SPA	1,30

Sources : PRO BTP FINANCE

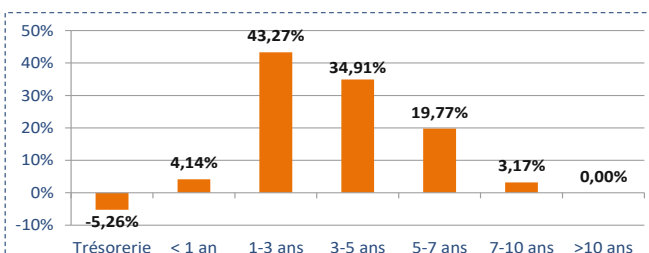
Répartition sectorielle



Sources : PRO BTP FINANCE

Répartition par tranche de maturité

Sensibilité taux: 2,64



Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux émetteurs en portefeuille

Nombre de lignes en portefeuille : 48			
Libellé	Pays	Secteur	% actif
CELLNEX TELECOM SA	Espagne	Télécommunications et technologie	8,51%
Safran SA	France	Industries	8,46%
Nexi SpA	Italie	Télécommunications et technologie	6,61%
Ubisoft Entertainment SA	France	Télécommunications et technologie	4,96%
Prysmian SpA	Italie	Industries	4,54%
RAG-Stiftung	Allemagne	Industries	4,36%
Deutsche Lufthansa AG	Allemagne	Bien de consommation et services aux consommateurs, santé	4,25%
Worldline SA/France	France	Télécommunications et technologie	4,23%
EDENRED	France	Services aux collectivités (utilities)	3,88%
AMADEUS IT GROUP SA	Espagne	Télécommunications et technologie	3,76%

Sources : PRO BTP FINANCE

Glossaire

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Le coefficient de corrélation (ρ)

Le coefficient de corrélation mesure le sens et le degré d'étroitesse de la relation entre l'OPC et l'indice de référence. Il est obligatoirement compris entre -1 et 1. Positif, il exprime le fait que la référence et l'OPC fluctuent dans le même sens. Négatif (un cas très rare), il exprime le fait qu'ils fluctuent en sens inverse. Proche de 0, il signifie que l'influence de l'indice de référence est faible et que les fluctuations de l'OPC sont essentiellement dues à d'autres influences.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

L'Alpha (α)

Il est égal à la performance moyenne de l'OPC après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Il peut donc être interprété comme la valeur ajoutée du gestionnaire sur la période, en neutralisant l'influence du marché. Cette performance est exprimée en % logarithmique.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Avertissements:

- Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- La valeur d'un investissement en OPC peut varier, à la hausse comme à la baisse, tout comme les revenus qui y sont attachés.
- L'investissement dans un OPC ne bénéficie d'aucune garantie en capital ni en termes de performances.
- Les principaux risques associés au produit sont: risque lié à la détention d'obligations convertibles, risque crédit, risque de taux, risque de perte en capital, risque de change, risque de contrepartie, impacts des techniques de gestion notamment des instruments financiers à terme dont les descriptifs figurent dans le prospectus de l'OPC. La liste des facteurs ci-avant ne prétend pas être exhaustive et l'investisseur est invité à consulter le prospectus pour prendre connaissance de manière détaillée des risques auxquels l'OPC est exposé.

Document d'information destiné aux investisseurs professionnels au sens de la directive MIF. Les investisseurs ne se définissant pas comme tels sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel et à consulter le prospectus complet de l'OPC. Ce document, non contractuel, ne constitue ni une offre de vente ni un conseil en investissement et n'engage pas la responsabilité de PRO BTP FINANCE. Données à caractère indicatif.

Reporting mensuel au :

30 décembre 2022

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de délivrer une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx Europe 50.

L'indice Stoxx Europe 50 constitue l'indicateur de référence. Il est représentatif des 50 plus grosses capitalisations de l'Union européenne. Il est calculé dividendes réinvestis.

Le fonds, exposé en permanence à 60% minimum au marché actions des pays de l'Union européenne, opère une gestion active et sélectionne les actions et tous autres titres de capital, principalement des pays de l'Union européenne, émis par des sociétés répondant à des exigences d'ISR (investissement socialement responsable), le jugement des performances sociales et environnementales des sociétés s'appuyant principalement sur l'expertise et la notation de sociétés spécialisées comme VIGEO selon les critères suivants : Ressources humaines, Environnement, Comportement sur les marchés (Clients / Fournisseurs), Gouvernance, Société civile et Droits humains. Les actions sélectionnées appartiennent à une liste de titres éligibles, faisant eux-mêmes partie des 200 plus grandes capitalisations boursières européennes (Stoxx Europe Large 200).

Le reporting ISR du fond est disponible sur le site internet de PRO BTP FINANCE. (www.probtpfinance.com)

Chiffres clés

VL part H:	312,21 €
VL part N:	6 170,88 €
Actif net total du fonds en millions d'€ :	211,89 M€

Durée de placement recommandée

Supérieure à 5 ans

Profil de risque et de rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Caractéristiques

Forme juridique : OPCVM

Classification AMF : Sans classification

Règlementation SFDR : Article 8

Indicateur de référence : Stoxx Europe 50 dividendes réinvestis

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus values nettes réalisées : Capitalisation

Date de création part H: 25/06/2003

Date de création part N: 14/06/2018

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Devise de référence : Euro

Droits d'entrée max part H : 5%

Droits d'entrée max part N : 1%

Droits de sortie max part H : Néant

Droits de sortie max part N : Néant

Frais de gestion max part H : 0,20% TTC

Frais de gestion max part N : 1% TTC

Commission de surperformance : Non

(Le détail des frais est disponible dans le DICI)

Informations pratiques

Code ISIN part H: FR0007083357

Code Bloomberg: PROBTPR FP Equity

Code ISIN part N: FR0013334471

Code Bloomberg: PBFRADN FP Equity

Modalités de souscription rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du dépositaire chaque jour avant 15 heures 30, exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des derniers cours de bourse du jour et réglées en J+2 ouvré. Les ordres reçus après 15 heures 30 seront exécutés sur la VL suivante.

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture des marchés financiers (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture de la Bourse de Paris ou de jours fériés légaux, la valeur liquidative n'est pas calculée.

Souscription initiale min. part H : Néant

Souscription initiale min. part N : 1 000 000 €

Souscription ultérieure min. part N : Néant

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Co-gérants : Robin MONEGIER DU SORBIER et Silvain DEPREZ

Performances cumulées (%) (Nettes de frais, Période glissante)

	YTD	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
Regard Actions Développement Durable H	-4,37%	-3,11%	10,55%	-4,37%	16,56%	31,48%
Regard Actions Développement Durable N	-5,13%	-3,18%	10,33%	-5,13%	13,79%	-
Stoxx Europe 50 Net Return	-1,80%	-3,74%	9,84%	-1,80%	16,04%	32,70%
Performance relative part H	-2,57%	0,63%	0,71%	-2,57%	0,52%	-1,22%
Performance relative part N	-3,33%	0,56%	0,49%	-3,33%	-2,25%	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

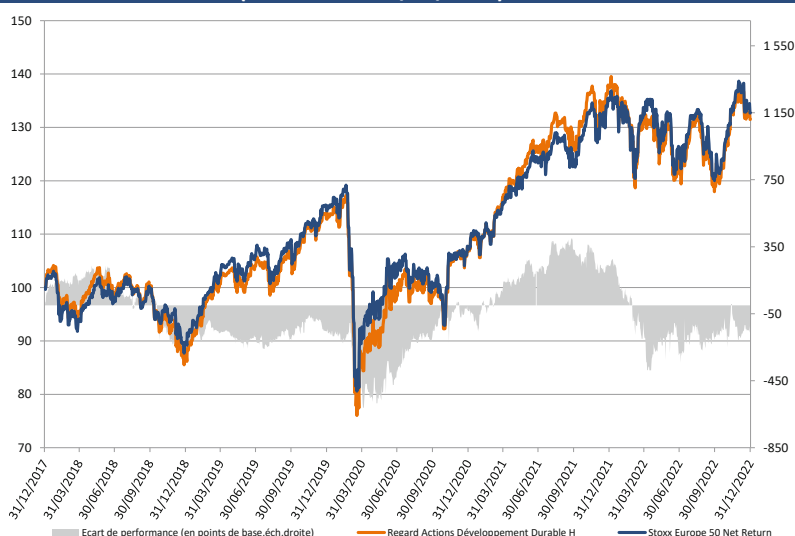
Performances annuelles (%) (Nettes de frais)

	2021	2020	2019	2018	2017
Regard Actions Développement Durable H	28,65%	-5,27%	28,84%	-12,45%	10,69%
Regard Actions Développement Durable N	27,63%	-6,03%	27,81%	-	-
Stoxx Europe 50 Net Return	26,05%	-6,26%	27,36%	-10,21%	9,00%
Performance relative part H	2,60%	0,99%	1,48%	-2,24%	1,69%
Performance relative part N	1,58%	0,23%	0,45%	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Performances sur 5 ans (base 100 au 31/12/2017)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Analyse de risque (Calculé avec un pas hebdomadaire, Période glissante)

	1 an		3 ans	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Volatilité annualisée	16,45	16,00	20,99	19,91
Bêta		1,01		1,04
Tracking Error		3,44		3,95
Ratio d'information		-0,77		0,04

Sources : MORNINGSTAR et PRO BTP FINANCE

Commentaire de gestion

Pas de nouveautés au cours du mois de décembre sur les indicateurs de conjoncture. Ils sont restés stables aux Etats-Unis, tandis qu'ils se redressent en Europe par rapport à leurs points bas. L'inflation finit par s'orienter à la baisse dans toutes les économies mais demeure sur des niveaux élevés et fait l'objet d'une attention particulière des banquiers centraux et des investisseurs. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale américaine, la Banque Centrale européenne, et la Banque d'Angleterre ont continué de relever leurs taux, mais à un rythme plus faible de 50 points de base. Les banques centrales ont également témoigné de leur volonté de poursuivre les hausses de taux. Dans le même temps, la Chine a pris des mesures pour mettre fin à sa politique zéro Covid, avec les effets négatifs qui commencent à apparaître. Enfin, la Banque du Japon a commencé en décembre à ajuster sa politique de contrôle des taux.

Après un rebond des marchés en octobre et novembre, les marchés ont corrigé en décembre en raison du resserrement des banques centrales et des inquiétudes autour de la croissance chinoise. Au sein du Stoxx600, la baisse est menée par les Technologies (-7,2 %), l'Automobile (-6,1 %) et les Voyages et Loisirs (-5,9 %). Les produits de consommation progressent quant à eux de +8,9 % tandis que les Banques restent stables et les Assurances reculent de seulement 0,2%.

Dans ce contexte, plusieurs mouvements ont été réalisés en milieu de mois afin d'affiner le positionnement du fonds pour aborder une nouvelle année qui n'efface pas les risques apparus en 2022 (guerre en Ukraine, inflation, hausse des taux, énergie, récession, croissance chinoise, etc.). Le profil défensif du fonds a ainsi été accentué en allégeant des valeurs cycliques telles que Vinci, BASF, Airbus, Safran et en vendant Michelin. Une partie des liquidités générées ont été conservées (elles représentent désormais 8% du fonds) tandis que le reliquat a été investi dans des titres connus pour leur résilience, tels que Novartis ou Relx.

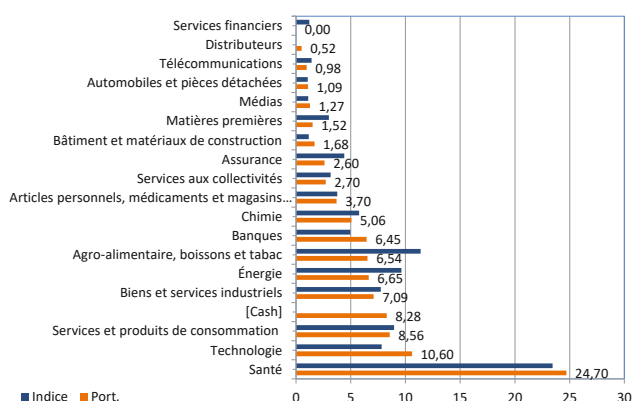
Le fonds affiche une performance de -3,11 % sur le mois de décembre, contre -3,74 % pour son indice de référence, le Stoxx Europe 50 dividendes nets réinvestis, soit une avance de 63 points de base. Cette performance s'explique par les liquidités détenues (+24 pb) dans un marché baissier, mais aussi par la sous-pondération du secteur de l'énergie (+24 pb) et la surpondération du secteur de la Santé (+20 pb). En revanche, les valeurs de Technologie détiennent coûtent à la performance à hauteur de 24 pb. Depuis le début de l'année, Regard Actions Développement Durable affiche une performance de -4,37 % contre -1,80 % pour son indice de référence. Soit un retard de 257 points de base, qui s'explique aux deux tiers par l'absence de Shell et BP dans le fonds, qui affichent une forte performance en 2022 (respectivement +44 % et +37 %) mais dont les notes extra-financières ne les rendent pas éligibles à un investissement.

Informations complémentaires

Nombre de lignes en portefeuille (dont trackers) : 56 (0)

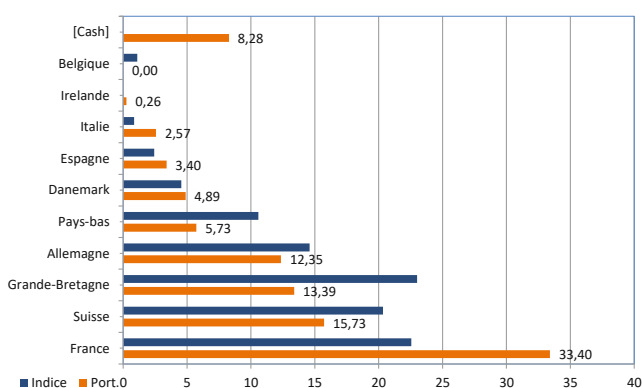
Exposition au risque action : 91,84%

Répartition sectorielle relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Répartition géographique relative (hors futures et opt. sur indices)



Sources : PRO BTP FINANCE et FACTSET

Principaux émetteurs (hors trackers)

Emetteurs	Secteur d'activité	% actif
Nestle S.A.	Agro-alimentaire, boissons et tabac	6,5
TotalEnergies SE	Énergie	5,7
AstraZeneca PLC	Santé	5,0
Novo Nordisk A/S	Santé	4,9
ASML Holding NV	Technologie	4,9
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Services et produits de consommation	4,6
Roche Holding AG	Santé	4,5
Novartis AG	Santé	4,1
SAP SE	Technologie	2,9
Unilever PLC	Articles personnels, médicaments et magasins d'alim	2,9

Part des 10 premiers émetteurs : 46,0

Sources : PRO BTP FINANCE

Principaux mouvements du mois (hors dérivés et OPC monétaires)

Achats ou Renforcements			Ventes ou Allègements		
Actif	A/R	Secteur	Actif	V/AI	Secteur
TOTALENERGIES SE	Renf	Énergie	MICHELIN (CGDE)	Ven	Automobiles et pièces détachées
NOVARTIS AG-REG	Renf	Santé	VINCI SA	All	Bâtiment et matériaux de construction
RELX PLC	Renf	Médias	AIRBUS SE	All	Biens et services industriels
ALLIANZ SE-REG	Renf	Assurance	BASF SE	All	Chimie
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	Renf	Santé	CREDIT AGRICOLE	All	Banques

Ach : Achat

Renf : Renforcement

Sources : PRO BTP FINANCE

Ven : Vente

All : Allègement

Stratégie durable du fonds

31/12/2022

Le fond labellisé ISR vise à investir chez les émetteurs qui vont générer des impacts sociaux et environnementaux pour leurs parties prenantes. Depuis 2003, nous avons considéré les deux contraintes suivantes pour atteindre nos objectifs :

- Un taux de sélectivité sur l'univers d'investissement d'au moins 25% (élimination d'au moins un quart de l'univers d'investissement),
- Chaque titre composant le portefeuille doit respecter une note minimale ISR, indépendamment du poids de ce titre dans l'univers d'investissement.

La note ISR est calculé d'après les données de Moody's ESG et s'appuie sur une analyse qualitative en 6 piliers. Le détail de la méthodologie est disponible dans le code de transparence. Le fonds applique l'exclusion des émetteurs en controverses très sévères, ne respectant pas le Global Compact de l'ONU, impliqués dans l'armement controversé, impliqués dans les secteurs du tabac, de l'alcool ou du charbon et des hydrocarbures non conventionnels. Un certain nombre d'indicateurs d'impacts ESG sont reportées en absolu et en relatif à l'indice de référence en lien avec des ODD retenus par les équipes.

Le fonds est classé article 8 de la réglementation SFDR.



Exclusions normatives et sectorielles

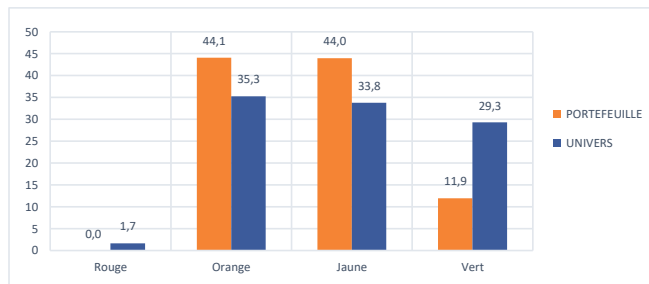
Exclusions normatives



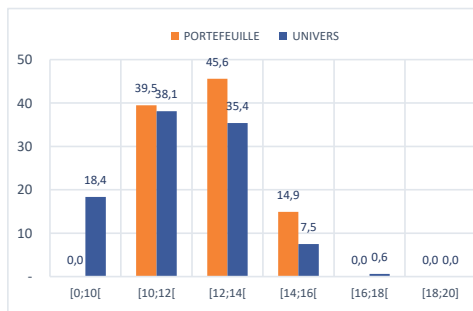
Exclusions sectorielles



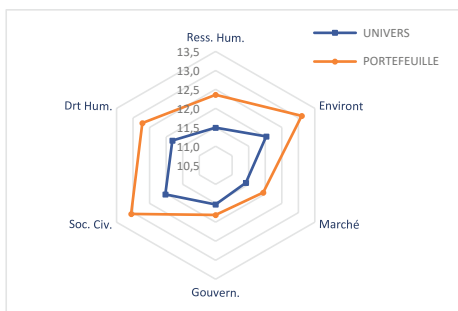
Répartition des émetteurs par type de controverses (%)



Répartition des notes ESG (%)



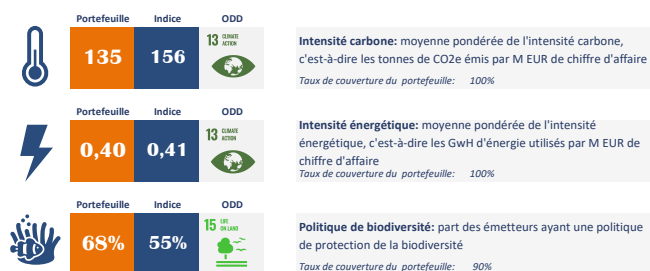
Notes par domaines (sur 20)



Alignement avec la taxonomie



Indicateurs d'impact environnemental



Indicateurs d'impact social



Indicateurs d'impact au niveau de la gouvernance



Commentaire

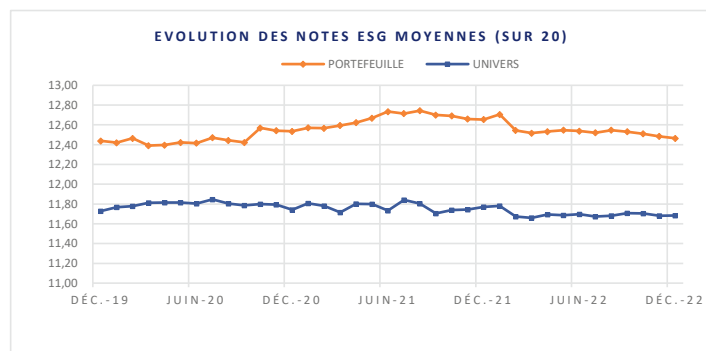
En décembre, le Stoxx 200 a été mis à jour. Les titres **KINGSPAN (9,21)** et **SWEDISH MATCH (11,03)** ont été remplacés par les titres **DR ING HC F PORSCHE AG (9,61)** et **EPIROC AB (11,32)**.

Suite à la mise à jour des notes du mois de décembre, les titres **E.on (10,10->9,997)**, **HALMA (10,02->9,93)** et **KERRY GROUP (10,04->9,97)** deviennent non éligibles.

Au cours du mois écoulé, le fonds a connu les mouvements suivants:

- des allègements en **AIRBUS**, en **BASF**, en **CAPGEMINI**, en **CREDIT AGRICOLE**, en **CRH**, en **INFINEON**, en **MERCEDES**, en **NOVO NORDISK**, en **SAFRAN**, en **SAINT-GOBAIN**, en **SAP**, en **STELLANTIS**, en **STM** et en **VINCI**,
- des renforcements en **ALLIANZ**, en **LONZA**, en **NOVARTIS**, en **RELX**, en **ROCHE**, en **SANOFI** et en **TOTALENERGIES**.

Zoom sur les notes ESG



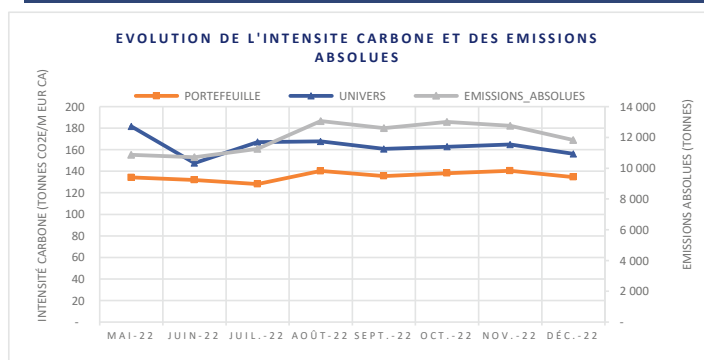
Meilleures notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Industria De Diseno Textil	0,56%	15,56	=
Bnp Paribas	2,09%	14,92	=
Capgemini	0,88%	14,87	=
Eni	1,07%	14,83	=
Axa	1,18%	14,46	=

Moins bonnes notes (sur 20)

Emetteurs	Poids	Note	Chgt.
Rio Tinto Plc	1,66%	10,10	=
Sartorius	0,76%	10,18	=
Lonza Group	0,59%	10,29	=
Lloyds Banking Group	0,66%	10,36	=
Reckitt Benckiser Group	0,92%	10,41	=

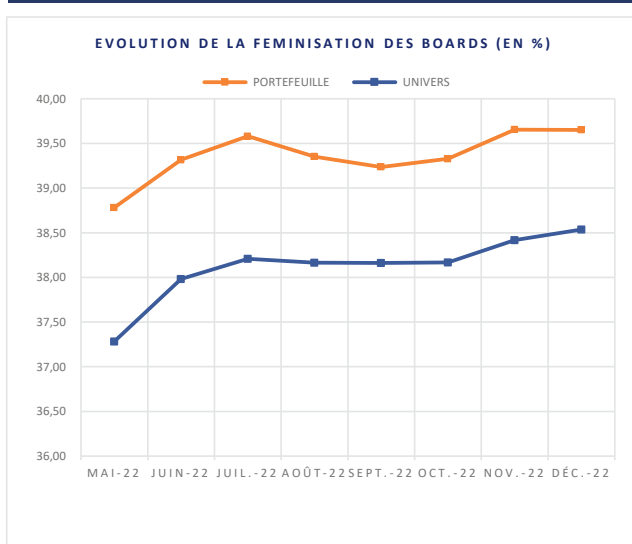
Zoom sur l'impact climatique du portefeuille



Plus importantes contributions à l'empreinte carbone du portefeuille (en tonnes)

Emetteurs	Empreinte (T)	Poids	Changement
Totalenergies	2 931,79	6,2%	=
Eni	1 718,10	1,1%	▼
Air Liquide	1 703,48	2,0%	▼
Linde	1 200,32	2,7%	▼
Rio Tinto Plc	1 029,86	1,7%	=
		13,70%	

Zoom sur la féminisation du portefeuille



Glossaire financier

Indicateur de référence

Il permet de comparer la performance du fonds à un élément externe à la société de gestion.

Le Bêta (β)

Mesure du risque qui indique la sensibilité d'un investissement, par exemple un OPC ou un fonds d'investissement, aux fluctuations du marché représentées par l'indice de référence correspondant. Ainsi, un bêta de 1,2 signifie que la valeur d'un OPC ou d'un fonds d'investissement est susceptible de varier de 12% pour une fluctuation prévue du marché de 10%. Cette relation repose sur des statistiques historiques et est seulement approximative.

Ratio d'information

Le Ratio d'Information est le résultat de la division de la performance Relative du Fonds par le Tracking Error. Plus le résultat est élevé, plus le risque pris par rapport à l'indice de référence a bien été rémunéré. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Volatilité

La volatilité est une estimation du risque d'un investissement. Plus l'amplitude des performances est grande, plus la volatilité du fonds est élevée et donc plus ce fonds est risqué. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Tracking error

Le Tracking Error mesure l'écart type des performances relatives d'un fonds par rapport à son Indice de référence. Plus le Tracking Error est bas, plus le fonds ressemble à son indice de référence au vu du risque et des caractéristiques des performances. Le pas de calcul est hebdomadaire.

Sensibilité taux

La sensibilité taux permet de mesurer le risque lié aux variations de taux. Ainsi, une sensibilité taux de +2% signifie que, pour une hausse instantanée de 1% des taux, la valeur du portefeuille baisserait de 2%, et inversement.

Glossaire extra-financier

Les lignes de portefeuilles prises en compte dans les différents calculs de ce reporting sont les titres provenant d'émetteurs privés. Le liquidités, produits dérivés ou titres provenant d'émetteurs souverains sont exclus des calculs.

Taux de sélectivité

Il correspond à la part non investissable de l'univers d'investissement d'un portefeuille. Est considéré comme non investissable tout titre de l'univers d'investissement ayant une note ESG inférieure à 10 et/ou ayant subi une exclusion sectorielle / normative.

Notations ESG

En s'appuyant sur les notes octroyées par le fournisseur de données Moody's ESG, PRO BTP FINANCE traite les scores au niveau des domaines (ressources humaines, environnement, droits humains, marché, société civile). Le retraitement consiste à calculer un score d'abord centré puis réduit pour chaque émetteur. Ainsi, pour centrer le score, nous lui retirons la moyenne sectorielle des titres de la classe univers d'investissement & zone géographique. Ensuite, pour réduire le score centré, nous le divisons par l'écart-type des scores sur lesquels l'on a appliqué le centrage. Enfin, les scores centrés-réduits par domaine sont agrégés selon une pondération hétérogène définie par PRO BTP FINANCE.

Controverses

Pour son analyse des controverses liées aux entreprises, PRO BTP FINANCE utilise la recherche « MSCI ESG Controversies & Global Norms ». Les principales données utilisées pour l'intégration ESG sont des flags de couleurs définies par MSCI selon le niveau de sévérité de la controverse. Ainsi, ces flags sont définis comme ci-dessous :

- **Rouge** : indique qu'une entreprise est directement impliquée dans une ou plusieurs controverses très graves qui n'ont pas encore été réglées
- **Orange** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans une controverse très grave ou continue d'être impliquée dans une controverse très grave liée à ses partenaires commerciaux, ou directement impliquée dans un ou plusieurs cas graves
- **Jaune** : indique qu'une entreprise a soit réglé la plupart ou la totalité des préoccupations des parties prenantes liées à son implication dans des cas de controverses graves ou très graves, soit est directement impliquée dans un ou plusieurs cas jugés de gravité modérée
- **Vert** : indique qu'une entreprise n'est pas directement impliquée dans une controverse majeure, mais peut être impliquée dans des incidents mineurs ou des pratiques ayant un impact potentiellement négatif

Exclusions normatives et sectorielles :

Normatives

- Les émetteurs ne respectant pas un ou plusieurs des 10 principes du Global Compact de l'ONU
- Les émetteurs étant classés en niveau de sévérité « Très sévère » ou « Flag Rouge » selon la recherche de controverses MSCI basée sur les normes internationales
- Les émetteurs ayant un lien quelconque avec les armes controversées

Sectorielles

- Les émetteurs dont au moins 20% du chiffre d'affaires provient de l'extraction ou de production d'énergie à base de charbon thermique
- Les émetteurs ayant plus de 20% de proportion de production d'hydrocarbures provenant d'hydrocarbures non conventionnels
- Les émetteurs appartenant au secteur du tabac selon la classification GICS level 4
- Les émetteurs appartenant au secteur de l'alcool selon la classification GICS level 4

Le détail de notre politique d'exclusion peut être trouvé dans notre politique d'exclusion sur notre site internet.

ESG dans la rémunération

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Changement des meilleures et moins bonnes notes

Evolution de la note de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Changement des plus grandes contributions à l'empreinte carbone

Evolution de la contribution à l'empreinte carbone du portefeuille de l'émetteur par rapport au mois précédent.

Taux de couverture ESG

La somme des poids des émetteurs ayant une note ESG.

Note moyenne ESG

La moyenne pondérée des notes des titres en portefeuilles.

Intensité carbone

L'intensité des Gaz à Effet de Serre (scope 1 et 2) des sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente les émissions mesurées en tonnes de CO2 équivalent, rapportées par million d'euros de chiffre d'affaires.

Intensité énergétique

L'intensité d'énergie utilisée par les sociétés détenues dans le portefeuille. Elle représente l'énergie utilisée en GWh, rapportée par million d'euros de chiffre d'affaires.

Politique de biodiversité

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des entreprises détenues en portefeuille ayant une politique de protection de la biodiversité.

Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille mesure les émissions totales scope 1 et 2 (en tonnes de CO2) annuelles du portefeuille. Il s'agit de la somme des émissions des entreprises en portefeuille, pondérées par la part détenue de l'entreprise.

Féminisation

La moyenne pondérée du nombre d'heure de formation par employé des entreprises détenues en portefeuille.

Féminisation des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des femmes parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

Indépendance des boards

La moyenne pondérée de la part en pourcentage des membres indépendants parmi les administrateurs des entreprises détenues en portefeuille.

LEXIQUE FINANCIER

Abondement	Somme versée par l'entreprise sur le plan d'épargne des salariés qui ont effectué des versements volontaires, afin de les accompagner dans leur effort d'épargne.
Action	Part du capital social d'une entreprise. L'action donne à son titulaire le titre d'actionnaire ainsi que certains droits d'associés (droit de vote, droit à l'information, droit sur une part des bénéfices). L'actionnaire est propriétaire d'une fraction de l'entreprise. La valeur de l'action varie en fonction des évolutions de l'entreprise, de ses résultats et, pour les sociétés cotées, des fluctuations des marchés financiers.
Agence de notation extra-financière	Société chargée d'évaluer la politique sociale et environnementale d'un acteur économique. Après analyse, elle lui attribue des notes sur différentes thématiques. Les gérants de fonds ISR (Investissement Socialement Responsable) peuvent utiliser ces notes pour sélectionner les valeurs qui les composent.
Arbitrage	Faculté pour un salarié de modifier la répartition de son épargne en changeant de fonds commun de placement. Le salarié peut choisir de placer son épargne dans les différentes catégories d'actifs, à l'intérieur du même plan d'épargne ou au sein de l'accord de participation.
CAC40	Indice établi à partir du cours des actions des 40 principales sociétés cotées françaises. Il reflète l'évolution de la Bourse parisienne.
CAC 40 ESG	Le CAC 40 ESG est un indice boursier composé de 40 valeurs, sélectionnées en fonction de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), parmi les 60 entreprises présentes dans le CAC 40 et dans le CAC Next 20.
Code de Transparence	Code national auquel les fonds peuvent adhérer, ce par quoi ils s'engagent à donner aux épargnants des informations exactes, claires, compréhensibles et actualisées pour leur permettre de mieux comprendre les pratiques ESG mises en place.
Conseil de surveillance de FCPE	Organe créé par la loi pour permettre aux salariés de surveiller la gestion de leur épargne gérée en fonds communs de placement d'entreprise. Il est composé de salariés porteurs de parts et, le cas échéant, de représentants de l'entreprise.
Cours	Prix d'une action ou d'une obligation sur le marché boursier.
Critères ESG	Les critères ESG (pour Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.). Ces critères peuvent par exemple être : • les émissions de CO₂, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets pour le pilier E, • la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés pour le pilier S, • la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption, la féminisation des conseils d'administration pour le pilier G.
Critères extra-financiers	Ce sont tous les critères permettant d'évaluer un acteur économique en dehors des critères financiers habituels que sont la rentabilité, le prix de l'action, les perspectives de croissance.... C'est-à-dire qu'ils prennent en compte son impact sur l'environnement et la société, la gestion des ressources humaines ou encore le traitement des actionnaires minoritaires par exemple.
Déblocage anticipé	Les avoirs d'épargne salariale sont bloqués normalement cinq ans ou jusqu'au départ en retraite dans le cas du PERCO. La loi prévoit toutefois des cas de remboursement permettant, sur présentation de justificatifs, de débloquent ces avoirs avant l'échéance légale de blocage. Pour la participation et les plans d'épargne : mariage de l'intéressé ou conclusion d'un Pacs ; naissance ou arrivée au foyer d'un troisième enfant et de chaque enfant suivant ; divorce, séparation ou dissolution d'un Pacs avec enfant à charge ; invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; cessation du contrat de travail ; création ou reprise d'une entreprise par l'intéressé, ses enfants, son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé. Pour le PERCO : décès de l'intéressé, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un Pacs ; expiration des droits à l'assurance chômage du titulaire, invalidité de l'intéressé, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un Pacs ; acquisition ou agrandissement de la résidence principale ; situation de surendettement de l'intéressé.

Déficit budgétaire et déficit public	En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'État est en déficit : les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses, et donc son solde budgétaire est négatif. De même, les administrations publiques (ensemble plus vaste que l'État puisque incluant les administrations territoriales et les administrations de Sécurité sociale) connaissent un déficit public lorsque les dépenses publiques pour une année sont supérieures aux recettes publiques ; le solde des finances publiques est alors négatif. On distingue le déficit primaire, qui correspond au déficit calculé sans prendre en compte le service de la dette (c'est-à-dire les intérêts payés sur la dette et la partie des emprunts devant être remboursés au cours de l'année), du déficit final. Initialement, les traités Européens en vigueur avaient fixé la limite du pourcentage de déficit budgétaire par rapport au Produit Intérieur Brut à 3 % par an et le "stock total de la dette ne devait pas dépasser 60 % de celui-ci".
Développement durable	Développement "répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs", tel que défini par le rapport Brundtland en 1987. Cette notion a été formalisée par les Nations unies lors du sommet international de Rio de 1992. Elle propose que toutes les activités économiques soient appréhendées selon trois aspects interdépendants sur le long terme : l'équité sociale, l'intégration de l'environnement et la rentabilité économique. Un système de notation allant de 0 à 20 permet de hiérarchiser les implications des entreprises en fonction de la notion de développement durable.
Duration	Période à l'issue de laquelle la rentabilité d'une obligation n'est plus affectée par les variations de taux.
EONIA	Taux européen moyen au jour le jour (marché monétaire).
€STR	(prononcez « Ester ») est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). C'est un taux d'intérêt interbancaire de référence, calculé par la Banque centrale européenne, il a remplacé définitivement l'Eonia, depuis le 3 janvier 2022
Euro Stoxx50	Indice établi à partir d'un échantillon des cours des actions des 50 plus grandes valeurs cotées des pays de la zone euro, choisies en fonction de leur capitalisation boursière, de leur liquidité et de leur appartenance sectorielle.
EuroMTS	Indice des performances obligataires établies par le Comité de normalisation obligataire et calculé par la Caisse des dépôts et consignations. Il est représentatif d'un échantillon d'emprunts d'État de la zone euro.
Fonds commun de placement (FCP)	Copropriété de valeurs mobilières (actions, obligations, actions de Sicav) appartenant à des porteurs de parts.
Fonds commun de placement d'Entreprise (FCPE)	Fonds communs de placement destinés à gérer l'épargne salariale. On distingue deux types de Fonds Communs de Placement d'Entreprise : les "FCPE multi-entreprises" accessibles aux salariés issus de différentes entreprises et les "FCPE dédiés" destinés aux salariés d'une même entreprise ou d'un même groupe. Seuls les fonds dédiés à une entreprise ou à un groupe peuvent être des fonds investis en titres de l'entreprise - actions (fonds d'actionnariat) ou obligations.
Fonds d'investissement alternatif (FIA)	Organisme de Placement Collectif qui lève des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie, dans l'intérêt des investisseurs. Les FIA ne sont pas soumis à la directive OPCVM IV, mais à la directive européenne AIFM.
Indice	Instrument qui permet de calculer la performance positive ou négative d'un ensemble de valeurs mobilières détenues entre deux périodes. Exemples : le CAC 40 ou l'Euro Stoxx50.
Label	Un label est un signe de qualité qui s'applique aux produits et sur lequel les consommateurs peuvent s'appuyer pour faire leur choix. En matière de finance durable, il existe trois labels en France : le Label ISR, le Label GreenFin et le label Finansol. Toutes les sociétés de gestion peuvent demander à faire labelliser leurs fonds.
Label ISR (Investissement Socialement Responsable)	 Il permet d'identifier des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, ce label garantit aux investisseurs que le fonds a développé une méthodologie d'évaluation des acteurs financiers sur la base des critères ESG, et qu'il les intègre dans sa politique d'investissement.
Label GreenFin	 GREENFIN LABEL FRANCE FINANCE VERTÉ Créé par le ministère de l'Environnement, il veut garantir la qualité « verte » des placements financiers, en raison de leurs pratiques transparentes et durables et est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique. Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles.

Marché financier	Marché de confrontation de l'offre et de la demande sur lequel les valeurs mobilières (actions, obligations...) se vendent et s'achètent. Matérialisé par la Bourse jusqu'à récemment, le marché financier est désormais un marché électronique délocalisé. Il comprend un marché primaire et un marché secondaire, comme le marché du neuf et de l'occasion pour les voitures. Les valeurs mobilières créées par les collectivités ou les entreprises pour obtenir des capitaux auprès du public sont émises sur le marché primaire. Lorsqu'elles ont trouvé preneur et sont ensuite revendues, elles sont alors négociées sur le marché secondaire.
Marché monétaire	Marché sur lequel s'effectuent les transactions à court terme entre banques et institutions financières.
Notation extra financière	Notation de la politique environnementale, sociale et de gouvernance des acteurs économiques qui met en évidence leur niveau d'implication face aux enjeux environnementaux, sociaux et liés à leur gouvernance.
Obligation	Partie d'un emprunt d'une société, d'un État ou d'une collectivité territoriale (l'emprunt obligataire est divisé en obligations). Acheter une obligation, revient à prêter son argent à un tiers qui verse en échange une contrepartie financière (intérêt) pendant la durée de l'emprunt et rembourse le capital à l'issue de la période de prêt (de deux à trente ans généralement).
Organisme de placement collectif de valeurs mobilières (OPCVM)	Structure, soumise à la directive européenne OPCVM IV, qui permet la gestion collective de fonds. Ces fonds sont investis dans des valeurs mobilières qui donnent à leur possesseur le même droit que des actions, c'est-à-dire qu'il bénéficie d'une part du capital de la société émettrice.
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	Système obligatoire de distribution aux salariés d'une partie des bénéfices obtenus dans les entreprises de plus de 50 salariés atteignant un niveau de bénéfices suffisant. Son montant (dit "réserve spéciale de participation") est déterminé en principe au regard d'une formule légale. Toutefois, l'entreprise garde la possibilité de retenir une formule de calcul dérogatoire au moins aussi avantageuse, voire d'appliquer ce système alors même qu'elle n'y est pas obligée par la loi (entreprises de moins de 50 salariés, par exemple).
Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE)	Système d'épargne collectif ouvrant aux salariés la faculté de se constituer, avec l'aide de leur entreprise, un portefeuille de valeurs mobilières.
Plan d'Épargne Interentreprises (PEI)	Plan d'épargne d'entreprise négocié en une seule fois pour plusieurs entreprises. Exemple : le PEI BTP, PEI négocié pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux publics.
Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO)	Il a été instauré par la loi Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites et dont l'objectif principal est de permettre la constitution d'une épargne avec l'aide de son entreprise en vue de la retraite. Ce dispositif remplace le Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à 10 ans (PPESV). Exemple : le PERCO BTP, PERCO négocié pour les entreprises du BTP.
Portefeuille	Ensemble de valeurs mobilières (actions, obligations ou actif monétaire) détenues par un particulier ou un investisseur institutionnel (assurances, caisses de retraite et de prévoyance).
Produits de taux	Ensemble de valeurs mobilières qui représente une créance sur l'État, les collectivités ou les entreprises et dont l'une des caractéristiques essentielles est de prévoir un taux d'intérêt contractuel. La fixation de leur cours est sensible à l'évolution future des taux d'intérêt. Ils comprennent les obligations et les placements de trésorerie.
Rapport (ou reporting) extra-financier	L'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 oblige notamment les sociétés de gestion à expliquer comment elles prennent en compte les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) quand elles sélectionnent les valeurs qui figurent dans les fonds qu'elles proposent.
Risque actions	Risque lié à la fluctuation, à la hausse comme à la baisse, du marché actions.
Risque taux d'intérêt	Diminution de la valeur des investissements du FCPE dans le cas de l'augmentation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour les investissements dans les titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans les titres de créances ayant des échéances plus courtes.
Risque de crédit	Dégradation de la qualité de signature d'un émetteur sur lequel est exposé le FCPE et ainsi susceptible de faire baisser la valeur des investissements du FCPE.

Risque de perte en capital	Se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.
RSE	La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste à mettre en œuvre des mesures pour respecter les enjeux du développement durable. La RSE est donc le fait, pour un acteur économique, d'être économiquement viable, d'avoir un impact positif sur la société mais aussi de mieux respecter l'environnement.
SICAV	Société d'investissement à capital variable qui a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, tout comme les fonds communs de placement.
Stock picking	Technique de sélection des investissements en fonction uniquement de caractères liés à l'entreprise et non au marché boursier.
Taux annuel moyen de progression	Résultat de l'évolution annuelle de la valeur d'un actif. Exemple : Une action X valait 100 euros au 1 ^{er} janvier 2009, elle vaut 110 euros au 31 décembre 2010, son taux de progression moyen par an est de 5% (10% pour deux ans).
Taux d'intérêt	Rémunération servie au porteur d'un produit de taux (obligation ou monétaire), pouvant être fixe ou variable.
Taux de refinancement	Taux fixé par le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) visant à définir les conditions d'emprunt au jour le jour des institutions financières auprès de la BCE.
Taux directeur	Taux d'intérêt au jour le jour décidé par la Banque centrale pour intervenir directement ou indirectement sur le marché monétaire interbancaire, où les banques se refinancent ou placent leurs excédents de liquidités.
Teneur de compte conservateur de parts (TCCP)	Établissement qui reçoit les demandes de souscription accompagnées des versements correspondants ainsi que les demandes de rachat de parts, procède à leur traitement, fait les règlements correspondants et transmet les informations nécessaires aux porteurs de parts et conserve les comptes des porteurs sur lesquels les parts sont inscrites. Il a le statut d'entreprise d'investissement. C'est l'équivalent pour les avoirs d'épargne salariale de la banque dépositaire des avoirs en liquidité ou en titres d'un investisseur en dehors de l'épargne salariale. REGARDBTP est le TCCP pour les accords de participation et les plans d'épargne salariale du BTP.
Terme	Se dit à propos d'un emprunt ou d'une obligation. Il correspond à la date de remboursement prévue par le contrat d'émission. Dans le langage courant "terme" est utilisé également pour évoquer une durée ou un délai : court terme, moyen terme, long terme.
Trésorerie	Placement sans risque à court terme (en général à moins d'un an) procurant une rémunération calculée suivant un taux d'intérêt fixe ou variable.
Valeur de la part (FCP et/ou FCPE)	Appelée également valeur liquidative, elle est obtenue en divisant la valeur totale des actifs gérés dans le FCP et/ou FCPE par le nombre de parts. Cette valeur évolue en fonction des mouvements des marchés financiers.
Valeur mobilière	Appellation désignant tous les titres négociables (actions, obligations, parts de FCP, actions de SICAV...), cotés en Bourse ou non.
Versement volontaire	Versement décidé par un salarié sur un plan d'épargne. Ce versement est limité chaque année au quart de sa rémunération brute annuelle. La réserve spéciale de participation n'entre pas dans cette limite, l'abondement de l'entreprise non plus.



Pour connaître les valeurs de parts des fonds communs de placement
et obtenir toute information les concernant, un site Internet est à votre disposition :

www.regardbtp.com



www.probtp.com

PRO BTP FINANCE Société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 3 100 000 € – N° d'agrément AMF GP 97083
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN 379 892 946 – RCS PARIS

REGARDBTP Teneur de Comptes Conservateur de Parts – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 3 800 000 €
Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – RCS PARIS 451 292 312